

ROYAUME DU MAROC

# BULLETIN OFFICIEL

Édition en langue française

Textes législatifs et réglementaires

Le prix du numéro : 1 DH. — Numéro des années antérieures : 1,50 DH.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ABONNEMENT	MAROC		ETRANGER	DIRECTION ET ADMINISTRATION Abonnement et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE RABAT-CHELLAH Tel. 650-24 — 650-25 — 654-13 et 651-79 C.C.P. 101-16 à Rabat
	1 an	6 mois		
Édition complète .....	60 DH	35 DH	Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la législation postale en vigueur.	Prix des annonces : La ligne de 27 lettres : <b>1,35 DH</b> (Arrêté n° 399-66 du 24 safar 1386/14 juin 1966)
Édition partielle .....	30 DH	20 DH		

Les annonces légales et judiciaires prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ». Les textes doivent parvenir, au plus tard, le jeudi pour être publiés dans le numéro à paraître le mercredi de la semaine suivante.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GENERAUX

Caisse de dépôt et de gestion. — Rapport sur l'exercice 1975.

Rapport sur l'exercice 1975 présenté à Sa Majesté le Roi par la commission de surveillance de la Caisse de dépôt et de gestion ..... 1289

Ex-Office chérifien des logements militaires et ex-Office chérifien des logements maritimes. — Transfert des biens meubles et immeubles à l'Office des logements militaires.

Décret n° 2-76-265 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) relatif au transfert à l'Office des logements militaires des biens meubles et immeubles de l'ex-Office chérifien des logements militaires et de l'ex-Office chérifien des logements maritimes ..... 1335

Accidents du travail et maladies professionnelles. — Revalorisation des rentes attribuées aux victimes ou à leurs ayants droit.

Décret n° 2-77-756 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant revalorisation des rentes attribuées aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à leurs ayants droit ..... 1336

TEXTES PARTICULIERS

Meknès. — Cession, de gré à gré, d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal à un particulier.

Décret n° 2-77-618 du 18 kaada 1396 (11 novembre 1976) approuvant la délibération du conseil communal de Meknès autorisant la cession, de gré à gré, par la ville d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal à un particulier ..... 1337

Province d'Errachidia. — Expropriations de parcelles de terrain.

Décret n° 2-76-90 du 2 jourmada II 1397 (21 mai 1977) déclarant d'utilité publique la construction du réseau d'irrigation du barrage Hassan Dakhil - Emprise du canal principal au RD1, du P.K. 1+311,33 au P.K. 3+352,73 et frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires (province et cercle d'Errachidia). 1338

Décret n° 2-76-93 du 2 jourmada II 1397 (21 mai 1977) déclarant d'utilité publique la construction du réseau d'irrigation du barrage Hassan Dakhil : les canaux SG : 33A du P.K. 0+000,00 au P.K. 0+200,00, 33B du P.K. 0+000,00 au P.K. 0+394,80, 34 du P.K. 0+000,00 au P.K. 0+691,80, 35 du P.K. 0+000,00 au P.K. 0+393,60 et frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires (province et cercle d'Errachidia) ..... 1340

Décret n° 2-77-192 du 2 jourmada II 1397 (21 mai 1977) déclarant d'utilité publique l'exécution de l'emprise du canal principal P.3 du P.K. 12+110,16 au P.K. 13+226,89 (réseau d'irrigation du barrage Hassan Dakhil), comprise dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet et frappant d'expropriation les parcelles nécessaires (province d'Errachidia) ..... 1342

Province de Marrakech. — Liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat.

Décret n° 2-77-313 du 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977) fixant la liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat (province de Marrakech) ..... 1343

Province de Beni-Mellal. — Liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat.

Décret n° 2-77-630 du 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977) fixant la liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat (province de Beni-Mellal) ..... 1345

<b>Province de Khouribga. — Liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat.</b>	
Décret n° 2-77-631 du 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977) fixant la liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat (province de Khouribga) .....	1345
<b>Province d'El-Kelâa-des-Srarhna. — Liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat.</b>	
Décret n° 2-77-311 du 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977) fixant la liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat (province d'El-Kelâa-des-Srarhna) .....	1346
Décret n° 2-77-310 du 16 chaoual 1397 (30 septembre 1977) fixant la liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat (province d'El-Kelâa-des-Srarhna) .....	1350
<b>Institution d'un sous-ordonnateur.</b>	
Arrêté du Premier ministre n° 3-368-77 du 27 rebia II 1397 (16 avril 1977) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants .....	1352
<b>Délégations de signature.</b>	
Arrêté du ministre de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement n° 824-77 du 10 ramadan 1397 (26 août 1977) portant délégation de signature .....	1352
Arrêté du ministre de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement n° 825-77 du 10 ramadan 1397 (26 août 1977) portant délégation de signature .....	1352
Arrêté du ministre de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement n° 826-77 du 10 ramadan 1397 (26 août 1977) portant délégation de signature .....	1352
<b>Tribunal de première instance de Larache. — Nomination des assesseurs de la section sociale.</b>	
Arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre du travail et des affaires sociales n° 462-77 du 9 ramadan 1397 (25 août 1977) portant nomination des assesseurs de la section sociale auprès du tribunal de première instance de Larache .....	1353
<b>Tribunal de première instance de Tétouan. — Nomination des assesseurs de la section sociale.</b>	
Arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre du travail et des affaires sociales n° 463-77 du 9 ramadan 1397 (25 août 1977) portant nomination des assesseurs de la section sociale auprès du tribunal de première instance de Tétouan .....	1354
<b>Tribunal de première instance de Taza. — Nomination des assesseurs de la section sociale.</b>	
Arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre du travail et des affaires sociales n° 464-77 du 9 ramadan 1397 (25 août 1977) portant nomination des assesseurs de la section sociale auprès du tribunal de première instance de Taza .....	1355
<b>Conservation foncière de Khouribga. — Date d'ouverture.</b>	
Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 938-77 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) fixant la date d'ouverture de la conservation foncière de Khouribga .....	1356
<b>Postes et télécommunications. — Créations d'établissements postaux.</b>	
Arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 235-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) portant création d'un établissement postal .....	1356
Arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 236-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) portant création d'un établissement postal .....	1356
Arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 237-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) portant création d'un établissement postal .....	1356
Arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 239-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) portant création d'un établissement postal .....	1356
Arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 240-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) portant création d'un établissement postal .....	1356
Arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 241-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) portant création d'un établissement postal .....	1356
Arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 242-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) portant création d'un établissement postal .....	1356
<b>Hydraulique.</b>	
Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 956-77 du 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977) portant ouverture d'enquête sur un projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans le cercle de Berrechid, province de Settat, au profit de M. Samadi Tahar .....	1356
Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 957-77 du 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977) portant ouverture d'enquête sur un projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans le cercle d'El Hajeb, province de Meknès, au profit de M. Kandoussi Hadj Ahmed .....	1356
<b>ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</b>	
<b>TEXTES PARTICULIERS</b>	
<b>Ministère de l'enseignement supérieur.</b>	
Décret n° 2-77-743 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) complétant le décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des adjoints techniques des administrations publiques .....	1357
<b>Ministère de l'enseignement primaire et secondaire.</b>	
Décret n° 2-77-748 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) complétant le décret royal n° 1184-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) portant statut particulier du corps enseignant du ministère de l'éducation nationale .....	1357

**MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION**

Résultats de concours et d'examens ..... 1357

**AVIS ET COMMUNICATIONS**

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs  
dans diverses localités ..... 1358

**TEXTES GÉNÉRAUX**

**Rapport sur l'exercice 1975 présenté à Sa Majesté le Roi  
par la commission de surveillance  
de la Caisse de dépôt et de gestion**

Sire,

En application de l'article 4, paragraphe 5, du dahir du 1<sup>er</sup> chaabane 1378 (10 février 1959) la commission de surveillance de la Caisse de dépôt et de gestion a l'honneur de présenter à Votre Majesté son rapport sur l'activité et la gestion financière de cette caisse pendant l'année 1975, dix-septième exercice de cet établissement.

En 1975, face à la dépression de l'activité économique, les pouvoirs publics à travers le monde, hésitaient à prendre des mesures internes de relance de peur d'attiser l'inflation, escomptant ainsi une reprise dans les pays voisins, laquelle exercerait probablement des effets d'entraînement sur l'économie nationale.

A partir du second semestre et sous l'effet des mesures de soutien adoptées par certains pays, cette conjoncture déprimante a amorcé timidement un retournement de tendance.

En effet, l'inflation mondiale, jointe à la récession de l'activité industrielle a continué à sévir, avec cependant une nette inégalité suivant la situation économique de chaque pays.

Ainsi, aux Etats-Unis, les prix, marquant un mouvement erratique au cours de l'année, ont accusé une progression annuelle de 7% à fin décembre 1975, très inférieure à celle enregistrée en 1974. Corrélativement, la production industrielle après avoir diminué au taux annuel de 7,7% au cours du premier semestre 1975, a amorcé une reprise modérée, ramenant le taux de régression à 3% en fin d'année. Cette situation s'est traduite sur le plan social par un taux de chômage préoccupant de l'ordre de 8% de la population active.

En Europe, malgré une atténuation de l'inflation dans certains pays, la production industrielle a reculé sensiblement enregistrant des taux de décroissance suivant les pays allant de - 2% (France) à - 4,5% (Italie). De ce fait, le niveau de chômage a atteint des proportions sans précédent depuis la dernière guerre, soit 15 millions de personnes pour l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.).

Cependant, la tension sur les marchés monétaires, enregistrée au cours de l'année précédente, s'est apaisée durant l'année 1975. Les taux d'intérêt ont marqué une baisse générale, à des niveaux parfois en deçà des taux d'inflation.

Au niveau des équilibres externes, les balances des paiements sont passées à une situation excédentaire d'une année à l'autre, ceci en raison du sous-emploi de l'appareil productif qui a entraîné une diminution concomitante des importations de produits primaires et de l'augmentation des exportations à destination des pays de l'O.P.E.P., ainsi que des transferts de fonds opérés par ces derniers en faveur des pays présentant des déficits chroniques en capitaux.

Le commerce international, marqué par la contraction des échanges, a pour la première fois reculé en volume et les importations et exportations ont diminué respectivement de 10% et d'environ 6% en termes réels, si l'on s'en tient seulement aux pays de l'O.C.D.E.

Les mesures prises, pour faire face à cette dépression, ont tardé à venir du fait du spectre inflationniste. Les pays industrialisés, présentant une situation de sous-emploi, se sont engagés tardivement mais résolument dans la relance de l'activité économique par des allègements fiscaux afin de stimuler la consommation (Etats-Unis) ou par une augmentation des investissements publics (France, Allemagne Fédérale). C'est ainsi que ces pays sont passés d'une année à l'autre de déficits externes importants à des déficits budgétaires non moins importants (France : 3,2% du PNB ; Allemagne Fédérale : 7% ; Grande-Bretagne : 9%). Cependant les effets de ces injections monétaires n'ont commencé à se faire sentir que modestement à partir du milieu de l'année et ceci pour plusieurs raisons, dont les plus importantes ont été le déstockage et la forte propension des ménages à épargner.

Quant à la situation des pays en voie de développement, elle s'est encore dégradée au cours de cette année. Ainsi la hausse du prix du pétrole, l'inflation mondiale et la récession dans les pays importateurs de matières premières, ont eu pour conséquence une détérioration de leurs termes de l'échange et un déséquilibre accru de leurs comptes extérieurs. En effet, si l'inflation mondiale entraîne la hausse des produits manufacturés, elle n'a pas eu pour conséquence une augmentation de prix des produits de base, notamment ceux des métaux non ferreux qui, malgré les réductions de productions, ont chuté considérablement à cause des excès spéculatifs de 1974. Il est certain que la situation n'est pas pour l'assainissement dans un proche avenir, malgré les efforts des pays concernés pour stabiliser les cours, étant donné la faible reprise de l'activité industrielle dans les pays riches et la réticence de ces derniers à la régulation des marchés.

Alors que les pays développés de l'hémisphère occidental ont réussi à limiter le déficit de leurs balances des paiements, contrairement aux prévisions faites en 1974, la situation globale des paiements courants des pays en développement s'est considérablement détériorée, accusant un déficit estimé à 27 milliards de dollars, au cours de cette année.

Devant cette situation de crise, la communauté internationale semble vouloir réagir, par l'instauration de nouveaux rapports, à l'effet de réduire les déséquilibres entre pays pauvres et pays riches par l'amorce du dialogue Nord-Sud, et d'établir un nouvel ordre monétaire international.

Ainsi, on note la création d'un certain nombre d'institutions financières essentiellement arabes destinées à assurer le recyclage des avoirs pétroliers au profit des pays déshérités.

Au sein des organisations internationales, un certain nombre de mesures ont été prises et l'examen de la réforme du système monétaire, qui ne répond plus à son objet depuis la fin de la convertibilité du dollar et la généralisation en mars 1975 des changes flottants, est en cours. En effet, au cours de sa réunion du 31 août 1975, et plus tard à la Jamaïque, le Comité Intérimaire du Conseil des Gouverneurs du F.M.I., a décidé notamment :

— La création de comptes destinés à venir en aide aux pays membres les plus gravement touchés ;

— L'avalisation du régime des changes flottants ;

— L'élimination de l'or comme ressource statutaire du F.M.I., et la réduction de son rôle dans les transactions officielles. De ce fait, le prix du métal précieux a accusé une baisse continue tout au long de 1975 s'établissant à 140,50 dollars l'once en décembre 1975, après avoir atteint le niveau de 185 dollars l'once en début d'année.

Alors que le monde continue à connaître de graves difficultés économiques malgré quelques indices de reprise qui ont apparu dans certains pays, le Maroc a réalisé cette année, une croissance timide par référence à l'évolution constatée en 1974.

La conjoncture interne s'est caractérisée par un ralentissement de l'activité économique essentiellement dû à la mauvaise récolte agricole. A ce phénomène conjoncturel s'ajoutent les effets perturbateurs de la situation internationale, qui affectent les échanges extérieurs.

Aussi l'année 1975 a-t-elle été globalement moins favorable que la précédente. En effet, les indicateurs établis, dégagés de l'évolution constatée au cours de cette année, en témoignent.

La production intérieure brute (P.I.B.) évaluée en dirham constant, s'est chiffrée à 14.960 MDH marquant une croissance de 2,19% contre 9,34% en 1974.

La campagne agricole 1974-1975 s'est révélée dans l'ensemble très insuffisante à cause des conditions climatiques peu favorables. Le volume de la récolte céréalière a atteint 35,3 Mqx seulement contre 46,3 Mqx en 1973-1974, soit une régression de 23,76%. En valeur, la production agricole n'est que de 3.660 MDH contre 4.150 MDH en 1974, soit une baisse de 11,81% d'une année à l'autre.

En ce qui concerne l'activité industrielle, notamment le matériel électrique et de transport, le bâtiment et les matériaux de construction, les industries alimentaires et le textile, la conjoncture a été relativement bien orientée et mieux soutenue qu'en 1974. Si l'on s'en tient au secteur des matériaux de construction et du bâtiment, l'année 1975 a vu la confirmation de la tendance observée un an auparavant. C'est ainsi que la consommation du ciment, couverte à concurrence de 90% par la production nationale, est passée d'un exercice à l'autre de 1,93 million de tonnes à 2,25 millions de tonnes, soit un taux d'accroissement de 17% résultant aussi bien de la demande d'Etat que des particuliers et qui s'est traduite, du moins au niveau du secteur bâtiment, par une progression de 11,7% du nombre d'autorisations de logements à construire.

Globalement, la production industrielle a marqué, au terme de l'année 1975 un rythme de croissance de 6%, supérieur de plus de 3 points à celui observé l'année précédente. Un effort particulier d'investissement est entrepris dans ce secteur afin de réaliser les objectifs du plan. A cet effet, un programme complémentaire, de 3,5 milliards de dirhams, a été engagé pour les années 1975-1977.

D'autre part, le tourisme a connu une évolution notable en début d'année. Les entrées touristiques de séjour ont enregistré une nette reprise marquant une hausse de près de 26% par rapport au premier semestre de 1974. Cependant, les événements qu'a connu notre pays au cours du second semestre, ont quelque peu limité les entrées touristiques. C'est ainsi que le tourisme de séjour ne s'est élevé qu'à 1.244.911 entrées contre 1.204.664 à la fin de l'année précédente marquant une progression modeste de 3,34%. Quant au tourisme de croisière, il a connu une forte chute de l'ordre de 33% imprimant au mouvement touristique qu'a connu notre pays au cours de cette année, une diminution de 2,60%. En revanche, les recettes touristiques effectives, c'est-à-dire comptabilisées par le système bancaire, se sont inscrites en hausse de 19,79% atteignant le niveau de 920 MDH. Compte tenu des dépenses des touristes nationaux à l'étranger, le solde s'établit à 695 MDH en progression de 17,80% d'une année à l'autre.

Parallèlement au ralentissement de l'activité en général, on note avec satisfaction une pause en ce qui concerne la hausse des prix et un effort considérable dans le domaine de l'équipement du pays, entrepris aussi bien par le secteur public que privé.

En effet, la réalisation du budget d'équipement traduisant l'effort d'investissement public, a atteint un niveau jamais constaté par le passé. Les dépenses ont porté sur près de 4,5 milliards de dirhams au 31 décembre 1975, soit une augmentation de 70% par rapport au montant réalisé en 1974. Ceci est d'autant plus réconfortant qu'un excédent budgétaire a permis un financement sain des dépenses d'équipement.

Le secteur privé, quant à lui, connaît un dynamisme remarquable. En effet, à travers les crédits accordés au cours de l'année 1975 par la B.N.D.E. - 1,04 milliard de dirhams - les investissements de ce secteur ont atteint à la fin de cette année 2,37 milliards de dirhams, soit une progression de 48,69% d'une année à l'autre.

La formation brute du capital fixe (F.B.C.F.) qui en découle, compte tenu des variations des stocks, s'est élevée à 7.710 MDH. marquant un taux de progression de 82,3% nettement supérieur à celui constaté en 1974, soit 44,4%.

Le volume global des moyens de paiements a atteint 14.275 MDH, au 31 décembre 1975, faisant ressortir par rapport à la même date de 1974, une augmentation de 2.428 MDH ou 20,5%. L'origine des disponibilités nouvelles réside dans la progression soutenue des créances sur le trésor et des crédits à l'économie.

Les crédits consentis par les banques ont atteint à la fin de l'année 1975 le montant de 5.957 MDH contre 4.750 MDH au 31 décembre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 25,41% au lieu de 30,21% un an auparavant.

Quant aux crédits à l'économie accordés par les organismes financiers spécialisés, ils accusent un rythme plus accentué en passant d'une année à l'autre de 2.033 MDH à 2.714 MDH, marquant une progression de 33,50% contre 24,34% en 1974.

Concernant l'équilibre des prix, le niveau général a progressé dans des limites tolérables. En effet l'indice moyen du coût de la vie (210 articles) a augmenté de 7,87% au terme de l'année 1975.

Sur le plan des échanges extérieurs, la balance commerciale évaluée « F.O.B. », a enregistré un déséquilibre accentué de 2.908,8 MDH contre un léger excédent de 143,2 MDH en 1974. Ce déficit est dû, d'une part aux importations massives de produits alimentaires (blé, notamment), en raison de la baisse de la production agricole et, d'autre part, au volume élevé des achats considérables de produits finis nécessités par l'effort d'investissement entrepris pour la réalisation des objectifs du plan de développement. Ainsi, face à une expansion sans précédent des importations (+ 25,35%), les exportations « F.O.B. » ont accusé une baisse de 16,16% par rapport à 1974, et se situent au niveau de 6.237,7 MDH. La politique anti-inflationniste et de redressement des balances commerciales décidée par un certain nombre de pays clients du Maroc explique en grande partie la contraction des exportations. En effet, les ventes de phosphate ont baissé quantitativement de l'ordre de 30% par rapport à celles de 1974. En valeur, les exportations de cette matière marquent une baisse de l'ordre de 16%, atteignant 3.430,4 MDH soit près de 55% de la valeur totale des exportations. Corrélativement à ce déséquilibre des échanges extérieurs, les taux de couverture des importations (C.A.F.) par les exportations (F.O.B.), s'est établi à 60% contre 89,73% l'année précédente.

Finalement, la balance des biens et services s'est soldée au 31 décembre 1975 par un déficit de 4.229,5 MDH marquant une détérioration prononcée par rapport à celle enregistrée au cours de la même période de 1974.

Le déséquilibre ci-dessus a été largement compensé par le solde des paiements de transfert — 2.016,0 MDH — et celui des capitaux non monétaires — + 2.145,3 MDH —.

Compte tenu des autres éléments des comptes extérieurs, la balance des paiements se solde par un léger déficit de 68,2 MDH au 31 décembre 1975, contre un excédent de 536,8 MDH un an auparavant.

Au sein de cet environnement, la Caisse de dépôt et de gestion, de par l'importance de ses ressources et des actions promotionnelles, a entrepris des efforts méritoires pour la promotion de ses dépôts et pour l'élaboration d'importants projets, contribuant ainsi à la réalisation du plan en matière de développement économique et social.

Servant d'instrument de collecte d'une épargne d'origine diverse, la C.D.G. a vu ses ressources augmenter de 12,55% au terme de l'exercice 1975 pour s'établir à 1.371,2 MDH.

Parmi les déposants qui ont augmenté leurs avoirs de façon sensible, on note :

— La Caisse nationale de sécurité sociale (C.N.S.S.) qui enregistre le niveau le plus élevé avec 657,9 MDH en progression de 26,11% contre 19,43% au cours de l'année 1974. Le dépôt net correspondant, compte non tenu des intérêts et de la part bénéficiaire allouée au titre des dépôts de l'exercice précédent, est de 116 MDH au lieu de 68 MDH il y a un an ;

— La Caisse d'épargne nationale (C.E.N.) qui constitue le deuxième déposant avec 299,5 MDH imprime à l'évolution de ses avoirs presque la même tendance que celle observée en 1974, soit 9,16%. L'apport net effectué par la C.E.N. au titre du présent exercice s'élève à 11,8 MDH légèrement inférieur au montant des dépôts de l'année précédente.

Il est à noter que la C.E.N. a procédé à la révision du taux d'intérêt servi aux déposants, en le portant à 3,5%, complété par une prime de fidélité de 0,50% ;

— Les cautionnements et consignations améliorent leurs dépôts de 10,54% d'une année à l'autre pour s'établir à 72,1 MDH au terme du présent exercice.

En revanche, les fonds des pensions, contrairement à 1974, marquent une nette diminution et s'élèvent à 75,4 MDH après avoir atteint le niveau de 139,7 MDH, un an auparavant.

Il convient de préciser que l'augmentation des ressources de la C.D.G. enregistrée pendant la période sous revue, n'atteste que partiellement les efforts déployés en vue de la promotion des dépôts.

En effet, l'année 1975 a été marquée par un certain nombre de démarches, en vue de promouvoir non seulement les dépôts institutionnels, mais également certains dépôts facultatifs, voire volontaires. C'est ainsi que la caisse a procédé, dès le début de cette année, à un examen approfondi de toutes les mesures possibles, susceptibles d'améliorer les structures de la C.E.N. et partant, de développer le volume de l'épargne postale.

Aussi, la C.D.G. a-t-elle largement contribué au lancement et au financement d'une campagne publicitaire, destinée à promouvoir le drainage de l'épargne privée auprès de la C.E.N. et par delà à susciter un comportement d'épargne chez les différentes couches sociales de la population. Cette action est d'autant plus prometteuse qu'elle s'est concrétisée par un résultat positif, constituant ainsi un indice révélateur des potentialités d'épargne des ménages et un gage de succès pour les campagnes futures.

Par ailleurs, des propositions avantageuses ont été faites aux sociétés et caisses mutualistes, coopératives agricoles et artisanales, établissements publics ainsi qu'aux filiales de la Caisse de dépôt et de gestion. Elles laissent présager une sensible augmentation de cette catégorie de dépôts.

Dans la même optique, la caisse enregistre avec satisfaction l'ouverture, au cours de cet exercice, d'un compte de dépôt à vue des fonds libres des habous. Cette action est le prélude de perspectives intéressantes qui s'offrent au ministère des Habous et à la caisse étant donné les moyens complémentaires dont disposent ces deux institutions et qui sont de nature à faciliter la réalisation des projets communs, notamment dans l'immobilier.

Elle escompte, en outre, venir à bout de la réticence toujours observée par les secrétaires-greffiers et les notaires, au prix d'une mise en application respectivement, de la procédure de contrôle automatique arrêtée par la Trésorerie générale, et de mesures d'allègement procédural prises en faveur des notaires, conformément à leurs impératifs de gestion.

Il est à signaler que l'extension prévisible de l'activité de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (C.N.R.A.), par le biais du lancement prochain du Régime collectif d'allocation et de retraite (R.C.A.R.) et de la capitalisation des indemnités versées aux victimes d'accidents de travail et l'assurance-vie, aura pour corollaire un accroissement des disponibilités de cet organisme à la C.D.G.

Parallèlement à l'action de promotion des dépôts, la C.D.G. a accentué son rôle de transformateur de ressources essentiellement à vue en emplois à long terme. C'est ainsi que ceux-ci se sont élevés à la fin du présent exercice à 807 MDH, soit un accroissement de 26,67% par rapport à fin décembre 1974, représentant ainsi et pour la première fois plus de la moitié — 57,90% — de l'actif de la caisse. L'accroissement de cette rubrique est le fait non seulement d'une augmentation des ressources, mais aussi d'une restriction des emplois au détriment essentiellement de ceux à court terme. Globalement, les emplois à moyen et long terme, représentant 75,56% des emplois de la caisse, progressent de plus de six points d'une année à l'autre.

D'autre part, la caisse a procédé au cours de cette année à des mesures d'assainissement tendant à assurer l'équilibre financier de certaines filiales déficitaires (Maroc Tourist, Chellah Immobilière, Limadet). Cette politique a eu pour conséquence un désengagement de la C.D.G. qui dorénavant ne consent des avances qu'en faveur des sociétés présentant une capacité certaine de remboursement, tout en assurant une adaptation raisonnable entre les concours financiers qu'elle leur accorde et leurs besoins de financement.

Au niveau de ses filiales touristiques, elle a procédé à un changement radical dans sa stratégie en confiant certaines unités hôtelières, pour gestion, à des groupes privés aussi bien nationaux qu'étrangers qui lui assurent un rendement adéquat quelque soit la conjoncture, la caisse se réservant dorénavant, à la seule activité de promotion.

Concernant ses investissements directs, la C.D.G. a poursuivi la consolidation de ses participations qui se sont accrues au terme de cette année de 9,68%. Cette augmentation intéresse essentiellement ses secteurs traditionnels d'intervention que sont le « Bâtiment », le « Crédit » et l'« Industrie » respectivement pour 6,8 MDH, 3,5 MDH et 5,9 MDH, et résulte en partie de la marocanisation du capital étranger, et de la création de nouvelles sociétés contribuant à hâter le processus de marocanisation, ainsi que la formation professionnelle de cadres nationaux. A cet effet, la Caisse de dépôt et de gestion a pris une participation dans le capital de la Société centrale pour l'équipement du territoire-Maroc (S.C.E.T.-Maroc) et a conforté son portefeuille « Bâtiment » en créant avec un partenaire étranger, la Société auxiliaire maghrébine (Auximag).

Tout en intégrant son portefeuille, la C.D.G. espère tirer avantage de ces associations avec des partenaires de renommée mondiale, dans le domaine des études et de la construction en vue d'initier les cadres marocains aux techniques les plus récentes en matière d'ingénierie et de bâtiment.

S'agissant du rendement du portefeuille participations, à l'exception du secteur touristique qui reste déficitaire, les autres branches, notamment l'« Industrie », le « Crédit », les « Sociétés de portefeuille » et les « Assurances » enregistrent des résultats satisfaisants. Dans l'ensemble, le rendement moyen des participations s'établit en 1975, à 4,45% contre respectivement 4,73% et 4,03% en 1974 et 1973.

Il est à remarquer qu'en complément à ses actions promotionnelles propres, la caisse dispose en ses filiales, agissant dans pratiquement tous les secteurs de la vie économique, d'auxiliaires précieux qui ont engagé, au cours de cette année, un effort promotionnel méritoire.

Cette activité de la Caisse de dépôt et de gestion s'est traduite au 31 décembre 1975, par des résultats satisfaisants. En effet, le bénéfice net dégagé s'est élevé à 44,36 MDH, en progression de 23,55% par rapport à l'exercice précédent.

Concernant la Caisse nationale de retraites et d'assurances (C.N.R.A.), établissement public dont la gestion est assurée par la C.D.G., elle a poursuivi ses efforts tendant à faire avancer rapidement la procédure d'approbation des projets de loi et de décret relatifs à l'institution du Régime collectif d'allocation et de retraite (R.C.A.R.). Elle a en outre, continué les études

sur la promotion de l'assurance-vie contribuant ainsi à la réalisation des vœux des pouvoirs publics en matière de protection sociale.

Le Fonds d'équipement communal (F.E.C.), quant à lui, a continué son activité de déblocage des prêts en faveur des collectivités locales et régies pour le financement de leurs équipements et travaux édilitaires, suivant en cela l'évolution remarquable constatée au cours des dernières années. Cette forte expansion n'est pas sans poser des problèmes d'équilibre financier à cet établissement public, comme l'a démontré l'étude entreprise à ce sujet, qui pour y faire face, doit envisager le recours à des ressources longues aussi bien au niveau du marché financier national qu'international.

Dans les développements qui suivent, nous examinerons d'abord l'évolution des dépôts recueillis par la C.D.G., et leurs

emplois. Nous étudierons ensuite, les fonds et services gérés par la caisse, puis nous analyserons l'activité des principales filiales et participations. Nous terminerons par le commentaire des résultats financiers de l'exercice et des postes du bilan au 31 décembre 1975.

### TITRE PREMIER

#### Les ressources

Au terme de l'année 1975, les ressources globales de la Caisse de dépôt et de gestion sont passées d'un exercice à l'autre de 1.218,3 millions de dirhams (MDH) à 1.371,2 millions de dirhams traduisant une amélioration de 152,9 millions de dirhams ou 12,5 %. Cette progression qui reste cependant inférieure à celle constatée — 18,10 % — à fin 1974, est retracée dans le tableau ci-dessous.

DÉSIGNATIONS	31-12-73		31-12-74		31-12-75		VARIATION 75/74	
	MDH	%	MDH	%	MDH	%	MDH	%
Fonds propres .....	34,0	3,30	49,8	4,08	50,0	3,65	+ 0,2	—
Dépôts .....	925,1	89,67	1.103,3	90,56	1.251,1	91,24	+147,8	13,40
Autres dettes à court terme .....	46,8	4,54	29,3	2,41	25,8	1,88	- 3,5	-11,94
Résultats .....	25,7	2,49	35,9	2,95	44,3	3,23	+ 8,4	23,40
<b>TOTAL .....</b>	<b>1.031,6</b>	<b>100,00</b>	<b>1.218,3</b>	<b>100,00</b>	<b>1.371,2</b>	<b>100,00</b>	<b>152,9</b>	<b>12,55</b>

L'accroissement des ressources provient essentiellement des dépôts pour 147,8 millions de dirhams ou 13,40 % et du résultat bénéficiaire pour 8,4 millions de dirhams.

Comparés aux composantes de la masse monétaire, les « dépôts » et « autres dettes à court terme », enregistrant un montant global, de 1.276,9 millions de dirhams soit 93,12 % des ressources de la caisse, constituent 13,27 % du total de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie au lieu de 14,55 % en 1974, soit une baisse de plus d'un point qui s'explique par un renforcement sensible — + 30,76 % — des dépôts à vue et à terme auprès des banques. Ainsi, les fonds centralisés par la C.D.G. représentant au terme de l'exercice sous-revue, 15,28 % des dépôts à vue du système bancaire, du trésor et des C.C.P., et 15,03 % des dépôts à vue et à terme des banques contre respectivement 16,30 et 17,34 % au 31 décembre 1974.

ANNÉE	DÉPÔTS à la CDG (en MDH)	PART DES DÉPÔTS C.D.G. dans les dépôts à vue (en %)	
		du système bancaire, du Trésor et des CCP	et à terme des banques de dépôts
1972 .....	828,3	18,85	20,25
1973 .....	925,1	17,92	18,75
1974 .....	1.103,3	16,30	17,34
1975 .....	1.251,1	15,28	15,03

Le taux d'accroissement des dépôts du système bancaire, du trésor et des chèques postaux atteint 31,07 % en 1974 et 21 % en 1975 contre respectivement 19,30 % et 13,40 % pour la Caisse de dépôt et de gestion.

Il est à signaler que si les Fonds des pensions avaient maintenu leurs avoirs au cours de l'exercice sous-revue, l'augmentation des dépôts à la C.D.G. aurait été de 19,22 %, ce qui représentente un taux sensiblement égal à celui enregistré en 1974, et légèrement inférieur à la progression constatée en 1975, des dépôts à vue du système bancaire, du trésor et des C.C.P.

Comme par le passé, les développements ci-après sont consacrés à l'examen de l'évolution et de la structure des dépôts qui représentent 91,24 % de l'ensemble des ressources au 31 décembre 1975.

#### I. — ÉVOLUTION DES DÉPÔTS

A fin 1975, les dépôts ont connu une augmentation sensible, comme il ressort du tableau suivant :

ANNÉE	MONTANT des dépôts en MDH	VARIATIONS	
		en MDH	en %
1972 .....	828,3	112,4	15,71
1973 .....	925,1	96,8	11,68
1974 .....	1.103,3	178,3	19,30
1975 .....	1.251,1	147,8	13,40

En effet, les dépôts passent d'un exercice à l'autre de 1.103,3 MDH à 1.251,1 MDH soit une augmentation de 147,8 MDH — 13,40 % — à fin décembre 1975, cette progression reste cependant inférieure à celle enregistrée en 1974 en raison des retraits importants effectués par les Fonds des pensions qui ont vu leurs avoirs s'établir à 75,4 MDH contre 139,64 MDH au terme de l'exercice précédent. Quant aux autres déposants ils ont, dans leur quasi-totalité, augmenté leurs disponibilités d'un montant global de 212,1 MDH.

L'amélioration, ainsi enregistrée, résulte dans une large mesure de l'action promotionnelle entreprise en 1975, avec le concours des départements ministériels intéressés et de la Trésorerie générale.

Il convient de signaler que l'augmentation de 147,8 MDH tient compte :

— des intérêts de 26,4 MDH servis aux déposants au titre de l'exercice 1975. La progression substantielle constatée par rapport aux intérêts alloués au cours de l'exercice précédent — 21,2 MDH — s'explique en partie par le fait que les dépôts à taux de rémunération élevé augmentent au détriment des autres, notamment les Fonds des pensions ;

— des parts bénéficiaires attribuées à certains déposant : 10,7 MDH ;

— du solde des opérations financières réalisées pour le compte des services et Fonds gérés, soit 0,9 MDH.

Ainsi, le montant net des dépôts c'est-à-dire le solde des versements et des retraits, s'établit à 109,8 MDH au lieu de 148,4 MDH en 1974.

## II. — STRUCTURE DES DÉPÔTS

Comme par le passé, la structure des dépôts de la Caisse de dépôt et de gestion reste marquée par la prédominance de la Caisse nationale de sécurité sociale (C.N.S.S.) qui occupe une place de plus en plus importante dans le total des dépôts.

soit 52,59 % au lieu de 47,28 % au 31 décembre 1974. La Caisse d'épargne nationale (C.E.N.) et les cautionnements et consignations, s'ils augmentent leurs avoirs, maintiennent cependant leurs positions relatives par rapport au total des dépôts. Les autres déposants, après une longue stagnation, voient leurs disponibilités à la caisse progresser de 42,91 % au terme de l'exercice sous-reev. En revanche les Fonds des pensions ne représentent plus que 6,03 % de l'ensemble des dépôts contre 12,65 % un an auparavant.

Le tableau ci-après retrace, outre l'évolution des dépôts, leurs variations et leurs parts relatives dans la masse globale des disponibilités centralisées à la caisse.

DÉSIGNATIONS	31-12-74		31-12-75		VARIATIONS 75/74	
	MDH	%	MDH	%	MDH	%
C.N.S.S. ....	521,7	47,28	657,9	52,59	136,2	26,11
C.E.N. ....	271,4	24,87	299,5	23,94	28,1	9,15
Fonds des pensions ....	139,7	12,65	75,4	6,03	- 64,3	- 46,02
Cautionnements et consignations ....	65,2	5,92	72,1	5,76	6,9	10,54
Autres déposants ....	102,3	9,28	146,2	11,68	43,9	42,91
<b>TOTAL</b> .....	<b>1.103,3</b>	<b>100,00</b>	<b>1.251,1</b>	<b>100,00</b>	<b>147,8</b>	<b>13,40</b>

L'évolution de chaque rubrique se présente comme suit :

### A. — La Caisse nationale de sécurité sociale (C.N.S.S.)

L'augmentation des dépôts de la C.N.S.S., constatée au cours des exercices précédents, s'est poursuivie à un rythme plus important tel qu'il ressort du tableau ci-après :

DÉSIGNATIONS	31-12-72		31-12-73		31-12-74		31-12-75	
	MDH	%	MDH	%	MDH	%	MDH	%
Disponibilités (en MDH et en % des dépôts à la C.D.G.)	375,9	45,38	436,8	47,22	521,7	47,28	657,9	52,59
Variation annuelle brute .....	33,8	9,87	60,9	16,21	84,9	19,43	136,2	26,11
Variation annuelle nette *	23,0	6,72	49,0	13,04	68,0	15,57	116,0	22,22

\* Compte non tenu des intérêts et de la part bénéficiaire servis par la C.D.G.

Avec un total de 657,9 MDH à fin décembre 1975, en augmentation de 136,2 MDH — 26,11 % —, la C.N.S.S., a consolidé davantage sa place de premier déposant, avec 52,59 % du total des dépôts.

Ce résultat satisfaisant fait suite à la révision de la rémunération des avoirs de la C.N.S.S. En effet, le taux d'intérêt alloué à ce déposant, constitué du taux de base de 1 % et d'une part bénéficiaire sur les résultats de la caisse, a été porté à 4,50 % sur les excédents de dépôts constitués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1975. Les fonds déposés antérieurement à cette date sont, quant à eux, rémunérés à 4,25 %.

Compte non tenu des intérêts et de la part bénéficiaire, respectivement de 9,7 MDH et de 10,5 MDH, la C.N.S.S. réalise ainsi un dépôt net de 116,0 MDH au lieu de 68 MDH en 1974.

Enfin, il est à prévoir que cet organisme maintienne au cours de l'exercice 1976, le même rythme de dépôt que celui observé durant l'année sous-reev.

### B. — La Caisse d'épargne nationale (C.E.N.)

Au cours des quatre derniers exercices, les dépôts de la Caisse d'épargne nationale ont évolué comme suit :

DÉSIGNATIONS	31-12-72		31-12-73		31-12-74		31-12-75	
	MDH	%	MDH	%	MDH	%	MDH	%
Disponibilités (en MDH et en % des dépôts à la C.D.G.)	241,1	29,11	251,5	27,18	271,4	24,87	299,5	23,94
Variation annuelle brute .....	23,6	10,86	10,4	4,29	22,9	9,11	28,1	9,16
Variation annuelle nette *	14,5	6,07	0,6	0,25	12,6	5,01	11,8	4,30

\* Compte non tenu des intérêts et de la prime de fidélité servis par la C.D.G.

Avec un solde de 299,5 MDH, au terme du présent exercice, la C.E.N. voit son avoir augmenter d'une année à l'autre de 25,1 MDH contre 22,9 MDH au 31 décembre 1974. Abstraction faite des intérêts et de la prime de fidélité d'un montant global de 13,3 MDH, servis par la C.D.G., le dépôt net ne s'élève qu'à 11,8 MDH au lieu de 12,6 MDH à fin 1974.

Conscientes de l'importance de l'épargne postale dans le développement économique, la C.E.N. et la C.D.G. ont conjugué leurs efforts à la préparation d'une campagne publicitaire. Celle-ci, lancée par le ministère des P.T.T. du 2 au 16 juin 1975, a eu des résultats satisfaisants, puisqu'elle a permis de dégager, pendant cette période, un excédent de dépôts de l'ordre de 5,2 MDH contre 3,6 MDH et 3,3 MDH respectivement pour 1973 et 1970.

Il faut souligner que l'augmentation du taux d'intérêt alloué aux épargnants n'a pas été sans effet sur l'amélioration ainsi enregistrée, puisqu'il a été porté, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1974, à 3,50 % auquel s'ajoute une prime de fidélité de 0,50 %.

Par ailleurs, le taux d'intérêt moyen attribué par la C.D.G. aux dépôts C.E.N. s'élève à 4,70 % se décomposant comme suit : taux d'intérêt, 3,50 % ; participation de la C.D.G. aux frais de fonctionnement de la C.E.N., 0,90 % ; taux moyen de la prime de fidélité, 0,30 %.

Au terme de la campagne de 1975, le ministère des P.T.T. souligne, dans les conclusions de son rapport sur la C.E.N., que la capacité d'épargne dont dispose notre pays, loin d'avoir atteint ses limites, demeure encore quasiment inexploitée, ce qui constitue un gage de succès pour les campagnes à venir.

A cet effet, il a été décidé qu'à partir de 1976, une action de promotion et de vulgarisation de l'épargne sera entreprise, s'adressant à toutes les couches sociales de la population. La Caisse de dépôt et de gestion, participera activement à toutes les phases de sa préparation.

Une telle action comprendra d'importantes réformes dont notamment, l'ouverture d'un bureau à Rabat, réservé exclusivement aux opérations des épargnants pour améliorer la qualité de leur accueil. Si cette expérience s'avérait concluante, elle pourrait être étendue progressivement aux autres villes du Royaume.

#### C. — Les Fonds des pensions

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des disponibilités des fonds des pensions à la caisse au cours des quatre dernières années.

DESIGNATIONS	31-12-72		31-12-73		31-12-74		31-12-75	
	MDH	%	MDH	%	MDH	%	MDH	%
Disponibilités (en MDH et en % des dépôts à la C.D.G.)	75,4	9,11	94,5	10,22	139,7	12,65	75,4	6,03
Variation annuelle brute	28,8	61,64	19,1	25,26	45,2	47,77	- 64,3	- 46,02
Variation annuelle nette *	26,3	56,31	13,9	18,44	41,2	43,60	- 63,8	- 45,60

\* Compte non tenu des intérêts servis par la C.D.G. et du solde des opérations sur le portefeuille mobilier.

Confirmant les prévisions établis en 1974, les dépôts des fonds des pensions constitués essentiellement par ceux de la Caisse marocaine de retraites (C.M.R.), ont connu une diminution de 64,3 MDH — 46,02% — par rapport à l'exercice précédent ramenant ainsi le montant de leurs avoirs de 139,7 MDH à 75,4 MDH au 31 décembre 1975. Cette régression s'explique par le fait que ces fonds ont supporté des charges supplémentaires sans ressources additionnelles. De plus, et à la demande de la Trésorerie générale, la C.M.R. a bloqué 12,5 MDH portant ainsi à 20 MDH le « fonds de réserve » pour le paiement des pensions marocaines. Enfin la C.M.R. qui a cessé depuis plusieurs exercices de souscrire aux emprunts a acquis des bons C.G.I. à 5 ans pour un montant de 4,6 MDH.

En raison de cette souscription, le solde des opérations sur le portefeuille est de — 3,1 MDH. Les intérêts servis par la caisse s'élèvent à 2,6 MDH.

En outre, et étant donné l'évolution récente des dépôts des Fonds des pensions, il est prévu que la tendance à la baisse se poursuivra encore en 1976.

#### D. — Les cautionnements et consignations

Occupant le 4<sup>e</sup> rang dans l'ensemble des dépôts de la caisse, les « Cautionnements et consignations », avec un solde global de 72,1 MDH au 31 décembre 1975, augmentent leurs avoirs de 6,9 MDH — 10,58% — d'un exercice à l'autre, au lieu de 8,5 MDH à fin décembre 1974.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution de leurs disponibilités auprès de la caisse, au cours des quatre dernières années.

DESIGNATIONS	31-12-72		31-12-73		31-12-74		31-12-75	
	MDH	%	MDH	%	MDH	%	MDH	%
— Cautionnements provisoires	0,6	0,08	0,8	0,09	0,7	0,06	0,9	0,07
— Cautionnements définitifs	3,8	0,46	4,1	0,44	4,9	0,45	6,7	0,54
— Expropriations					26,1	2,37	27,2	2,15
— Successions					2,7	0,24	2,9	0,24
— Biens de mineurs					9,2	0,84	13,5	1,09
— Consignations diverses					21,6	1,96	26,9	2,15
TOTAL (en MDH et en % du total des dépôts à la C.D.G.)	46,9	5,67	56,7	6,13	65,2	5,92	72,1	5,76
Variation annuelle	6,6	16,53	9,8	20,90	8,5	14,99	6,9	10,54

Ainsi qu'il ressort du tableau, l'augmentation des « Cautionnements et Consignations » provient notamment de la rubrique « Biens des Mineurs ». Ces derniers ont vu leur fonds passer de 9,2 MDH à 13,5 MDH à fin décembre 1975, en progression de 4,3 MDH ou 46,74 %. En effet 306 nouveaux comptes ont été ouverts au cours de l'exercice contre seulement 123 en 1974, portant à 1.524 le nombre de comptes gérés par la caisse.

Ces nouvelles ouvertures de comptes sont enregistrées suite aux contacts pris par la caisse avec le ministère de la justice qui a donné les instructions nécessaires relatives à l'allègement par ses services de la procédure de dépôts et de retraits de ces fonds.

En ce qui concerne les autres sous-rubriques, elles se maintiennent presque au même niveau que celui atteint en 1974, à l'exception des « Cautionnements définitifs » qui augmentent de 1,8 MDH ou 36,73%.

En raison du nombre important des sous-rubriques et des dossiers — environ 17.000 — concernant les cautionnements et les consignations, la caisse a procédé aux études tendant à la mécanisation de ces dépôts, laquelle sera opérationnelle en 1976. Ceci permettra de satisfaire rapidement les demandes de retraits et d'avoir une connaissance précise de la situation de chaque déposant.

#### E. — Les autres déposants

Pour les quatre derniers exercices, les avoirs des « autres déposants » ont évolué comme suit :

(En millions de dirhams)

DÉSIGNATIONS	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75
Services gérés				
— C.N.R.A. ....	11,0	4,6	3,5	4,7
— F.E.C. ....	0,3	0,6	0,2	1,1
Fonds gérés *				
— Fonds du travail ....	21,4	29,7	38,0	49,5
— F.G.A. ....	2,7	2,9	2,9	5,1
<b>TOTAL services et fonds gérés</b> .....	<b>36,5</b>	<b>37,8</b>	<b>43,6</b>	<b>60,4</b>
En % des dépôts .....	4,41	4,09	3,95	4,83
Déposants				
— Greffiers et Onkils el Ghiab .....	30,4	32,6	39,6	52,1
— Fonds des Habous .....	—	—	—	3,0
— Fonds d'assurances et dépôts des notaires .....	7,7	6,2	7,5	9,6
— Caisse centrale de garantie .....	2,3	2,4	2,4	2,5
— Divers .....	8,2	4,6	5,1	5,7
<b>TOTAL déposants</b> .....	<b>48,6</b>	<b>45,9</b>	<b>54,6</b>	<b>72,9</b>
En % des dépôts .....	5,87	4,96	4,95	5,83
— Filiales .....	3,9	1,9	4,1	12,9
<b>TOTAL GÉNÉRAL EN MDH</b> .....	<b>89,0</b>	<b>85,6</b>	<b>102,3</b>	<b>146,2</b>
Variation en % .....	+ 28,43	— 3,82	+ 19,51	+ 42,91
En % des dépôts .....	10,74	9,25	9,28	11,68

Avec un avoir total de 146,2 MDH au 31 décembre 1975 en progression de 43,9 MDH — 42,91% — par rapport à l'exercice précédent, les « autres déposants » améliorent sensiblement leur position de plus de deux points — 11,68% au lieu de 9,28% en 1974 — dans la masse totale des dépôts à la caisse.

Comme les exercices précédents, ce poste reste dominé par les Fonds du travail et les secrétaires greffiers. Il regroupe d'une part, les disponibilités laissées en comptes courants par les services et Fonds gérés, à l'exclusion des Fonds des pensions et d'autre part, les dépôts des secrétaires greffiers, des Fonds du travail, des filiales, des notaires de la Caisse centrale de garantie, du Fonds d'assurances immatriculation immeubles, et pour la première fois de ceux provenant du ministère des Habous.

Avec un dépôt de 52,1 MDH à fin décembre 1975, les secrétaires greffiers augmentent de 12,5 MDH ou 31,80 %.

\* Compte non tenu des fonds des pensions.

A ce propos, il est à signaler qu'au cours de l'exercice sous revue, la Caisse de dépôt et de gestion a entrepris, à la suite de la dernière réforme judiciaire, une action promotionnelle des dépôts des secrétaires greffiers. Ces derniers ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de la caisse. Ainsi, une campagne d'information a été engagée auprès des tribunaux en collaboration avec le ministère de la justice, qui laisse présager une évolution favorable, au cours des années à venir, de cette catégorie de dépôts.

Les Fonds du travail connaissent une progression importante de 11,5 MDH — 30,21% — portant leur dépôt au 31 décembre 1975 à 49,5 MDH.

Les dépôts des filiales s'élèvent à 12,9 MDH en augmentation de 8,8 MDH par rapport au 31 décembre 1974. Cette amélioration est due principalement aux dépôts de la Compagnie immobilière et foncière marocaine (C.I.F.M.) et de la Compagnie nord-africaine et intercontinentale d'assurances (C.N.I.A.).

Les avoirs des notaires, subdivisés en Fonds d'assurances, dépôts libres et dépôts obligatoires, atteignent 9,6 MDH en accroissement de 2,1 MDH par rapport à leurs dépôts à fin décembre 1974, imputable pour 1,9 MDH aux dépôts libres.

La caisse a donné une suite favorable aux suggestions relatives à l'allègement procédural des opérations des notaires. A cet effet, les recettes du Trésor attachent désormais le plus grand soin aux opérations relevant des études notariales, tendant notamment à réduire au minimum les délais de transmission des avis d'opération. De leur côté, les notaires sont invités à respecter leurs obligations légales.

Le Fonds de garantie automobile voit son dépôt augmenter d'un exercice à l'autre de 2,9 MDH à 5,1 MDH après avoir connu une stagnation au cours des précédents exercices.

Les disponibilités de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (C.N.R.A.), déposées auprès de la caisse, accusent une augmentation de 2,2 MDH.

Le Fonds d'équipement communal (F.E.C.) dispose d'une encaisse de 1,1 MDH au 31 décembre 1975, soit une augmentation de 0,9 MDH due au règlement d'annuités de prêts.

Les avoirs des autres déposants, en l'occurrence ceux du Fonds d'assurance immatriculation immeubles — 4,4 MDH — de la Caisse des dépôts et consignations françaises — 1,2 MDH —, se maintiennent au même niveau qu'en 1974.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que la caisse enregistre avec satisfaction, en 1975, l'ouverture d'un compte de dépôt des Fonds des Habous dont le montant s'élève à 3 MDH au terme de l'exercice.

## TITRE II

### Les emplois

L'analyse de l'activité économique générale durant l'exercice 1975, autorise à considérer cette année comme étant une période décisive et encourageante dans la voie de la réalisation des objectifs de développement.

C'est ainsi que, malgré certains effets défavorables perceptibles au niveau de la production agricole, des exportations et donc de la balance commerciale, la formation brute de capital fixe atteint un montant de 7.710 MDH contre 4.230 MDH en 1974.

en accroissement de 82,3 %, traduisant le dynamisme des secteurs aussi bien public que privé en matière de réalisation d'investissements.

Dans ce contexte, la Caisse de dépôt et de gestion a participé à cet effort général, et a tenu dans la vie financière et économique du pays une place dont l'importance mérite d'être soulignée.

En effet, la contribution de la caisse a consisté en concours supplémentaires apportés aux banques, dans le cadre du marché monétaire. Elle s'est traduite également par la consolidation d'avances à court terme en prêts à moyen terme au profit d'établissements financiers spécialisés.

Mais l'année 1975 a été surtout marquée par l'accroissement important des emplois à long terme suite aux souscriptions aux émissions obligataires à 15 ans.

Ainsi, le total des emplois au terme de l'exercice sous-revue, soit 1.393,7 MDH, avant amortissements et provisions respectivement pour 5,8 MDH et 16,9 MDH, contre 1.225,3 en 1974, dégage une augmentation de 168,4 MDH ou 13,74 % absorbée intégralement par les emplois à long terme, traduisant ainsi le souci de la caisse de jouer davantage le rôle d'instrument transformateur des dépôts essentiellement à vue en investissements à long terme, de plus en plus sollicités par un environnement économique en expansion.

Cette orientation conforme aux recommandations du plan économique et social, peut être appréhendée à travers l'analyse ci-après, des emplois de la caisse, selon leur terme et selon leur destination.

Un développement à part sera consacré à la place qu'occupe la caisse dans les marchés monétaire et financier.

### I. — EMPLOIS SELON LE TERME

Confirmant son rôle de véritable intermédiaire financier, la Caisse de dépôt et de gestion a, au cours de cet exercice, entrepris un effort soutenu de transformation de ses dépôts à vue en emplois à moyen et long terme. En effet, ceux-ci représentent à la fin du présent exercice, 75,56 % de l'actif de la caisse au lieu de 69,13 % en 1974.

La répartition des emplois de la caisse par degré de liquidité décroissant et en valeur relative, se présente comme suit :

(En pourcentage)

DESIGNATIONS	1973	1974	1975
Liquidités .....	2,62	1,53	0,68
Emplois à court terme .....	24,45	29,34	23,76
Emplois à moyen terme .....	26,06	20,84	17,66
Emplois à long terme .....	46,87	48,29	57,90
TOTAL .....	100,00	100,00	100,00

Il ressort de ce tableau, que la tendance déjà observée pendant les exercices antérieurs, à savoir l'augmentation continue des emplois à long terme au détriment des emplois à court et moyen terme, se confirme nettement durant cette année.

L'évolution des emplois selon leur terme, est retracée ci-dessous, pour les trois derniers exercices :

(En millions de dinars)

DESIGNATIONS	1973	1974	1975	VARIATIONS	
				74/73	75/74
Liquidités .....	27,1	18,8	9,4	- 8,3	- 9,4
Emplois à court terme .....	253,5	359,4	331,2	105,9	- 28,2
Emplois à moyen terme .....	270,2	255,4	246,1	- 14,8	- 9,3
Emplois à long terme .....	485,9	591,7	807,0	105,8	215,3
TOTAL .....	1.036,7	1.225,3	1.393,7	188,6	168,4

En effet, à eux seuls les emplois à long terme ont marqué une progression de 215,3 MDH ou 36,37 % par rapport à l'exercice précédent. Celle-ci s'est faite au détriment des autres rubriques qui ont toutes accusé des régressions de 9,4 MDH, 28,2 MDH et 9,3 MDH respectivement pour les liquidités, les « emplois à court terme », et les « emplois à moyen terme ».

### 1. — Les liquidités :

L'évolution des liquidités de la Caisse de dépôt et de gestion, au cours des quatre derniers exercices, a été la suivante :

(En millions de dirhams)

DÉSIGNATIONS	1972	1973	1974	1975
Montant .....	34,1	27,1	18,8	9,4
Variation .....	1,2	- 7,0	- 8,3	- 9,4

Au terme de l'exercice sous-revue, les liquidités de la caisse ressortent à 9,4 MDH seulement, contre 18,8 MDH en 1974, marquant ainsi une diminution de 50 %.

### 2. — Les emplois à court terme :

L'évolution de cette rubrique, au cours des quatre derniers exercices, se présente comme suit :

(En millions de dirhams)

DÉSIGNATIONS	1972	1973	1974	1975
Montant .....	224,5	253,5	359,4	331,2
Variation .....	20,6	29,0	105,9	- 28,2

Ainsi l'augmentation remarquable des emplois à court terme durant l'exercice précédent, soit 105,9 MDH, a laissé place cette année à une régression de 28,2 MDH, puisque les emplois s'établissent à 331,2 MDH contre 359,4 MDH en 1974. Ces emplois représentent ainsi 23,76 des emplois globaux de la caisse, alors qu'ils en constituaient 29,34 % l'exercice précédent. L'analyse des différentes composantes des emplois à court terme laisse apparaître que la régression constatée cette année s'explique essentiellement par les mouvements ayant affecté les avances temporaires et les avances aux filiales et participations.

En ce qui concerne les avances consenties aux établissements financiers spécialisés, elles ont accusé une diminution de 115,3 MDH, passant de 125,3 MDH en 1974 à 10,0 MDH en 1975, suite au remboursement effectué par la Caisse nationale de crédit agricole pour 40,0 MDH, et à la consolidation en avances à moyen terme des concours accordés à la B.N.D.E. et au C.I.H. pour un montant de 72,3 MDH.

Cette diminution notable n'a été compensée que partiellement, jusqu'à concurrence de 87,1 MDH, par les variations positives enregistrées au niveau des autres rubriques des emplois à court terme. Ces dernières ont, soit augmenté, soit maintenu leur niveau de l'exercice précédent.

Quant aux facilités accordées aux banques, leur montant s'élève à 161,7 MDH, en augmentation de 50,6 MDH et se répartit comme suit :

- 9,7 MDH d'avances sur Bons C.I.H. à 5 ans contre 15,1 MDH en 1974 ;
- 114,5 MDH d'avances sur effets en pension, en augmentation de 51,5 MDH d'un exercice à l'autre ;
- 37,5 MDH d'avances en blanc, en accroissement de 4,5 MDH par rapport au 31 décembre 1974.

S'agissant des avances aux filiales et aux participations, elles ont connu une progression de 25,7 MDH, passant de 36,9 MDH en 1974 à 62,6 MDH en 1975. Ce sont la S.N.I. et la SOFAC qui ont essentiellement bénéficié de cette augmentation.

Pour leur part, les débiteurs divers et les comptes de régularisation ont marqué une hausse de 10,8 MDH dont 8 MDH est imputable à une souscription relais à l'augmentation du capital de la B.N.D.E.

Enfin, le portefeuille Bons du Trésor à 6 mois et à 1 an est resté au niveau de l'exercice 1974, soit 59 MDH. Les Bons du Trésor à 1 an qui figuraient pour 30 MDH en 1974, sont convertis au cours de l'exercice sous-revue en Bons à 6 mois.

### 3. — Les emplois à moyen terme :

L'évolution des emplois à moyen terme, enregistrée au terme des quatre derniers exercices, a été la suivante :

(En millions de dirhams)

DÉSIGNATIONS	1972	1973	1974	1975
Montant .....	249,0	270,2	255,4	246,1
Variation .....	38,6	21,2	- 14,8	- 9,3

La tendance à la baisse des emplois à moyen terme, amorcée depuis l'exercice précédent avec une diminution de 14,8 MDH, se confirme encore cette année selon un rythme moins accentué.

En effet, ces emplois s'établissent à 246,1 MDH ou 17,66 % du total des emplois de la caisse, contre 255,4 MDH ou 20,84 % en 1974, dégageant ainsi une diminution de 9,3 MDH.

Exceptés les Bons C.I.H. à 5 ans qui sont restés au même niveau de l'année dernière, les autres rubriques composantes de la catégorie « emplois à moyen terme », ont connu des variations notables.

S'inscrivent en augmentation, les valeurs à moyen terme constituées par les postes, « autres prêts », « valeurs à revenu variable » et « Bons C.G.I. » à 5 ans.

Constitués par des prêts à moyen terme consentis à la B.N.D.E. et au C.I.H., les « autres prêts » progressent de 91,5 MDH, et bénéficient essentiellement à ces deux établissements, sous forme de consolidation sur cinq ans d'avances à court terme dont ils disposaient en 1974.

S'agissant de valeur à revenu variable, le portefeuille de la caisse a presque doublé d'une année à l'autre, passant de 5,4 MDH en 1974 à 10,2 MDH en 1975. Cette augmentation — 4,8 MDH — se trouve être matérialisée, d'une part par la souscription de la caisse à l'augmentation du capital des sociétés, Zellidja et la Financière Lesieur Afrique, et d'autre part, par l'acquisition en bourse de titres des sociétés, Lesieur Afrique, S.N.C.E., S.N.I. et la SOFAC.

Les Bons C.G.I. à 5 ans s'établissent, à fin décembre 1975, à 6,1 MDH constituant la souscription de la caisse à l'émission de l'emprunt lancé par la Compagnie générale immobilière pour un montant de 20 MDH. Cette dernière, ayant eu recours pour la première fois au marché financier, a pu obtenir une autorisation globale de 50 MDH lui permettant d'assurer un financement équilibré de ces investissements.

Ont subi une nette diminution, les « Bons du Trésor à 5 ans », « les avances sur effets Fonds d'équipement communal » et « Prêts aux filiales ».

Le portefeuille Bons du Trésor à 5 ans continue, comme par le passé, sa régression pour atteindre 27,9 MDH au lieu de 48,8 MDH en 1974. Cette diminution est imputable aux amortissements intervenus en cours d'exercice pour un montant de 20,9 MDH. En outre, les nouvelles émissions de cette catégorie de titres ont été réservées à un établissement bancaire.

Les avances consenties au F.E.C. sur mobilisation de ses effets, atteignent 210,3 MDH contre 157,4 MDH en 1974, soit une augmentation de 52,9 MDH. Cependant, la caisse a dû recourir au réescompte de ces effets, auprès de l'Institut d'émission, à concurrence de 154,9 MDH au lieu de 63,7 MDH seulement, en 1974. Il en résulte, pour le portefeuille des effets nourris par les ressources propres de la caisse, une diminution de 38,3 MDH, se situant à 55,4 MDH ; les effets réescomptés sont par contre en augmentation de 91,2 MDH.

Cette orientation traduit les besoins de plus en plus importants ressentis par la caisse pour le financement des opérations F.E.C., lequel est appelé à répondre à de nombreuses et massives demandes, eu égard à l'ampleur des projets d'équipement entrepris par les collectivités locales. A ce propos, il y a lieu de souligner, que le F.E.C. aurait avantage à recourir au marché financier, la caisse ne pouvant faire face par ses seuls moyens à cette expansion.

Les prêts aux filiales diminuent de 51,7 MDH pour s'établir à 31 MDH. Cette baisse est imputable à la transformation de certains prêts à moyen terme en avances à long terme.

Enfin, les prêts aux collectivités publiques s'établissent à 4,5 MDH contre 5,2 MDH en 1974, soit une diminution de 0,7 MDH due aux amortissements réalisés au cours de l'exercice.

#### 4. — Les emplois à long terme :

A l'inverse des autres catégories d'emplois, les placements à long terme apparaissent, au terme de l'exercice sous-revue, en nette augmentation — 215,3 MDH — et se situent à 807 MDH, représentant ainsi 57,90 % des actifs de la caisse contre 48,29 % l'année précédente.

Cette évolution confirme la tendance constatée au cours des exercices précédents, comme il apparaît au tableau ci-dessous :

(En millions de dirhams)

DESIGNATIONS	1972	1973	1974	1975
Montant .....	386,8	485,9	591,7	807,0
Variation .....	51,4	99,1	105,8	215,3

L'augmentation enregistrée au 31 décembre 1975 se trouve être constituée d'une part, par l'équivalent de toutes les ressources additionnelles dégagées durant l'exercice, soit 168,3 MDH, et d'autre part, par un montant de 46,9 MDH représentant la diminution constatée au niveau des autres emplois. Certes, cette amélioration résulte essentiellement des souscriptions obligataires et de l'apparition, pour la première fois, d'une ligne de prêts à long terme aux filiales. Il n'en demeure pas moins que toutes les autres rubriques « valeurs à long terme » ont connu une évolution positive.

La variation nette du portefeuille obligations est de 139,6 MDH, en accroissement de 38,79 % par rapport à celle enregistrée en 1974, soit 83,1 MDH.

Contrairement à l'exercice précédent, la part des obligations d'Etat à 15 ans dans l'accroissement du portefeuille global est prépondérante avec 71,9 MDH. Le portefeuille obligations marque une progression de 139,5 MDH ou 38,77 % au lieu de 30,03 % à fin décembre 1974.

Ainsi, le portefeuille d'obligations d'Etat à 15 ans, s'est accru de 53,83 % au lieu de 2,31 % en 1974, la caisse ayant souscrit à 79,2 MDH ou 52,78 % du total des deux émissions effectuées pour le compte de l'Etat au cours de l'exercice, soit 150 MDH. Compte tenu du montant des titres amortis s'élevant à 7,3 MDH,

ce portefeuille s'établit à 205,5 MDH contre 133,6 MDH et représente 31,55 % de l'encours global des emprunts d'Etat au 31 décembre 1975, au lieu de 24,32 % un an auparavant. Cette constatation illustre l'importante contribution de la Caisse de dépôt et de gestion au financement de l'équipement du pays par le biais de ses souscriptions aux emprunts publics. Cependant, l'effort de la caisse n'apparaît pas uniquement à ce niveau, mais également à travers ses souscriptions aux émissions placées sur le marché financier essentiellement par les institutions financières spécialisées.

En effet, compte tenu des amortissements de titres pour 21,2 MDH, le portefeuille obligations des établissements financiers spécialisés, détenu par la caisse, s'établit à 294,0 MDH en accroissement de 67,7 MDH ou 29,92 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation enregistrée est constituée par les souscriptions de la caisse aux deux emprunts émis en cours d'exercice par le C.I.H. et la B.N.D.E. respectivement pour 112,0 MDH et 100,00 MDH. En effet, la C.D.G. a souscrit à concurrence de 46,8 MDH ou 41,78 % de la première émission, et de 42,1 MDH ou 42,07 % de la deuxième.

En ce qui concerne le portefeuille des titres de participations, il s'élève à 137,0 MDH contre 124,9 MDH en 1974, et dégage un accroissement de 12,1 MDH ou 9,69 % par rapport à fin 1974. Il

représente d'une part, les souscriptions de la caisse aux augmentations du capital social de certaines sociétés, notamment la « Limadet », la « B.M.C.E. », la « B.N.D.E. », la « B.C.M. » et la « Cellulose du Maroc », et d'autre part, ses nouvelles prises de participations, dont les plus importantes sont la Société de construction « Auximag » et le Bureau d'études techniques « Sct Maroc ».

Il est à noter que la partie non libérée de ces participations se situe à 2,2 MDH, en diminution de 3,4 MDH par rapport au 31 décembre 1974.

Les avances consenties au C.I.H. pour le compte du Trésor, et destinées au financement de la construction des habitations à bon marché, s'élèvent à 64,6 MDH au lieu de 61,5 MDH en 1974, suite au nouveau déblocage de 3,1 MDH.

Les valeurs immobilisées s'établissent à 45,3 MDH, en accroissement de 0,6 MDH, et restent dominées par une réserve de terrains pour 37,8 MDH et les bâtiments pour 6,3 MDH.

Par ailleurs, la C.D.G. ayant poursuivi une politique sociale en faveur de son personnel, les prêts pour acquisition de logements enregistrent cette année une augmentation de 1,2 MDH, puisqu'ils se situent à 1,9 MDH contre 0,7 MDH en 1974.

Enfin, il y a lieu de signaler les prêts aux filiales qui figurent pour 58,7 MDH sous la rubrique « Avances à long terme ». Ils concernent spécialement les filiales à caractère touristique qui ne peuvent rembourser dans l'immédiat les avances qui leur sont consenties par la caisse, et pour lesquelles un allongement de l'échéance sur le long terme s'avère nécessaire.

## II. — EMPLOIS SELON LA DESTINATION

Si la ventilation des emplois selon leur terme illustre le rôle de transformateur des ressources essentiellement à vue joué par la Caisse de dépôt et de gestion, la décomposition des emplois selon la destination est de nature quant à elle, à faire apparaître la participation de la caisse au financement de l'économie nationale, en distinguant entre :

- les concours au Trésor,
- les crédits à l'économie,
- et les investissements directs.

L'évolution de ces divers secteurs, durant les trois derniers exercices est retracée dans le tableau suivant :

DESIGNATIONS	1973		1974		1975	
	MDH	%	MDH	%	MDH	%
Concours au Trésor .....	350,7	33,83	327,6	26,73	372,7	26,75
Crédit à l'économie .....	436,9	42,14	589,2	48,09	706,4	50,68
Investissements directs .....	249,1	24,03	308,5	25,18	314,6	22,57
TOTAL .....	1.036,7	100,00	1.225,3	100,00	1393,7	100,00

### 1. — Les concours au Trésor :

Les concours au Trésor atteignent 372,7 MDH contre 327,6 MDH en 1974. Ils marquent ainsi une augmentation de 45,1 MDH soit environ le double de la diminution (23,1 MDH) constatée l'exercice précédent. Toutefois, leur part dans le total des emplois soit 26,75 % reste presque au même niveau que l'année dernière (26,73).

La variation de cette rubrique est due pour l'essentiel d'une part, à l'accroissement enregistré par les obligations d'Etat à 15 ans (71,9 MDH) et les avances HBM (3,1 MDH) et d'autre part, aux diminutions de 9,5 MDH et de 20,9 MDH accusées respectivement par les liquidités en dépôt à la Trésorerie générale et les Bons du Trésor à 5 ans.

### 2. — Les crédits à l'économie :

En vue de contribuer aux besoins de financement de plus en plus importants de l'activité économique, les crédits à l'économie poursuivent leur important développement et s'établissent à 706,4 MDH contre 589,2 MDH en 1974, enregistrant un accroissement de 117,1 MDH. Ils représentent ainsi 50,68 % des emplois de la caisse au lieu de 48,09 % un an auparavant.

Dominés par les souscriptions aux obligations à 15 ans, les Bons à 5 ans émis par les établissements publics, les prêts à moyen terme consentis à ces derniers ainsi que par les avances temporaires, les crédits à l'économie englobent, également les liquidités en dépôt auprès du système bancaire servant de support aux opérations boursières de la caisse, les avances sur effets consenties au Fonds d'équipement communal et les prêts aux collectivités publiques.

Il est à noter que les avances temporaires comprennent cette année les avances à moins d'un an consenties aux filiales et aux participations, et qui faisaient partie auparavant des investissements directs effectués par la caisse.

### 3. — Les investissements directs :

Avec un montant de 314,6 MDH, les investissements directs représentent 22,57 % du total des emplois de la caisse, contre

respectivement 308,5 MDH et 25,18 % au terme de l'année précédente, soit un accroissement de 6,1 MDH. Cette progression est répartie sur l'ensemble des rubriques de cette catégorie d'emplois, qui ont toutes connu des variations positives, exception faite des « avances aux filiales ».

Toutefois, les investissements directs restent dominés par les titres de participations, les avances aux filiales et les valeurs immobilisées, bien que les autres rubriques à savoir, les comptes d'ordre, le portefeuille de valeurs à revenu variable et les prêts au logement du personnel de l'établissement, s'inscrivent en augmentation constante.

En effet, les titres de participations s'établissent à 137,0 MDH contre 124,9 MDH en 1974, et dégagent une augmentation de et dégagent une augmentation de 12,1 MDH, suite aux souscriptions réalisées par la caisse à certaines opérations d'augmentation de capital, notamment de la C.G.I. pour 4,9 MDH et de la Cellulose du Maroc pour 5,8 MDH, ainsi qu'à de nouvelles prises de participations.

Les avances aux filiales, réparties en moyen et long terme, s'élèvent à 89,7 MDH. Cette distinction par terme, introduite cette année, a été faite en fonction des possibilités de remboursement des filiales et en tenant compte également du financement de leurs projets d'investissement.

Quant aux valeurs immobilisées, elles apparaissent pour 45,3 MDH et intéressent essentiellement les terrains et les bâtiments, respectivement pour 37,8 MDH et 6,3 MDH.

Il est à signaler que la réserve foncière de la caisse est en voie d'épuisement suite à la réalisation d'importants programmes immobiliers. Aussi, la reconstitution de cette réserve s'avère nécessaire pour permettre à la C.D.G. de poursuivre son action de promotion immobilière. A cet effet, elle a procédé à l'acquisition de parcelles de terrains nus, non équipés et a effectué des démarches notamment auprès du ministère de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement et du ministère des Habous en vue de lui céder une partie de leurs réserves ou de réaliser en commun des projets immobiliers.

Le portefeuille de valeurs à revenu variable a presque doublé en passant de 5,4 MDH en 1974, à 10,2 MDH au 31 décembre 1975.

Regroupant les débiteurs divers, les produits à recevoir et les comptes d'attente à régulariser, les comptes d'ordre atteignent un montant de 30,5 MDH contre 20,1 MDH en 1974, en accroissement de 10,4 MDH dû essentiellement à la souscription relais à l'augmentation du capital B.N.D.E. pour 8 MDH et aux produits à recevoir.

Enfin, les prêts au logement s'établissent à 1,9 MDH et bénéficient à 29 agents, alors qu'ils étaient de 0,7 MDH pour 9 agents au 31 décembre 1974.

### III. — INTERVENTION DE LA CAISSE DANS LES MARCHÉS MONÉTAIRE ET FINANCIER

En tant qu'institution financière disposant d'un important volant d'épargne la C.D.G. était appelée dès sa création, à assumer entre autres une double mission : l'animation du marché monétaire et l'élargissement du marché financier.

A travers l'analyse des emplois de la caisse, répartis selon le terme et selon la destination, quelques traits caractéristiques des marchés monétaire et financier ont déjà pu être relatés, la C.D.G. apparaissant de par l'importance et la nature même de ses ressources comme l'un des principaux agents économiques qui interviennent dans ces marchés.

Toutefois, il convient de donner un aperçu sur le contexte où se sont opérées les diverses transactions effectuées par la caisse lors de ses interventions dans ces marchés afin de faire ressortir sa contribution à leur animation.

#### 1. — La caisse et le marché monétaire :

L'exercice 1975 a été caractérisé par un développement important des crédits distribués par les banques, qui s'est étendu sur toute la période sous revue, avec des pointes plus prononcées en avril, juillet et octobre.

En dépit de cette tendance, une assez large aisance des trésoreries bancaires a marqué le premier semestre de l'exercice, à l'exception du mois de février, sous l'influence d'une augmentation continue des avoirs en devises, d'une expansion modérée des crédits à l'économie et d'une baisse de la circulation fiduciaire. Cependant, à partir du mois d'août, l'accroissement saisonnier de cette dernière, conjugué à un certain fléchissement des avoirs extérieurs a eu pour conséquence

d'entraîner une brutale dégradation de la trésorerie bancaire qui s'est poursuivie jusqu'au terme du présent exercice, exception faite du mois de septembre où on a assisté à un renforcement sensible des avoirs en devises, et à des facilités supplémentaires de l'institut d'émission.

Dans ce contexte, les encours des opérations du marché monétaire se sont nettement développés, puisque avec un minimum de 335,0 MDH en mars 1975 contre 205,3 MDH à la période correspondante de 1974, et un maximum de 543,0 MDH en août contre 408,9 MDH à la même époque de l'exercice précédents, ils ont connu respectivement des accroissements de 63,41 % et 32,76 %.

L'encours global du marché monétaire atteint ainsi 452,2 MDH au 31 décembre 1975 au lieu de 386,6 MDH en 1974, soit une augmentation de 65,6 MDH ou 16,96 %. Bien qu'importante une telle variation n'est pas révélatrice de la tendance générale observée durant l'exercice sous revue, l'encours des opérations du marché monétaire ayant enregistré parfois des accroissements de l'ordre de 50 % par référence à la période correspondante de l'année précédente.

Analysé dans sa structure, le marché monétaire est dominé par le Crédit populaire qui, grâce aux transferts de salaires des travailleurs marocains à l'étranger, a pu fournir aux établissements bancaires en moyenne plus de la moitié des offres, ses interventions ayant représenté parfois jusqu'à 67,19 % des encours du marché. Ainsi, le Crédit populaire a dépassé la Caisse de dépôt et de gestion qui, de loin occupait jusqu'alors la place de premier pourvoyeur de fonds sur le marché monétaire. En effet, l'intervention de la caisse sur ce marché a été cette année relativement moins prononcée qu'en 1974 du fait qu'elle a réservé la plus grande partie de ses ressources au marché financier. Ses concours n'ont varié, durant l'exercice sous revue, qu'entre 17,25 % et 38,22 % contre 28,74 % et 53,90 % en 1974, de l'encours global du marché monétaire.

Par ailleurs, les établissements financiers spécialisés, n'ont pas bénéficié au cours de l'exercice sous revue de nouvelles avances à court terme. Il en est ainsi de la B.N.D.E. et du C.I.F. qui ont eu une préférence pour les avances à moyen terme.

Le tableau ci-dessous retrace outre l'évolution de l'encours des opérations du marché monétaire pendant l'exercice 1975, la contribution de la caisse à l'animation de ce marché, ainsi que ses concours aux établissements financiers spécialisés.

#### Intervention de la C.D.G. dans le marché monétaire

Année 1975

FIN DE MOIS	ENCOURS des opérations du marché monétaire	CONCOURS CDG au marché monétaire	%	CONCOURS CDG aux établissements financiers spécialisés	AVANCES temporaires C.D.G.
	MDH	MDH		MDH	MDH
Décembre 74 .....	386,6	111,1	28,74	132,3	243,4
Janvier 75 .....	394,6	101,0	25,75	127,3	238,9
Février .....	382,5	102,0	26,67	67,0	169,0
Mars .....	335,0	84,0	25,07	67,0	151,0
Avril .....	407,0	75,2	18,48	82,0	157,2
Mai .....	367,6	64,4	17,52	82,0	146,4
Juin .....	469,7	106,4	22,65	82,0	188,4
Juillet .....	530,4	133,2	25,11	57,0	190,2
Août .....	543,0	183,1	33,72	28,5	211,6
Septembre .....	439,6	133,7	30,41	27,5	161,2
Octobre .....	437,7	167,2	38,20	26,5	193,7
Novembre .....	475,4	181,7	38,22	29,5	211,2
Décembre 75 .....	452,2	161,0	35,74	41,0	202,6

## 2. — La caisse et le marché financier :

A l'échelle internationale, les remous et incertitudes pesant, l'année précédente, sur les places financières étrangères, ont laissé place à de brillantes performances boursières durant l'exercice 1975.

En effet, à l'exception de quelques marchés, les bourses étrangères ont tiré une traite sur la reprise et parié sur l'expansion.

Une forte remontée des cours à l'échelle mondiale, succédait à la chute vertigineuse de l'année précédente, déclenchée à la fois par la récession et par la hausse des taux d'intérêt. Ce phénomène est perceptible à travers toutes les principales places financières étrangères, notamment à la bourse de Londres qui a pu réaliser une hausse spectaculaire de 125 %.

L'anticipation de la reprise et la baisse des taux d'intérêt ont constitué cette année les éléments essentiels de l'expansion boursière.

La bourse des valeurs de Casablanca a, quant à elle, continué la tendance observée en 1974, cependant, à un rythme d'activité moins élevé.

En effet, le chiffre d'affaires réalisé en 1975 est de 211,9 MDH contre 193,2 MDH, il y a une année, soit une progression de 9,68 % au lieu de 65 % en 1974. L'accroissement enregistré soit 18,7 MDH est imputable essentiellement à l'expansion du marché des valeurs à revenu variable, ces dernières

ayant atteint 209,6 MDH en 1975 contre 180,3 MDH en 1974 en augmentation de 29,3 MDH ou 16,25 %.

Les transactions portant sur ces valeurs représentent d'ailleurs la quasi-totalité de l'activité de la bourse des valeurs avec 99 % du chiffre d'affaires réalisé et 97 % du nombre total des titres traités.

La capitalisation boursière qui s'élevait à 1.037,8 MDH en 1974, atteint 1.618,4 MDH en 1975, dégagant ainsi un accroissement de 55,95 % et ce, en raison des augmentations de capital d'un certain nombre de sociétés, d'introductions nouvelles et de la hausse généralisée des cours. En effet, l'indice général des cours est passé d'un exercice à l'autre de 269,2 à 344,63 à fin décembre 1975, l'année 1967 étant l'année de base.

Quant au rendement moyen des valeurs cotées, il enregistre une légère diminution et s'établit à 6,21 % au lieu de 6,87 % l'exercice précédent. En revanche, le volume global des dividendes distribués atteint 87,8 MDH contre 71,3 MDH en 1974, soit une progression de 36,6 %.

Les émissions brutes à moyen et long terme émanant de l'Etat, du secteur semi-public et des entreprises privées cotées à la bourse des valeurs de Casablanca, s'élèvent à 551,8 MDH contre 409,1 MDH un an auparavant, traduisant ainsi une progression de 142,7 MDH ou 34,90 %.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ces diverses émissions durant les quatre derniers exercices.

Émissions brutes à moyen et long terme au cours des quatre derniers exercices

(En millions de dirhams)

DESIGNATIONS	1972	1973	1974	1975
Obligations d'Etat à 15 ans .....	90,00	106,60	35,50	150,00
Bons du Trésor à 5 ans .....	84,00	20,00	67,50	40,00
Obligations des établissements financiers spécialisés .....	30,00	137,00	220,00	212,00
Bons C.I.H. à 5 ans .....	—	—	23,00	20,10
Bons C.G.I. à 5 ans .....	—	—	—	20,00
Augmentation de capital des sociétés cotées .....	72,00	62,20	62,80	100,73
<b>TOTAL .....</b>	<b>276,00</b>	<b>325,80</b>	<b>409,10</b>	<b>551,83</b>

Il ressort de ces données que les opérations publiques et semi-publiques représentent 81,75 % de l'ensemble des émissions contre 84,65 % en 1974 et ce, malgré l'expansion remarquable prise par les émissions de l'Etat.

Les emprunts d'Etat ont, en effet, permis de recueillir 190 MDH en 1975 contre 103 MDH au cours de l'exercice précédent. Cette nette augmentation est due aux émissions à long terme qui sont passées de 150 MDH à la fin de l'exercice contre 35,5 MDH en 1974.

En revanche, les émissions des bons à 5 ans ont fléchi de 67,5 MDH à 40 MDH.

Quant aux émissions des établissements semi-publics, bénéficiant de la garantie de l'Etat, elles ont enregistré une légère progression puisqu'elles ont été placées à concurrence de 261,1 MDH contre 243,3 MDH en 1974. Souscrites essentiellement par la Caisse de dépôt et de gestion et les compagnies d'assurances elles se répartissent entre le Crédit immobilier et hôtelier pour 141 MDH, la Banque nationale pour le développement économique pour 100 MDH et la Compagnie générale immobilière pour 20 MDH.

Dans ces conditions, la caisse n'a cessé de développer son intervention dans le marché financier, dans le souci de se conformer aux orientations du plan de développement tout en assurant un meilleur placement des disponibilités qu'elle centralise et afin de jouer pleinement son rôle de pourvoyeur de fonds aux différents établissements. Au total, les achats nets sur

la bourse et les souscriptions de valeurs mobilières ont atteint 184 MDH contre 114,2 MDH un an auparavant, soit une progression de 69,8 MDH ou 61,11 % contre 17,3 MDH ou 17,89 % en 1974.

Compte tenu des titres amortis qui se montent à 55,6 MDH les placements en valeurs mobilières à moyen et long terme ont atteint 558,8 MDH contre 429,2 MDH à la fin de l'exercice précédent soit une augmentation de 129,6 MDH ou 30,20 %. Ils représentent 44,26 % des dépôts de la caisse et 40,75 % du total de l'actif de son bilan au 31 décembre 1975 contre respectivement 38,90 % et 35,23 % en 1974.

Au cours de l'exercice 1975, les placements de la caisse en valeurs à revenu fixe et variable se sont caractérisés comme suit :

a) Les placements en valeurs à revenu fixe.

Devant la déficience de l'épargne privée sur le marché des valeurs mobilières à revenu fixe, où l'Etat et les établissements semi-publics se procurent les capitaux indispensables au financement des investissements, la caisse ne cesse d'orienter une large part de ses dépôts vers ce marché.

C'est ainsi que le volume de son intervention sur le marché primaire a atteint 179,7 MDH en 1975 contre 109,3 MDH à la fin de l'exercice précédent. En revanche, les montants de ses acquisitions et de ses cessions sur le marché secondaire se trouvent respectivement ramenés de 3,83 MDH à 0,02 MDH et de 0,4 MDH à 0,3 MDH en 1975.

Le portefeuille obligations d'Etat détenu par la C.D.G. est passé, compte tenu des amortissements pour 7,3 MDH, à 205,5 MDH en 1975 au lieu de 133,6 MDH à la fin de l'année précédente, soit une progression de 71,9 MDH ou 53,83 %

Quant au portefeuille des obligations émises par les établissements financiers spécialisés, il atteint au 31 décembre 1975 293 MDH contre 225,3 MDH un an auparavant soit, déduction

faite des amortissements pour 21,2 MDH, une augmentation de 67,7 MDH ou 30,05 % et représente 58,67 % du portefeuille obligations de la caisse (499,4 MDH) contre 62,80 % en 1974.

La part du portefeuille C.D.G., en valeurs à revenu fixe émises par les divers établissements financiers spécialisés dans l'encours global des emprunts lancés par ces derniers, est retracée, pour les deux derniers exercices, dans le tableau ci-dessous :

VALEURS	1974			1975		
	Encours des établissements semi-publics	Portefeuille C.D.G.		Encours des établissements semi-publics	Portefeuille C.D.G.	
		MDH	%		MDH	%
C.I.H. ....	587,4	149,3	25,42	731,3	181,1	24,76
B.N.D.E. ....	145,7	50,8	34,87	234,6	89,4	38,11
O.N.E. ....	71,9	19,3	26,84	56,4	16,6	29,43
C.N.C.A. ....	58,0	5,9	10,17	54,0	5,9	10,93
TOTAL .....	863,0	225,3	26,11	1.076,3	293,0	27,22

Par ailleurs, la C.D.G. a souscrit aux bons C.G.I. à 5 ans pour 6,1 MDH ou 30,45% de la première tranche de 20 MDH, lancée en juin 1975.

b) Les placements en valeurs mobilières à revenu variable.

Bien que l'intervention de la C.D.G. sur le marché secondaire s'est nettement accrue en 1975 du moins en volume, par rapport à 1974 passant ainsi de 1,5 MDH à 2,6 MDH, soit une progression de 1,1 MDH ou 77,33%, sa part dans le chiffre d'affaires de la bourse demeure pratiquement inchangée. Elle en représente 2,45% contre 2,47% en 1974. Cette faiblesse s'explique par l'accroissement du volume des transactions enregistrées sur le marché secondaire et du fait que la caisse mène une politique assez rigide dans ses achats et ventes.

En revanche, son action sur le marché hors côte a été très largement renforcée au cours de cet exercice. Ses souscriptions

qui ont atteint 2,7 MDH contre 0,4 MDH en 1974, ont concerné surtout la société Zellidja pour 2 MDH et la Financière Lesieur Afrique Casablanca pour 0,4 MDH.

Au total, ses acquisitions nettes évaluées à 4,7 MDH compte tenu des ventes en bourse pour 0,7 MDH ont porté la valeur du portefeuille placements en valeurs mobilières à revenu variable à 10,2 MDH au 31 décembre 1975 contre 5,4 MDH un an auparavant, soit une progression de 4,8 MDH ou 89,28%. Ce même portefeuille estimé sur la base des cours boursiers au 31 décembre 1975 à 12,5 MDH contre 7,7 MDH en 1974, dégage une plus value latente du même ordre que celle enregistrée au cours de l'année précédente, soit 2,3 MDH.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des interventions de la C.D.G. sur le marché financier au cours des quatre derniers exercices.

*Évolution des investissements de la C.D.G. sur le marché financier au cours des quatre derniers exercices*

(En millions de dirhams)

DÉSIGNATIONS	1972	1973	1974	1975
1 — VALEURS A REVENU FIXE				
— Souscriptions				
Fonds d'Etat à 15 ans et Bons du Trésor à 5 ans .....	48,72	55,24	12,00	79,17
Obligations du secteur semi-public et Bons C.I.H. et C.G.I. à 5 ans .....	13,85	40,91	97,28	100,50
TOTAL .....	62,57	96,15	109,28	179,67
— Acquisitions				
Fonds d'Etat .....	0,03	0,38	0,10	0,02
Obligations du secteur semi-public .....	0,01	0,01	3,73	—
TOTAL .....	0,04	0,39	3,83	0,02
— Cessions				
Fonds d'Etat .....	—	—	—	—
Obligations du secteur semi-public .....	— 0,08	— 0,28	— 0,04	— 0,31
Emplois nets .....	62,53	96,26	113,7	179,38
2 — VALEURS A REVENU VARIABLE				
— Souscriptions .....	0,51	0,01	0,39	2,71
— Acquisitions .....	0,58	0,66	1,58	2,60
— Cessions .....	— 0,10	— 0,03	— 0,80	— 0,65
SOLDE .....	0,99	0,64	1,17	4,66
TOTAL valeurs mobilières à moyen et long terme ....	63,52	96,90	114,24	184,04

## TITRE III

## Les services et les fonds gérés

En application de la législation régissant la Caisse de dépôt et de gestion, cette dernière est chargée de la gestion administrative et financière du Fonds d'équipement communal (F.E.C.), de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (C.N.R.A.). Elle assure également la gestion financière des ressources qui lui sont confiées par les Fonds des pensions, les Fonds du travail et le Fonds de garantie automobile.

Dans ce cadre, la Caisse de dépôt et de gestion poursuit les efforts tendant à l'extension des activités de la C.N.R.A., et à l'adaptation des structures d'intervention du F.E.C. aux possibilités financières des collectivités ainsi qu'à la nature de leurs besoins.

Parallèlement, et dans le but de préserver la valeur, la disponibilité et la sécurité des Fonds gérés, la caisse place ces derniers essentiellement sous forme de souscriptions à des émissions obligataires garanties par l'Etat conformément, d'ailleurs, aux dispositions juridiques les régissant. De ce fait, la structure et la gestion financière de ce portefeuille ne cessent de s'améliorer continuellement.

Ainsi, au 31 décembre 1975, le portefeuille détenu par la caisse, pour le compte de ces fonds et organismes à l'exception du F.E.C. qui n'est pas concerné par cette activité, est évalué à 126,1 millions de dirhams (MDH) accusant une progression annuelle de 6,7 MDH (5,61 %). Il est constitué de Bons de Trésor à 6 mois, à 1 an et à 5 ans, d'obligations garanties par l'Etat et pour une modeste quote-part d'actions cotées en bourse.

L'évolution et la structure de ce portefeuille, par organisme et fonds, au cours des quatre derniers exercices, sont retracées dans le tableau suivant :

(En millions de dirhams)

DESIGNATIONS	1972	1973	1974	1975
C.N.R.A. ....	58,9	72,2	82,6	86,4
Fonds des pensions ....	14,4	12,7	12,7	17,0
Fonds du travail ....	10,0	9,2	9,0	8,0
F.G.A. ....	12,7	13,9	15,1	14,7
TOTAL .....	96,0	108,0	119,4	126,1
VARIATION .....	5,6	12,0	11,4	6,7

Les opérations financières effectuées pour le compte de ces organismes sont récapitulées à l'annexe I du présent rapport. Elles concernent des souscriptions pour un montant de 28 MDH et des amortissements pour 21,4 MDH ce qui se traduit par une progression du portefeuille de 6,6 MDH d'une année à l'autre. Les encaissements de coupons et de primes à l'émission s'élèvent à 7,6 MDH. De la sorte, le solde des opérations sur le portefeuille dégage un excédent disponible de 0,9 MDH, venant alimenter l'avoir de ces organismes à la C.D.G.

## I. — SERVICES GÉRÉS

## A — Fonds d'équipement communal (F.E.C.)

Au cours de l'exercice 1975, le Fonds d'équipement communal (F.E.C.) a mis à la disposition des collectivités locales

et des régies autonomes, une masse importante de ressources contribuant ainsi, dans la même lignée que l'année dernière, à financer l'infrastructure édilitaire et l'équipement collectif et social.

Bien que les prêts attribués (62,3 MDH) et les prêts réalisés (76,6 MDH) soient en deçà des niveaux atteints au terme de l'exercice précédent, certes exceptionnel, et qui se montaient respectivement à 95,4 MDH et 80,4 MDH, il n'en demeure pas moins que la masse des attributions et des débloques à poursuivi l'évolution remarquable constatée avant l'année 1974, telle qu'elle ressort du tableau ci-après :

(En millions de dirhams)

DESIGNATIONS	1970	1971	1972	1973	1974	1975
— Prêts attribués .....	21,9	38,9	18,1	50,7	95,4	62,3
— Variations .....	1,0	17,0	— 20,8	32,6	44,7	— 33,1
— Prêts réalisés .....	24,6	16,8	31,2	32,4	80,4	76,6
— Variations .....	7,2	— 7,8	14,4	1,2	48,0	— 3,8

Il est à prévoir que la tendance amorcée en 1974 s'accroîtra dans les années à venir, amenant le F.E.C. à intervenir de plus en plus dans le financement des projets d'équipement des collectivités locales qui, par ailleurs, font l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics dans le cadre de la politique de développement régional.

Ainsi et pour l'année 1975 si l'on s'en tient aux ressources externes (T.P.S., emprunts F.E.C.) des collectivités locales

regroupant les préfectures, les provinces et communes, on constate que les prêts du Fonds d'équipement communal (39,5 MDH) constituent 25,26% de ces ressources et 51,57% de l'ensemble des prêts du F.E.C.

Les régions ont réalisé pour leur part, 37,1 MDH ce qui représente un concours important.

#### 1. — Évolution des prêts.

L'activité du F.E.C. a évolué comme suit, au cours des quatre derniers exercices :

ANNÉES	Prêts attribués		Prêts réalisés		Cumul des prêts non encore réalisés	En cours	Cumul des prêts annulés
	annuels	cumulés	annuels	cumulés			
1973 .....	18,1	380,4*	31,2	243,9	18,1	113,9	19,4
1973 .....	50,7	331,1*	32,4	275,3	36,4	128,2	19,4
1974 .....	95,4	426,5*	80,4	355,7	51,4	188,6	19,4
1975 .....	62,3	488,8*	76,6	432,3	36,3	241,5	20,2

Au cours de l'exercice 1975, le comité technique a examiné et retenu 25 demandes d'emprunts dont 18 présentées par les collectivités locales et 7 par les régions autonomes, soit 9 demandes de moins que l'exercice précédent.

Les prêts attribués correspondants, ont atteint 62,3 MDH au lieu de 95,4 MDH, soit une baisse de 33,1 MDH ou 34,70%.

Les prêts réalisés, quant à eux, passent d'un exercice à l'autre de 80,4 MDH à 76,6 MDH soit une diminution de 4,73%.

Ainsi, le cumul des prêts réalisés au terme du présent exercice s'élève à 432,3 MDH en augmentation de 21,54%.

Les régions économiques qui en ont bénéficié sont retracées, pour les trois derniers exercices, dans le tableau suivant :

#### Évolution de la répartition des prêts par région économique

RÉGIONS ÉCONOMIQUES	1973		1974		1975			
	Prêts attribués	Prêts réalisés	Prêts attribués	Prêts réalisés	Prêts attribués		Prêts réalisés	
	MDH	MDH	MDH	MDH	MDH	%	MDH	%
Sud (I) .....	—	4,8	—	—	—	—	—	—
Tensift (II) .....	—	2,2	9,6	1,5	5,2	8,3	11,4	14,8
Centre (III) .....	33,5	12,3	67,2	56,0	32,0	51,3	44,9	58,6
Nord-Ouest (IV) .....	18,8	11,4	14,6	11,6	19,8	31,9	18,1	23,7
Centre Nord (V) .....	—	—	3,7	3,0	—	—	0,6	0,8
Oriental (VI) .....	4,7	—	—	4,7	—	—	—	—
Centre-Sud (VII) .....	3,7	1,7	0,3	3,6	5,3	8,5	1,6	2,1
TOTAL .....	50,7	32,4	95,4	80,4	62,3	100,0	76,6	100,0

L'examen de ce tableau fait ressortir la permanence de la prépondérance des concours apportés par le Fonds d'équipement communal aux régions économiques du Centre et du Nord-Ouest qui ont, à elles seules, obtenu au cours de l'exercice sous revue des prêts d'un montant de 51,8 MDH soit 83,2% du total des prêts accordés, et réalisé 63,0 MDH ou 82,3% de l'ensemble des prêts débloqués. En revanche, les autres régions n'ont eu recours au F.E.C. que pour des montants relativement modestes.

L'ampleur de l'intervention du F.E.C. ne se traduit pas seulement par le volume des prêts, mais, aussi par la diversité des secteurs financés. A cet effet et au terme du présent exercice, le F.E.C. est intervenu dans le financement des travaux d'infrastructure et acquisitions d'équipements effectués par les collectivités locales et les régions autonomes, pour un montant cumulé de 432,3 MDH en augmentation de plus de 100% en quatre ans.

#### \* Compte tenu :

— des prêts repris à la Trésorerie générale ..... 17,5 MDH  
— des prêts rachetés au Crédit foncier de France .. 12,5 MDH

Total ..... 30,0 MDH

Au cours des quatre derniers exercices, l'évolution des interventions par nature de travaux a été la suivante :

NATURE DES TRAVAUX	CUMULS DES PRÊTS RÉALISÉS					PRÊTS RÉALISÉS				
	1972	1973	1974	1975		1972	1973	1974	1975	
	MDH	MDH	MDH	MDH	%	MDH	MDH	MDH	MDH	%
Assainissement .....	54,3	58,1	63,2	71,4	16,5	6,8	3,80	5,1	8,1	10,6
Construction .....	39,9	48,7	61,5	74,6	17,3	14,4	8,72	12,9	13,1	17,1
Adduction d'eau .....	35,3	37,3	00,4	71,1	16,4	4,4	1,99	23,1	10,7	14,0
Électrification .....	32,3	32,7	63,6	90,9	21,0	1,1	0,46	30,8	27,4	35,8
Véhicules .....	17,3	32,2	35,8	42,3	9,8	2,4	14,95	3,6	6,5	4,8
Réserve foncière .....	15,0	16,8	16,8	18,3	4,2	1,1	1,76	—	1,5	2,0
Voirie .....	10,5	11,2	16,1	25,4	5,9	1,0	0,69	4,9	9,3	12,1
Divers .....	38,3	38,3	38,3	38,3	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL .....</b>	<b>242,9*</b>	<b>275,3*</b>	<b>355,3*</b>	<b>432,3*</b>	<b>100,0</b>	<b>31,2</b>	<b>32,37</b>	<b>80,4</b>	<b>76,6</b>	<b>100,0</b>

## 2. — Situation financière

### a) Évolution de l'encours de prêts.

L'encours des créances du F.E.C. sur les collectivités locales et les régies autonomes s'est élevé au 31 décembre 1975 à

241,5 MDH au lieu de 188,6 MDH un an auparavant, soit une progression de 28,1%.

L'évolution de cet encours, par région économique, est la suivante :

REGIONS ÉCONOMIQUES	31-12-1973	31-12-1974	31-12-1975	
	MDH	MDH	MDH	%
Sud (I) .....	6,7	6,2	5,6	2,3
Tensift (II) .....	5,4	5,9	10,6	6,9
Centre (III) .....	51,1	94,7	128,8	53,3
Nord Ouest (IV) .....	38,1	50,5	61,5	25,4
Centre Nord (V) .....	12,8	13,5	11,8	4,9
Oriental (VI) .....	5,0	9,0	7,9	3,3
Centre Sud (VII) .....	6,1	8,8	9,3	3,9
<b>TOTAL .....</b>	<b>128,2</b>	<b>188,6</b>	<b>241,5</b>	<b>100,0</b>

Il ressort du tableau ci-dessus que ce sont les régions économiques du Centre (III) et du Nord-Ouest (IV) qui ont bénéficié le plus, au terme de l'exercice 1975, du concours financier du Fonds d'équipement communal, respectivement pour 53,3% et 25,4% de l'encours global des prêts. A l'intérieur de ces régions, les parts les plus importantes de l'encours sont détenues par les centres les mieux nantis tels que Casablanca (20,6%), les régies autonomes de cette ville (R.A.D. 23,9% - R.A.T.C. 3,8%) et Rabat-Salé (11,9%).

En regard de l'évolution continue et remarquable du concours apporté par le F.E.C. aux collectivités locales et régies, les ressources permanentes de cet établissement sont restées presque stationnaires ce qui n'est pas sans poser, avec acuité, le problème de l'inadéquation de ses ressources avec ses emplois.

\* Compte tenu :

— des prêts à la Trésorerie générale .....	17,5 MDH
— des prêts rachetés au Crédit foncier de France ..	12,5 MDH
<b>Total .....</b>	<b>30,0 MDH.</b>

### b) Évolution des moyens de financement.

Pour financer ses interventions, le F.E.C. dispose au terme de l'exercice 1975, des ressources suivantes :

- les fonds propres, d'un montant de 37,4 MDH contre 34,7 MDH en 1974 en accroissement de 7,78 %, constitués de la dotation initiale de 17,5 MDH mise à la disposition du F.E.C. ainsi que de l'affectation intégrale des résultats nets de chaque exercice ;
- le résultat net provisoire à fin 1975 soit 3,3 MDH en augmentation de 0,7 MDH ou 26,92 % ;
- le produit de l'escompte auprès de la Caisse de dépôt et de gestion des effets souscrits à son ordre par les collectivités emprunteuses, soit 210,3 MDH au lieu de 157,4 MDH en 1974, enregistrant une progression de 52,9 MDH (33,61 %). Le montant des effets présentés par la C.D.G. au réescompte à l'institut d'émission, s'élève à 154,9 MDH en 1975 au lieu de 63,7 MDH un an auparavant.

Ainsi l'encours des prêts réalisés est financé à concurrence de 16,85 % par les ressources propres du F.E.C. et 87,08 % par l'escompte des billets à ordre auprès de la C.D.G. comme il ressort du bilan synthétisé suivant :

Bilan au 31 décembre 1975

(En millions de dirhams)

ACTIF		PASSIF	
Capitaux propres .....	37,36	Encours des prêts .....	241,47
Dettes à court terme .....	210,68	Valeurs réalisables à court terme .....	8,95
Résultat .....	3,30	Valeurs disponibles .....	0,92
<b>TOTAL .....</b>	<b>251,34</b>	<b>TOTAL .....</b>	<b>251,34</b>

### c) Structure financière.

L'évolution de certains ratios est caractéristique du déséquilibre financier du F.E.C. qui, s'accroissant d'année en année, deviendra crucial dans les trois prochaines années, si aucune mesure ne venait corriger cette tendance problématique.

Au cours des trois derniers exercices, le ratio d'autonomie et le ratio de couverture ont évolué comme suit :

RATIOS	1973	1974	1975
Ratio d'autonomie financière (1) .....	35,11	23,70	19,30
Ratio de couverture (2) .....	27,10	19,81	16,85

L'évolution de ces deux rapports montre une tendance à la baisse très accentuée. En effet, le rapport d'autonomie financière accuse une régression de près de la moitié en deux ans, en passant de 1973 à 1975 de 35,11% à 19,30% traduisant un recours de plus en plus important à la C.D.G. Or, l'escompte des effets du F.E.C. ne procure à cette institution qu'une rémunération inférieure au coût moyen de ses ressources, d'où la nécessité d'aligner le taux d'escompte appliqué aux effets présentés par le F.E.C. sur le coût moyen des ressources de la caisse. Cette mesure a été admise par les autorités compétentes et entrera en application pour l'exercice 1976.

Quant au ratio de couverture, il s'établit à fin décembre 1975 à 16,85% après avoir enregistré un taux de 27,10%, deux ans auparavant, traduisant de ce fait une structure financière en constante détérioration. La satisfaction des demandes des collectivités aussi bien en volume que pour des durées plus longues, nécessite un ratio de couverture plus élevé que celui constaté actuellement pour le F.E.C.

Cet organisme devra donc faire appel au marché financier pour contracter des emprunts à long terme et envisager le recours à des lignes de crédit internationales afin, d'une part d'éviter le recours automatique au réescompte auprès de l'Institut d'émission, en raison des limites que soulève ce procédé et d'autre part, de disposer de ressources permanentes pour consolider et dynamiser son action.

Cette éventualité ne manquera pas de poser le problème de l'alignement du taux du F.E.C. sur ceux de ces ressources à longue durée.

Il est évident que cette mesure se traduira par des charges financières plus élevées, au niveau du compte d'exploitation du Fonds d'équipement communal, d'où la nécessité de répercuter le relèvement du taux d'escompte sur le taux d'intérêt des prêts aux communes et régies. Ceci est d'autant plus justifié que le taux des prêts F.E.C. reste largement inférieur au taux du marché financier.

Doté de moyens financiers appropriés, le Fonds d'équipement communal, pourra alors mieux jouer son rôle de banquier des collectivités locales car, d'ores et déjà, il est en mesure d'apporter, au niveau des études de projets outre les moyens financiers, le concours technique indispensable à certaines collectivités.

### B. — Caisse nationale de retraites et d'assurances (C.N.R.A.).

Au terme de l'exercice 1975, le nombre de dossiers de rentes d'accidents de travail ou de droit commun gérés par la Caisse nationale de retraites et d'assurances s'est élevé à 16.799 contre 16.180 en 1974 accusant ainsi seulement une augmentation de 619 (3,83%) au lieu de 1.035 (6,83%) pour l'exercice précédent.

Le tableau suivant retrace depuis 1971 l'évolution du nombre de dossiers gérés, des capitaux constitutifs et des réserves mathématiques :

ANNEES	NOMBRE de dossiers transférés	NOMBRE de dossiers cumulés	CAPITAUX REÇUS actuellement		RÉSERVES mathématiques	
			En MDH	Variation en %	En MDH	Variation en %
1971 .....	1.123	13.131	7,55	—	60,70	—
1972 .....	1.085	14.216	8,90	17,88	67,00	10,38
1973 .....	0.929	15.145	7,02	— 21,12	71,70	6,12
1974 .....	1.035	16.180	8,54	21,65	76,81	8,03
1975 .....	0.619	16.799	6,69	— 21,66	80,60	4,93

(1) Le rapport d'autonomie financière représente l'importance des fonds permanents du F.E.C. par rapport aux financements extérieurs constitués actuellement par les seules dettes à moyen terme gagées sur les effets escomptés auprès de la C.D.G. ;

(2) Le rapport de couverture représente l'importance des fonds permanent constitués par les ressources propres du F.E.C. dans le financement de l'encours.

Il ressort de ce tableau que le montant des capitaux reçus en 1975 pour 619 nouveaux dossiers s'est élevé à 6,69 MDH contre 8,54 MDH pour 1.035 dossiers marquant ainsi d'une année à l'autre une régression de 40,19 % pour le nombre de dossiers et 21,66 % pour les capitaux constitutifs. Cette diminution s'explique, malgré les efforts soutenus que la C.N.R.A. ne cesse de déployer pour parer au fléchissement de sa principale activité, par la faculté laissée aux entreprises d'assurances de transférer les dossiers de rentes à cet établissement. En effet, les assureurs, suite aux dernières augmentations de l'indice des salaires qui sert de base pour la détermination des rentes et à l'élévation des taux de rendement des placements, préfèrent garder les dossiers dont les revenus mobiliers ou immobiliers s'avèrent plus substantiels que la constitution des capitaux de rentes à la C.N.R.A. lesquels sont calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 4,75 %.

Consciente de cette situation, la C.N.R.A. a attiré l'attention de son comité de direction en faisant remarquer, dans son rapport sur l'exercice 1974, que les versements des capitaux de rentes en sa faveur marqueront dans les années à venir une importante diminution. Aussi a-t-elle proposé la promulgation de nouveaux textes qui lui permettront d'élargir son domaine d'activité et notamment de gérer la totalité des capitaux des rentes accidents du travail, se substituant ainsi à une multitude d'entreprises privées et assurant le paiement des rentes selon une procédure unique et homogène au profit des rentiers.

Par ailleurs, le montant des réserves mathématiques a atteint 80,60 MDH enregistrant une progression de 4,93 % sensiblement inférieure à celle constatée au cours des exercices précédents, en raison notamment de la baisse du nombre de dossiers transférés. Néanmoins, la C.N.R.A. continue à occuper la même place dans le secteur de la gestion des rentes accidents du travail comme en témoigne la comparaison des réserves mathématiques mentionnées dans le tableau ci-après :

- RESERVES MATHÉMATIQUES de la gestion des rentes d'accidents de travail	1972		1973		1974	
	MDH	%	MDH	%	MDH	%
— C.N.R.A. ....	67,00	39,21	71,10	39,48	76,81	40,28
— Sociétés d'assurances .....	103,88	60,79	71,10	60,52	113,89	59,72
TOTAL .....	170,88	100,00	180,09	100,00	190,70	100,00

Il y a lieu de remarquer ainsi, qu'en 1974 sur un total des réserves mathématiques de la profession des assurances de 190,70 MDH, la C.N.R.A. détenait à elle seule 76,81 MDH soit 40 % environ, taux sensiblement identique à ceux des deux exercices précédents. Ceci permet de conclure à une certaine stabilité dans la

répartition du portefeuille des rentes accidents du travail entre la C.N.R.A. établissement public, et les entreprises d'assurances privées.

L'évolution de l'emploi des capitaux reçus est appréhendée à travers le tableau suivant :

EMPLOIS	1971		1972		1973		1974		1975	
	MDH	%								
Portefeuille placements * .....		85,32	58,94	82,53	72,16	93,37	82,57	96,22	86,40	93,95
Avances au R.C.A.R. ....	0,43	0,69	0,55	0,77	0,55	0,71	0,72	0,84	84,0	0,91
Disponibilités .....	8,76	14,09	11,93	16,70	4,57	5,92	2,53	2,95	4,72	5,14
TOTAL .....	62,19	100,00	71,42	100,00	77,28	100,00	85,82	100,00	91,96	100,00

Afin d'assurer une meilleure rentabilité des capitaux des rentes à servir par la C.N.R.A. d'une part, et lui permettre, grâce aux revenus des placements, de couvrir entre autres les pertes techniques subies par suite de la baisse du taux de mortalité d'autre part, la quasi-totalité des ressources de cette institution sont placées en valeurs mobilières qui constituent son principal emploi puisqu'elles occupent les 4/5 de son patrimoine.

A cet effet, son intervention sur le marché financier a été marquée en 1975 par des nouvelles souscriptions aux emprunts d'Etat et des organismes financiers spécialisés pour un montant de 17,86 MDH contre 15,08 MDH en 1974 soit 3,96 % du total des émissions au lieu de 4,35 % l'exercice précédent.

Aussi, compte tenu des remboursements de titres pour 13,89 MDH, la valeur du portefeuille « titres », évaluée au prix d'acquisition, a enregistré un accroissement de 3,95 MDH (4,92 %) passant ainsi à 84,29 MDH contre 80,34 MDH en 1974.

Les disponibilités en dépôt à la C.D.G. qui viennent en second ordre d'importance des emplois ont enregistré en 1974 une légère augmentation soit 2,2 MDH par rapport à l'année précédente.

Les divers placements effectués par la C.N.R.A. au 31 décembre 1975 ont donné lieu à des revenus pour un montant de 5,90 MDH contre 5,04 MDH en 1974 et se répartissent comme suit :

- Produits du portefeuille (primes à l'émission comprises) 5,64 MDH
- Intérêts sur les dépôts auprès de la C.D.G. 0,05 MDH
- Intérêts sur avances au R.C.A.R. 0,04 MDH
- Part bénéficiaire au titre de 1974 servie par la C.D.G. 0,17 MDH.

Au niveau des résultats, la gestion des rentes accidents de travail s'est soldée par un bénéfice de 1,29 MDH en augmentation sensible, après avoir connu une tendance à la baisse au cours des deux derniers exercices.

\* Evalué aux cours boursiers.

## Bilan synthétisé au 31 décembre 1975

(En millions de dirhams)

ACTIF		PASSIF	
— Placements en valeurs mobilières .....	84,29	— Réserves mathématiques .....	80,60
— Disponibilités .....	4,72	— Réserve spéciale de sécurité .....	1,50
— Autres emplois .....	3,80	— Réserve de financement Assurance-vie .....	2,50
		— Report à nouveau .....	2,46
		— Dettes à court terme .....	4,46
		— Bénéfice de l'exercice .....	1,29
TOTAL .....	93,81	TOTAL .....	93,81

Par ailleurs, dans le cadre de l'extension de son activité en vue de participer pleinement à la promotion de l'assurance-vie au Maroc, la C.N.R.A. a entrepris des études qui ont abouti à l'élaboration de projets de textes législatifs et réglementaires et à la préparation des bases techniques des tarifs qui lui permettront de lancer des combinaisons d'assurance-vie. Elle a procédé aussi, à des études tendant au changement de certaines bases de tarifs et à la mécanisation de ses opérations, afin d'améliorer leur gestion.

En outre, les efforts entrepris depuis plusieurs années par la Caisse de dépôt et de gestion pour l'institution d'un régime de retraite en faveur des organismes publics et des collectivités locales, seraient bientôt concrétisés par l'adoption du Régime collectif d'allocation de retraite (R.C.A.R.). En effet, les Pouvoirs publics ont donné leur accord de principe pour la création de ce nouveau régime tout en laissant néanmoins, aux organismes intéressés la possibilité de choix entre ce dernier et le régime de la Caisse nationale de sécurité sociale.

Enfin, la C.D.G. détentrice d'intérêts importants dans le secteur de l'assurance et de la réassurance, soucieuse de prospecter de nouvelles sources internes de financement a suggéré aux pouvoirs publics une nouvelle forme d'indemnisation des victimes des accidents de circulation qui consiste en l'attribution d'une rente aux lieu et place d'un capital. Une formule d'indexation de ces rentes pourrait être prévue et consisterait à faire participer les rentiers aux bénéfices de la gestion de leurs capitaux. La C.N.R.A. sera l'organisme tout indiqué pour prendre en charge cette nouvelle activité puisque d'une part, elle joue, depuis 16 ans, un rôle similaire dans le domaine de la gestion des rentes des accidents du travail et d'autre part, elle dispose d'un réseau de paiement très important constitué de comptables du Trésor.

## II. — LES FONDS GÉRÉS

## A. — Fonds des pensions.

Évolution des dépôts et du portefeuille des Fonds des pensions.

## Évolution des dépôts et du portefeuille des fonds des pensions.

(En millions de dirhams)

DESIGNATIONS	DÉPÔTS				PORTEFEUILLE-TITRES			
	1972	1973	1974	1975	1972	1973	1974	1975
C.M.R. ....	75,3	94,4	139,5	75,3	14,2	12,5	12,5	16,8
C.M.R.V. ....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
TOTAL .....	75,4	94,5	139,6	75,4	14,4	12,7	12,7	17,0

Avec un avoir de 75,4 MDH au 31 décembre 1975, les Fonds des pensions ont accusé une régression, d'une année à l'autre, de 64,3 MDH (46,02 %).

L'examen des composantes de cette rubrique fait apparaître la prédominance de la Caisse marocaine des retraites (C.M.R.) dont les dépôts s'élèvent au terme du présent exercice à 75,3 MDH soit la quasi-totalité des disponibilités des Fonds des pensions, la Caisse marocaine des rentes viagères (C.M.R.V.) n'intervenant que pour le reliquat.

En 1975, et comme il a été annoncé auparavant, la chute des dépôts de la C.M.R. s'explique par le fait que cet organisme a dû faire face à des dépenses résultant de la prise en charge de nouveaux retraités pour lesquels aucune contribution n'a été versée dans le passé.

Si les retraites se poursuivent au même rythme qu'en 1975, et si la C.M.R. ne perçoit pas la part qui lui est due par l'État, les disponibilités de cet organisme à la C.D.G. disparaîtront dans les quelques années à venir.

Sur le plan de la gestion financière, la C.M.R. a souscrit cette année, aux bons C.G.I. à 5 ans pour un montant de 4,6 MDH.

Compte tenu des amortissements (0,7 MDH) et des encaissements des coupons (0,8 MDH), le solde des opérations sur le portefeuille est de moins 3,1 MDH. Ainsi la valeur de ce dernier s'établit au 31 décembre 1975 à 17,0 MDH.

## B. — Fonds du travail.

Les Fonds du travail, regroupant quatre organismes, disposent au total d'un dépôt à fin décembre 1975 de 49,5 MDH et d'un portefeuille constitué par les valeurs mobilières pour un montant de 8,0 MDH.

Le tableau suivant retrace, pour les quatre derniers exercices l'évolution des dépôts et du portefeuille de chacun de ces organismes.

(En millions de dirhams)

DESIGNATIONS	DEPOTS				PORTEFEUILLE-TITRES			
	1972	1973	1974	1975	1972	1973	1974	1975
Fonds de majoration « A » .....	18,9	25,9	33,0	42,8	8,9	8,0	7,8	6,9
Fonds de majoration « B » .....	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	—
Fonds de solidarité des employeurs .....	0,2	0,6	0,6	1,8	0,3	0,6	0,6	0,5
Fonds de garantie des victimes accidents du travail ...	2,0	2,9	4,1	4,5	0,6	0,6	0,6	0,6
TOTAUX .....	21,4	29,7	38,0	49,5	9,9	9,3	9,0	8,0
VARIATIONS EN % .....	59,90	38,98	27,85	30,20	10,0	— 7,07	— 2,17	— 11,11

Il ressort de ce qui précède que les disponibilités et le portefeuille du Fonds de majoration « A » occupent une part dominante dans les avoirs des Fonds du travail avec respectivement un dépôt de 42,8 MDH et un portefeuille de 6,9 MDH au 31 décembre 1975. Les autres Fonds, quant à eux, ne disposent que de parts modestes avec seulement 6,7 MDH pour les dépôts et 1,1 MDH pour le portefeuille.

Compte tenu des intérêts acquis (0,4 MDH) du produit des amortissements (1,0 MDH) et des encaissements de coupons

(0,5 MDH) l'apport net des Fonds du travail s'élève à 9,6 MDH au titre du présent exercice contre 6,6 MDH en 1974, soit une progression de 45,45 %.

#### C. — Fonds de garantie automobile (F.G.A.)

L'évolution des dépôts et du portefeuille du Fonds de garantie automobile (F.G.A.) a été la suivante, au cours des quatre derniers exercices :

DESIGNATIONS	1972	1973	1974	1975
Dépôts (en MDH) .....	2,7	2,9	2,9	5,1
Variation (en %) .....	20,12	10,63	0,12	72,34
Portefeuille (en MDH) .....	12,7	13,9	15,1	14,7
Variation (en %) .....	18,69	9,45	8,63	— 2,65
TOTAL (en MDH) .....	15,4	16,8	18,0	19,8

Après avoir connu une stagnation en 1974, les disponibilités du F.G.A. auprès de la caisse se sont accrues de 2,2 MDH (72,34 %) à concurrence de 1,2 MDH de nouveaux dépôts et de 1,0 MDH du solde des opérations sur le portefeuille.

En effet, la diminution enregistrée au niveau du portefeuille titres est due à la souscription pour 5,6 MDH aux bons à court et moyen terme, alors que les amortissements sur le portefeuille se sont élevés à 5,8 MDH ramenant celui-ci à 14,7 MDH au 31 décembre 1975.

#### TITRE IV

##### Les participations

Poursuivant son action promotionnelle en matière d'investissement, la Caisse de dépôt et de gestion a participé, au cours de l'exercice 1975 à la réalisation d'un certain nombre de projets dans divers secteurs. C'est ainsi que le portefeuille des titres de participations de la Caisse de dépôt et de gestion a atteint au 31 décembre 1975 la valeur de 137,0 MDH enregistrant une progression de 12,1 MDH (9,68 %) par rapport à l'exercice précédent et de 33,66 % par rapport à 1973.

L'évolution et la structure de ce portefeuille, par branche d'activité, sont retracées dans le tableau suivant :

BRANCHES	31-12-73		31-12-74		31-12-75		1974/73		1975/74	
	MDH	%	MDH	%	MDH	%	MDH	%	MDH	%
Tourisme .....	37,6	36,68	42,0	33,63	38,2	27,88	4,4	11,70	— 3,8	— 9,05
Crédit .....	20,4	19,90	34,3	27,46	37,8	27,59	13,9	68,14	3,5	10,20
Industrie .....	13,9	13,56	13,9	11,13	19,8	14,45	—	—	5,9	42,45
Transports .....	6,1	5,95	6,1	4,89	4,6	3,36	—	—	— 1,5	24,59
Sociétés de portefeuille .....	17,2	16,78	18,0	14,41	17,8	12,99	0,8	4,65	— 0,2	— 1,11
Assurances .....	3,7	3,61	3,7	2,96	3,7	2,70	—	—	—	—
Bâtiment et immobilier .....	2,6	2,54	5,9	4,72	12,7	9,27	3,3	126,92	6,8	115,25
Autres participations .....	1,0	0,98	1,0	0,80	2,4	1,76	—	—	1,4	140,00
TOTAL .....	102,5*	100,00	124,9*	100,00	137,0*	100,00	22,4	21,85	12,1	9,68

\* Y compris les participations non encore libérées pour 2,23 MDH contre 5,66 MDH en 1974 et 1,6 MDH en 1973.

Du tableau ci-dessus, il ressort que l'augmentation enregistrée en 1975 résulte :

- de la souscription à l'augmentation de capital, de la C.G.I. (4,9 MDH), de la Cellulose du Maroc (5,8 MDH), de la B.M.C.E. (1,47 MDH) et de la B.C.P. (1,5 MDH) ;
- de la prise de nouvelles participations, dans la Société immobilière de construction et de participation (SICOPAR) (1,5 MDH), dans la Société immobilière de Sidi Inni (0,02 MDH), dans la Société immobilière de développement touristique du Sahara (SIDETSA) — 0,02 MDH — dans la Société auxiliaire maghrébine (AUXIMAG) — 0,5 MDH —, dans la Société nationale d'aménagement touristique d'Al Hoceima (SNATA) — 0,1 MDH —, dans la Société « Informatique et méthodes de gestion - Centre de calcul » — 0,15 MDH —, dans la Société de panneaux d'eucalyptus (EUCAPAN) — 0,1 MDH —, dans la Société centrale pour l'équipement du territoire (S.C.E.T. - Maroc) — 1,22 MDH — et dans la B.N.D.E. — 0,77 MDH —.

Il est à noter que certains secteurs sont connus des régressions, parmi lesquels on peut citer :

- pour le « Tourisme », la cession par la Caisse de dépôt et de gestion au cours de l'exercice 1975 de sa participation (4 MDH) dans le capital de la Société Farah-Maghreb, au profit d'investisseurs privés ;
- pour le « Transport », la réduction du capital de la C.T.M./L.N. soit 1,42 MDH et l'absorption de la Mafer par la Limadet ;
- et pour les « Sociétés de portefeuille », la cession de 21 actions de la Société Frab-Bank.

Les participations de la Caisse de dépôt et de gestion, restent dominées par le « Tourisme » et le « Crédit » qui, à eux seuls, représentent au 31 décembre 1975 plus de 55 % du portefeuille. Cependant, cette part est en deça de 5 points de celle enregistrés un an auparavant. La tendance, ainsi constatée, s'explique d'une part, par la cession d'une partie des participations touristiques qui occupent plus que 27,88 % du portefeuille total contre 33,63 % en 1974 et d'autre part, par les interventions plus accentuées de la caisse en faveur de la promotion des autres secteurs notamment ceux du « Bâtiment », de l'« Industrie » et « Autres participations », qui enregistrent respectivement des progressions de 115,25 %, 42,45 % et 140 % d'un exercice à l'autre.

En ce qui concerne le rendement des participations, à l'exception du secteur touristique qui demeure déficitaire et pour lequel des mesures d'assainissement ont été prises, qui ne manqueront pas d'avoir des répercussions bénéfiques dans un proche avenir, les autres branches, notamment le « Crédit », les « Sociétés de portefeuille » et « l'Industrie » dégagent des résultats satisfaisants.

En effet, le taux de rendement moyen de l'ensemble des participations au titre de l'exercice 1975 est de 4,45 % un an auparavant, soit une régression qui s'explique uniquement par l'augmentation importante (18,19 %) des titres libérés à fin décembre 1974. Le rendement moyen, de l'exercice 1975, reste cependant supérieur à celui de 4,03 % dégagé en 1973.

Il est à noter que ce taux est obtenu en rapportant les produits des participations réalisés au titre de l'exercice, à l'ensemble du portefeuille de l'année précédente.

Le tableau ci-après fait ressortir par secteur, l'évolution des rendements des participations pour les trois dernières années :

(En millions de dirhams)

BRANCHES	1973	1974	1975
Tourisme .....	0,07	0,10	0,09
Crédit .....	5,19	9,03	6,63
Industrie .....	13,42	11,01	9,38
Transport .....	0,06	0,15	0,19
Société de portefeuille .....	7,41	6,27	7,61
Assurances .....	3,90	3,88	6,27
Bâtiment et immobilier .....	5,74	9,72	4,70
Autres participations .....	2,28	0,34	0,57
RENDEMENT MOYEN .....	4,03	4,73	4,45

Ainsi, les secteurs les plus rentables en 1975 sont représentés par le « Crédit », l'« Industrie », les « Sociétés de portefeuille » et les « Assurances » dont les rendements dépassent le taux de 6 %.

A l'exception du bâtiment dont la rentabilité est située à 4,70 % contre 9,72 % en 1974, suite aux participations prises dans la C.I.F.M., les autres branches composées du « Tourisme », du « Transport » et des « autres participations » ne dégagent qu'un rendement moyen inférieur à 1 %.

Par ailleurs, en ce qui concerne le déblocage de fonds en faveur de ses filiales, la caisse a consenti un effort appréciable sous forme d'avances à court, moyen et long terme, qui s'élèvent à 108,78 MDH au terme du présent exercice contre 111,25 MDH au 31 décembre 1974, compte tenu de la constitution de provisions. Les nouveaux concours ne sont accordés qu'aux filiales présentant une situation financière saine.

D'autre part, il y a lieu de signaler, en plus des efforts de consolidation des actions de la caisse dans les secteurs traditionnels de son intervention et de l'élargissement de son portefeuille,

les nombreux projets en voie de réalisation cette année par le Groupe C.D.G. dans le cadre d'une promotion touristique et immobilière.

La mise en valeur touristique de certaines régions du pays et la résorption de la crise de logement qui sévit dans les agglomérations urbaines, constituent les deux principaux objectifs autour desquels s'articulent les projets d'investissements lancés par le Groupe C.D.G. En effet, le total des investissements du Groupe, soit 257,82 MDH se trouve être réparti entre le tourisme et l'immobilier respectivement pour 48,11 MDH et 209,71 MDH, au cours de l'exercice 1975.

Les investissements touristiques du groupe ont porté sur la construction d'un village de vacances à Agadir d'une capacité de 900 lits et sur l'extension des unités hôtelières de Fès et de Marrakech, les capacités supplémentaires à réaliser étant de 252 lits.

Dans le domaine immobilier, l'action de la caisse à travers ses filiales (C.G.I., C.I.F.M. etc...) se concrétise par un ensemble de programmes portant sur la construction de 4.496 logements

ainsi que la viabilisation de 314 lots d'une superficie de 92.000 m<sup>2</sup>.

De même, dans le secteur immobilier, le Groupe C.D.G. a engagé la construction de l'immeuble « Tour Atlas » à Casablanca, dont la surface couverte est de 17.000 m<sup>2</sup> et commence la réalisation à Rabat d'un complexe immobilier de 15.110 m<sup>2</sup> de surface utile.

En raison du démarrage récent des travaux, l'ensemble des réalisations à la fin de l'exercice, ne représente qu'une part modeste du total des investissements projetés, soit 20,49 %. Toutefois, il est permis de dire que l'année 1976 verra la concrétisation d'une grande partie de ces investissements.

Enfin, il convient de rappeler que le montant total des participations comprend la part que la caisse détient dans certaines sociétés qui ne font pas l'objet de commentaires, dans le présent titre en raison précisément, de la faiblesse relative de cette part.

#### I. — PARTICIPATIONS TOURISTIQUES

Maroc tourist :

— Capital social .....	16,00 MDH
— Participation C.D.G. ....	14,40 MDH
— Chiffre d'affaires global .....	16,20 MDH

La Société Maroc Tourist a pu réaliser, en 1975, pour l'ensemble des établissements gérés, 249.700 nuitées hôtelières contre 244.446 en 1974, soit un léger accroissement de 2,15 %.

Le montant total du chiffre d'affaires de l'exercice sous revue, s'élève à 16,20 MDH contre 14,80 MDH en 1974 soit une augmentation de 9,46 % pour un total des charges directes d'exploitation de 13,89 MDH, compte non tenu des amortissements et des frais financiers.

Le résultat d'exploitation de la chaîne fait apparaître, déduction non faite des frais financiers et des amortissements, un bénéfice de 2,41 MDH contre 1,27 MDH en 1974 soit une amélioration de 89,76 %.

En ce qui concerne sa chaîne propre, la Société Maroc Tourist a réalisé un chiffre d'affaires de 5,63 MDH, contre 6,50 MDH l'exercice précédent, soit une diminution de 13,38 % due à la baisse des recettes dégagées par l'exploitation des stations d'Al Hoceima et de Ketama. La perte d'exploitation, avant amortissements, est en sensible diminution par rapport à l'année dernière soit 0,38 MDH contre 1,42 MDH en 1974.

Cependant le déséquilibre de la structure financière de la société reste préoccupant comme le montre le bilan synthétisé suivant :

(En millions de dirhams)

ACTIF	PASSIF		
— Immobilisations .....	46,0	— Capitaux permanents .....	46,9
— Actif circulant .....	8,5	• situation nette .....	1,30
— Perte de l'exercice .....	0,4	• dettes à long et moyen terme .....	45,60
		— Dette à court terme .....	8,0
TOTAL .....	54,9	TOTAL .....	54,9

Pour redresser cette situation, un certain nombre de mesures d'assainissement d'ordre promotionnel et financier ont été préconisées tendant à améliorer aussi bien la structure financière que le niveau d'activité de cette société et tendant plus particulièrement à en faire une société de promotion, renonçant progressivement à l'activité de gestion.

C'est ainsi que pour rentabiliser l'ensemble de ses unités hôtelières propres localisées dans le nord, Maroc Tourist effectue actuellement des investissements à Agadir en vue de créer un village de vacances d'une capacité de 900 lits pour un montant estimé à 37 MDH. La gestion de ce village sera assurée par une société spécialisée.

Par ailleurs, la cession de terrains d'une superficie de près 100 hectares situés dans la région de Restinga-Smir permettra aussi bien l'assainissement de la situation financière de cette société que la réalisation de grands ensembles immobiliers à caractère hôtelier, dans cette région, par des investisseurs du Moyen-Orient.

Société africaine de tourisme et ses filiales (Groupe S.A.T.)

— Capital social du groupe .....	24,12 MDH
— Participation C.D.G. ....	11,58 MDH
— Chiffre d'affaires .....	5,28 MDH
— Bénéfice* .....	1,60 MDH

Le Groupe « Société africain de Tourisme » a poursuivi, durant cet exercice, son effort d'aménagement de la station balnéaire de Cabo-Négro tendant à renforcer l'attrait toujours croissant qui caractérise cette station. Actuellement la S.A.T. entreprend, outre l'étude d'aménagement d'un terrain de golf, la réalisation d'un programme immobilier d'une vingtaine de

résidences, et de lotissements pour villas, donnant ainsi un second souffle à cette société dont les stocks de terrains déjà viabilisés dans leur presque totalité, ont été commercialisés. Le coût du programme en cours est estimé à 10 MDH.

Sur le plan commercial, la Société africaine de tourisme continue d'améliorer son chiffre d'affaires portant sur les terrains lotis, lequel passe d'un exercice à l'autre, de 1,12 MDH à 1,88 MDH, soit une progression de 67,86 %. De ce fait la gestion se solde par un résultat, avant amortissements, de 0,71 MDH au lieu de 0,40 MDH en 1974.

La Société AGENA, filiale de la S.A.T., a pu augmenter sensiblement ses recettes qui s'élèvent à 2,36 MDH contre 1,66 MDH il y a une année, soit une progression de 42,17 % imputable essentiellement aux opérations de vente d'appartements. Le chiffre d'affaires locatif pour l'ensemble des appartements vendus et invendus est en légère baisse par rapport à l'année dernière, en raison de la cession de la quasi-totalité du stock d'appartements. Le résultat d'exploitation, avant amortissements, s'élève, à fin décembre 1975, à 0,35 MDH contre 0,40 MDH un an auparavant.

Les autres filiales, à savoir Yasmine et Altair, ont perçu respectivement, au titre du loyer minimum garanti, 0,42 MDH et 0,90 MDH soit des augmentations de 5 % et 36 % par rapport à l'année 1974, dues à l'application de la formule de révision périodique du loyer versé par le Club Méditerranée. Les revenus ainsi obtenus, couvrent les charges d'exploitation constituées principalement par les frais financiers correspondant aux emprunts C.I.H. et dégagent un bénéfice avant amortissements de 0,10 MDH pour Yasmine et 0,44 MDH pour Altair, contre respectivement 0,30 MDH et 0,13 MDH en 1974.

\* Avant amortissements.

Ainsi, le bénéfice global, tel qu'il apparaît au bilan consolidé ci-dessous, retraçant la structure financière du groupe S.A.T., s'élève à 0,35 MDH au 31 décembre 1975.

(En millions de dirhams)

ACTIF		PASSIF	
— Immobilisations nettes .....	27,32	— Capitaux permanents .....	32,18
— Actif circulant .....	5,36	— Dettes à court terme .....	3,80
— Amortissements différés .....	3,65	— Bénéfice .....	0,35
TOTAL .....	36,33	TOTAL .....	36,33

La structure financière qui se dégage du bilan susmentionné, est équilibrée, et ce, malgré les amortissements différés d'un total de 3,65 MDH.

*Société nationale d'aménagement de la baie de Tanger (S.N.A.B.T.)*

- Capital social .....
- Participation C.D.G. ....
- Chiffre d'affaires .....

Poursuivant au cours de l'exercice 1975 ses efforts d'avancement de travaux d'aménagement et de viabilité de la région, dans le but d'intéresser davantage, de nouveaux investisseurs privés, la Société nationale d'aménagement de la baie de Tanger (S.N.A.B.T.) a pu bénéficier du concours de la Promotion nationale. Ce dernier a porté essentiellement sur les travaux d'entretien des arbres et le traitement paysager.

Sur le plan commercial, la S.N.A.B.T. a cédé des lots de terrains équipés pour un montant de 0,8 MDH, ce qui lui a permis de dégager, après amortissements, un résultat bénéficiaire de 0,01 MDH.

Pour ce qui est des ressources, la S.N.A.B.T. a pu bénéficier au cours de l'exercice 1975 d'un prêt de 6 MDH accordé par le Trésor en vue de permettre à la société de poursuivre activement l'équipement de la station. Les sommes débloquées en 1975 au titre de ce prêt, atteignent 2,84 MDH.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler, d'une part, l'achèvement au cours de cet exercice du camping caravanning Tingis, pouvant accueillir 900 personnes, de l'hôtel Malabata d'une capacité d'hébergement de 300 chambres et d'autre part le lancement prochain des travaux de construction de deux importants complexes qui seraient édifiés par les groupes allemands CVI et HOFFMANN.

*Société hôtelière de Nador.*

- Capital social .....
- Participation C.D.G. ....
- Chiffre d'affaires de l'hôtel .....
- Bénéfice de l'hôtel \* .....

Bien que le taux d'occupation de l'hôtel « Rif », confié pour gestion à la Société Maroc Tourist, soit demeuré relativement stable en 1975 — 17 % au lieu de 16 % en 1974 —, le chiffre d'affaires réalisé par l'hôtel s'est accru de 20,93 % en passant d'une année à l'autre de 0,86 MDH à 1,04 MDH.

Les charges d'exploitation, quant à elles, se sont élevées à 0,94 MDH contre 0,88 MDH en 1974, soit seulement une augmentation de 6,82 %.

Cette évolution des recettes et des charges explique l'amélioration du résultat qui s'est traduit par un bénéfice de 0,10 MDH, alors que la gestion de l'hôtel a accusé un déficit de 0,003 MDH au 31 décembre 1974.

\* Avant amortissements.

Ce résultat, constituant le seul produit de la Société hôtelière de Nador, reste insuffisant pour lui permettre de faire face à des charges qui se montent à 0,36 MDH. De ce fait la gestion de la société propriétaire se solde par un déficit de 0,26 MDH.

La structure financière demeure par conséquent, caractérisée par un déséquilibre très accusé dû aux pertes cumulées alors que le capital social s'élève à 1,4 MDH.

Toutefois les perspectives pour la Société hôtelière de Nador s'annoncent meilleures, en raison du développement économique de la région qui verra la réalisation, au cours des prochaines années, du complexe sidérurgique et du port de Nador. Dans ce contexte, il est certain que l'activité de l'hôtel deviendra de plus en plus rentable ce qui est de nature à permettre à la société propriétaire de faire face aux concours financiers que la caisse lui accorde. Déjà il est prévu qu'en 1976, la marge brute doublera en passant à 0,40 MDH.

*Société Chellah Immobilière*

- Capital social .....
- Participation C.D.G. ....
- Chiffre d'affaires de l'hôtel .....
- Bénéfice de l'hôtel \* .....

L'évolution satisfaisante de l'activité de l'hôtel « Rabat-Hilton » enregistrée au cours de 1974, s'est conformée à la clôture de l'exercice 1975. La performance réalisée au niveau de l'occupation a eu des effets appréciables sur l'ensemble de la gestion hôtelière. Le taux d'occupation moyen s'est accru de 13 points en passant de 42 % à 55 %. Parallèlement le chiffre d'affaires global s'est amélioré de 29,63 %, atteignant 8,40 MDH contre 6,48 en 1974.

L'expansion de l'activité a entraîné une hausse des charges qui a été cependant inférieure à celle du chiffre d'affaires. En effet, les charges ont atteint 6,70 MDH contre 5,50 MDH en 1974, soit un dépassement de 21,82 %.

La gestion de l'hôtel s'est traduite par un bénéfice de 1,26 MDH dépassant largement celui de l'exercice précédent (0,32 MDH). En application des dispositions conventionnelles, la Société Chellah Immobilière a perçu du gestionnaire un montant de 0,82 MDH contre 0,46 MDH en 1974.

Cette participation au bénéfice de l'hôtel s'avère insuffisante pour couvrir les charges propres de la Société Chellah Immobilière. En effet, ces dernières qui comprennent principalement les frais financiers du prêt C.I.H. et, dans une moindre mesure, des avances de la C.D.G., ont atteint 1,64 MDH. Il en découle pour la Société un déficit de 0,91 MDH qui demeure cependant nettement inférieur à la perte de l'exercice précédent.

Les récentes mesures d'assainissement financier concrétisées notamment par une augmentation de capital d'un montant de 13,70 MDH, souscrite exclusivement par l'Etat, ont permis de rembourser la majeure partie des dettes à court terme, et ont eu pour effet d'alléger le déséquilibre et les charges financières de la société. En effet, les dettes à court terme n'interviennent plus que pour 9,34 % dans le passif social alors qu'elles en représentent 41,20 % en 1974.

\*\* Avant amortissements.

**Maroc Motels**

— Capital social .....	6,67 MDH
— Participation C.D.G. ....	6,67 MDH
— Chiffre d'affaires de l'hôtel .....	8,40 MDH
— Résultat consolidé* .....	1,52 MDH

L'activité des cinq hôtels composant ce groupe, a connu une expansion remarquable en 1975. Les recettes totales réalisées se sont élevées à 7,34 MDH contre 5,66 en 1974, soit un accroissement de 29,68 %. Par contre, les charges globales d'exploitation, compte tenu des frais de siège du gestionnaire ont atteint 5,81 MDH, n'accusant qu'une augmentation de 0,98 MDH ou 20,29 %. La gestion se traduit ainsi par un bénéfice de 1,52 MDH correspondant presque au double de celui enregistré l'exercice précédent.

Cette tendance favorable n'intéresse pas d'une manière égale les résultats des activités de toutes les unités de la chaîne.

L'hôtel d'Ouarzazate dont la gestion était déficitaire en 1974, enregistre cette année un résultat bénéficiaire de 0,21 MDH. Avec un taux d'occupation moyen de 34 % contre 24 % en 1974, l'établissement a réalisé un chiffre d'affaires de 1,11 MDH, qui représente le double de celui de l'année précédente. Quant aux charges d'exploitation, elles sont passées de 0,69 MDH à 0,90 MDH en accroissement de 30,43 %.

Pour le Motel de Beni-Mellal, le taux moyen d'occupation a progressé de 6 points en s'élevant à 31 %. Le chiffre d'affaires réalisé atteint 1,23 MDH contre 0,98 MDH en 1974, soit une augmentation de 25,51 %. Les charges d'exploitation n'ayant subi qu'une hausse de 17,89 % en passant de 0,95 MDH à 1,12 MDH, il en est résulté un bénéfice, après frais de siège de 0,11 MDH contre 0,03 MDH en 1974.

Quant aux établissements de Marrakech, Fès et Errachidia, ils ont enregistré à nouveau une amélioration notable de leurs bénéfices, leurs résultats étant déjà depuis plusieurs années bénéficiaires.

L'établissement de Marrakech a enregistré un taux d'occupation de 86 % soit 9 points de plus qu'en 1974. Les recettes totales progressent ainsi de 25,45 % en passant de 1,65 MDH à 2,07 MDH. Les charges d'exploitation ont accusé une hausse de 21,14 % et s'élevaient à 1,49 MDH contre 1,23 MDH en 1974. La gestion s'est traduite par un résultat bénéficiaire de 0,58 MDH enregistrant une progression de 38,10 % en comparaison avec celui de l'exercice précédent.

L'établissement de Fès a réalisé un chiffre d'affaires de 1,72 MDH pour un taux d'occupation de 71 %, soit respectivement une progression de 15,44 % et 4 points de plus qu'en 1974. La marge bénéficiaire atteint 0,40 MDH contre 0,33 MDH en 1974, soit un accroissement de 21,21 %.

L'hôtel d'Errachidia voit son taux d'occupation passer de 36 % à 47 % et son chiffre d'affaires progresser de 23,47 % en atteignant 1,21 MDH au lieu de 0,98 MDH l'année précédente. Quant aux charges d'exploitation, elles ont subi une hausse de 25,32 % en s'élevant à 0,99 MDH. La marge bénéficiaire apparaît, ainsi pour un montant de 0,22 MDH.

Au niveau de la gestion, l'insuffisance des résultats des hôtels a entraîné, pour les sociétés propriétaires, des pertes importantes dont le montant cumulé y compris les amortissements différés pour 8,05 MDH, s'élève à 12,05 MDH, au terme du présent exercice.

De ce fait, la situation financière du groupe Maroc Motels présente un déséquilibre financier, les immobilisations nettes, d'un montant de 20,77 MDH ne sont couvertes par les capitaux permanents qu'à concurrence de 9,52 MDH, à fin décembre 1975.

Aussi pour remédier à cette situation, la gestion des divers établissements est assurée, à compter de mars 1976, par le groupe touristique Paris-Lyon-Méditerranée (P.L.M.) dans le cadre d'un contrat d'une durée de 17 années. Les dispositions de cet accord

\* Avant amortissements.

prévoient notamment le versement par « P.L.M. » d'une redevance annuelle, dont le montant a été déterminé de manière, à permettre aux sociétés propriétaires d'honorer leurs engagements financiers et de rémunérer leurs fonds propres. Il est également stipulé une participation de ces sociétés à 10 % des bénéfices bruts d'exploitation.

**Société hôtelière El Riad**

— Capital social .....	2,37 MDH
— Participation C.D.G. ....	1,24 MDH
— Chiffre d'affaires* .....	0,29 MDH
— Bénéfice** .....	0,11 MDH

Au cours de l'exercice 1975, la Société hôtelière « El Riad » propriétaire à Restinga d'un hôtel donné en gérance au Club Méditerranée, a enregistré un chiffre d'affaires de 0,29 MDH au lieu de 0,21 MDH en 1974. Cette évolution s'explique par l'augmentation qui découle des dispositions du contrat de location avec le gestionnaire.

Les charges d'exploitation n'ayant subi qu'une légère augmentation due aux frais financiers d'un prêt supplémentaire à l'équipement de 0,27 MDH, le compte d'exploitation se traduit par un bénéfice, avant amortissements, de 0,11 MDH contre 0,04 MDH en 1974.

Il est à signaler que les pertes cumulées des exercices antérieurs ont été entièrement résorbées et que le résultat susmentionné sera affecté à la couverture partielle des amortissements différés qui s'élevaient à fin décembre 1975, à 2,34 MDH.

**Société hôtelière Sidi Harazem.**

— Capital social .....	1,60 MDH
— Participation C.D.G. ....	0,40 MDH
— Chiffre d'affaires de l'hôtel .....	0,77 MDH

Au cours de l'exercice 1975, l'hôtel thermal de Sidi Harazem a enregistré un taux d'occupation moyen de 37 %, soit un accroissement de 5 points par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 0,77 MDH contre 0,61 MDH en 1974, soit un dépassement de 26,23 %. Les charges d'exploitation de l'hôtel d'un montant de 0,72 MDH, ne se sont accrues que de 4,34 % d'un exercice à l'autre. En tenant compte de la variation des stocks et des opérations sur exercice antérieur, la gestion de l'établissement fait ressortir d'un bénéfice de 0,07 MDH alors que l'exercice précédent a enregistré un déficit de 0,08 MDH.

Au niveau des comptes de la société propriétaire, ce résultat n'a eu que des incidences légères, dans la mesure où il n'a contribué que partiellement à la couverture des charges propres de cette société. Ces dernières, comprenant principalement les frais financiers du prêt C.I.H., se sont élevées à 0,17 MDH. L'exploitation de la société se solde ainsi, par un déficit de 0,10 MDH.

Sur le plan de la structure financière, des mesures d'assainissement ont été examinées par le dernier conseil d'administration de la société qui, en définitive, a retenu le principe d'une augmentation de capital, devant correspondre au remboursement des dettes à court terme et des annuités du prêt C.I.H. pour une période de cinq années.

Par ailleurs, dans le but de parvenir à une gestion intégrée et rentable des installations du village thermal de Sidi Harazem, un certain nombre de mesures ont été adoptées, avec la collaboration des autorités provinciales et locales. C'est ainsi que des installations de la commune de Sidi Harazem (piscine, parking) ont été confiées à la société gestionnaire qui entreprend également la réalisation, dans l'enceinte de l'hôtel de commodités, dans le but d'offrir aux curistes, dans un cadre intégré, un ensemble de prestations comprenant le logement et les services connexes ainsi que la cure proprement dite : visites médicales et soins:

\* Loyer versé par le gestionnaire.

**Compagnie Thermale de Moulay Yacoub (Cothermy)**

— Capital social .....	1,00 MDH
— Participation C.D.G. ....	0,29 MDH
— Chiffre d'affaires .....	0,24 MDH
— Bénéfice .....	0,10 MDH

Compte tenu de l'ampleur des travaux d'aménagement entrepris au cours de l'exercice et portant sur la rénovation des cabines de baignoires et le remplacement des équipements médicaux, la Compagnie thermale de Moulay Yacoub n'a pu accueillir

que 67.991 curistes en 1975 contre 73.858 en 1974, soit une diminution de 5.867 ou 7,94 %.

Le chiffre d'affaires correspondant s'établit à 0,24 MDH et connaît une légère baisse par rapport à celui de l'exercice précédent d'un montant de 0,25 MDH.

Le nombre de curistes accueillis et les recettes enregistrées dans les différentes catégories d'activités sont retracés comme suit :

DESIGNATIONS	1974		1975	
	Curistes	Recettes en DH	Curistes	Recettes en DH
Bains 1 <sup>re</sup> classe .....	20.800	104.000,00	26.416	132.080,00
Bains 2 <sup>e</sup> classe .....	51.804	137.372,65	40.341	106.877,15
U.K.S. ....	491	4.910,00	337	3.760,00
O.R.L. ....	568	2.840,00	793	3.575,00
Visites médicales .....	198	3.060,00	104	2.080,00
TOTAL .....	73.858	252.982,65	67.991	248.372,15

Les charges d'exploitation ayant subi une légère diminution, la gestion thermale se traduit par un bénéfice d'exploitation de 0,09 MDH, égal à celui de l'exercice précédent. En incluant les revenus des valeurs mobilières détenues par la Cothermy, ce résultat est porté à 0,17 MDH. Après impôts, et opérations exceptionnelles sur exercices antérieurs, le bénéfice net de l'exercice apparaît pour un montant de 0,10 MDH contre 0,08 MDH en 1974.

Ainsi qu'il a été annoncé dans le rapport de l'exercice 1974, les contacts avec les autorités concernées se sont poursuivis en vue d'aboutir à la conception et à la mise au point d'un programme d'investissement à Moulay Yacoub. L'examen approfondi de la situation a permis de constater que le développement du centre de Moulay Yacoub dépend en premier lieu des solutions apporter aux problèmes posés par l'absence d'une infrastructure adéquate, de l'insuffisance du débit des eaux thermales et des conditions d'expansion liées à la situation du terrain.

A cet effet, un certain nombre de mesures préliminaires ont été prises sur l'initiative de la Caisse de dépôt et de gestion. Ainsi, il a été institué par Monsieur le Premier ministre une commission interministérielle, sous la présidence de Monsieur le ministre de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement, comprenant les représentants des ministères techniques, chargée de dégager les options possibles pour la promotion de la station de Moulay Yacoub, en précisant les différentes mesures et interventions nécessaires et en définissant les tâches incombant à chaque administration.

Cette commission a tenu deux réunions, au cours desquelles les termes de références, servant de base aux travaux, ont été adoptés, et les mesures nécessaires à l'établissement de plans et de programmes ont été arrêtées.

A noter enfin, l'accord définitif intervenu au début de l'exercice 1976, entre l'autorité concédante et la Cothermy, et concrétisé par la signature de la convention de concession d'exploitation des eaux thermales.

**II. — PARTICIPATIONS DIVERSES****A. — Crédit.****Crédit immobilier et hôtelier (C.I.H.)**

— Capital social .....	60,00 MDH
— Participation C.D.G. ....	22,42 MDH

— Chiffre d'affaires .....	59,24 MDH
(intérêts des prêts)	
— Bénéfice * .....	17,61 MDH

Le Crédit immobilier et hôtelier a réalisé au terme de l'exercice sous revue un chiffre d'affaires (intérêts des prêts) de 59,24 MDH contre 47,93 MDH l'année précédente, en accroissement de 23,60 %.

L'analyse du compte d'exploitation laisse apparaître que les postes les plus importants sont constitués par les charges financières et salariales, qui sont passées respectivement de 29,76 MDH et 5,70 MDH en 1974 à 40,34 MDH et 7,48 MDH en 1975, soit des variations de +35,55 % et + 31,22 %.

Passant de 14,16 MDH en 1974 à 17,61 MDH en 1975, le bénéfice brut, avant amortissements et provisions, a enregistré une augmentation de 24,36 %. En revanche, le résultat net a accusé une légère diminution, soit 5,75 MDH au lieu de 6,00 MDH l'année précédente.

L'activité générale du C.I.H. s'est caractérisée durant l'exercice 1975 au niveau des prêts, par un développement sans précédent. En effet, les prêts agréés par l'établissement, totalisant un volume de 247,20 MDH en 1975 contre 150 MDH en 1974. Il en résulte un accroissement de 64,8 % imputable à la conjoncture favorable que connaît actuellement la construction de logements, comme en témoigne le nombre de dossiers retenus qui passe de 1.718 à 1.829 d'une année à l'autre, en progression de 6,46 %.

Alors que les crédits autorisés pour les opérations hôtelières n'ont pas évolué sensiblement, les prêts accordés pour le financement des activités de construction relevant du « régime général » ont accusé une variation remarquable de 66,48% et se sont élevés au terme du présent exercice à 146,51 MDH contre 88,00 MDH seulement en 1974.

Quant aux opérations de la branche « crédit foncier » (octroi de prêts pour la réalisation des écoles, cliniques, locaux à usage administratif etc...), elles ont atteint en 1975, un montant global de 41,82 MDH contre 27,5 MDH en 1974.

Le volume des prêts autorisés pour le financement des investissements hôteliers est resté au cours de l'exercice 1975 stationnaire, s'établissant à 34,67 MDH. Cette stagnation est due au retard causé dans le lancement de grands projets hôteliers.

\* (Avant amortissements et provisions).

En matière de promotion de l'habitat économique, un regain d'activité des prêts « H.B.M. » est à signaler, motivé essentiellement par la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 27 novembre 1974, qui a relevé les plafonds des valeurs immobilières totales des logements et étendu l'application de ce régime de prêts à la tranche de salaires situés entre 1.000 DH et 1.500 DH par mois. Les crédits agréés à cet effet s'élevèrent à 34,40 MDH en 1975 contre 17,11 MDH un an auparavant accusant ainsi une augmentation de plus de 100 %.

Dans l'optique d'extension de ses activités, le C.I.H. a introduit trois nouvelles branches de crédits en instituant :

- le « Crédit transport touristique » qui, tout en constituant une des concrétisations des avantages étendus par le Code des investissements à ce secteur, a pu connaître un départ satisfaisant durant cet exercice, puisque les crédits autorisés s'élevèrent à 2,35 MDH permettant l'acquisition de 20 autocars ;
- le « Crédit de préfinancement des promoteurs » destiné à faciliter la réalisation des programmes de promotion immobilières. Les prêts autorisés à cette fin s'établissent à 20,50 MDH ;
- le « Crédit pour viabilisation de terrains » obéissant aux mêmes considérations que celles qui ont présidé à la création de la précédente branche, atteint au 31 décembre 1975 le montant de 1,35 MDH.

Finalement, les crédits globaux débloqués, durant l'exercice sous revue, atteignent 214,27 MDH, compte non tenu des prêts H.B.M., contre 138,19 MDH à fin décembre 1974 et se répartissent à raison de :

- 105,58 MDH contre 65,61 MDH en 1974 pour les crédits immobiliers du « régime général » ;
- 41,91 MDH au lieu de 19,07 MDH pour le crédit foncier ;
- 59,09 MDH contre 53,51 MDH pour l'hôtellerie ;
- 1,57 MDH pour le transport touristique ;
- 4,95 MDH pour les crédits de préfinancement de promoteurs ;
- 1,17 MDH pour les crédits relatifs à la viabilisation de terrains.

Les prêts débloqués en faveur de l'habitat économique se sont élevés en 1975 à 20,83 MDH contre 14,41 MDH à fin décembre 1974.

De la sorte, les encours des prêts C.I.H. ont marqué une évolution assez sensible passant d'un exercice à l'autre de 587,20 MDH à 731,32 MDH soit une progression de 24,54 %.

Pour répondre aux besoins de financement que requiert le développement continu de ses opérations propres, le C.I.H. a été amené à solliciter au cours de cette année d'autres sources de financement en sus des ses ressources traditionnelles. C'est ainsi que le C.I.H. a contracté auprès de la Banque centrale populaire (B.C.P.) un emprunt de 30 MDH sur 10 ans, a bénéficié d'un prêt du Trésor de 40 MDH sur 30 ans avec un différé d'amortissements de 10 ans, et a effectué de nouveaux tirages sur les lignes de crédit B.I.R.D. à hauteur de 20,40 MDH.

En outre, des facilités ont été accordées au C.I.H. par la C.D.G. qui a ainsi accepté de consolider ses avances à court terme, consenties en 1974 pour un montant de 22,32 MDH, en un prêt à moyen terme d'une durée de 30 mois.

Société de financement d'achat à crédit (Sofac-Crédit).

— Capital social .....	10,00 MDH
— Participation C.D.G. ....	5,20 MDH
— Chiffre d'affaires .....	143,04 MDH
— Bénéfice .....	3,00 MDH

Au cours de l'exercice 1975, la Sofac-Crédit a connu une amélioration de son activité qui s'est traduite par une progression de 38,28 % du chiffre d'affaires soit 143,04 MDH en 1975 contre 103,44 MDH en 1974. Cet accroissement s'explique d'une part, par l'augmentation du nombre de dossiers financés — 9.771 contre 8.576 de l'exercice précédent — et d'autre part, par le relèvement du montant du crédit moyen par dossier qui est passé de 10.216 DH à 12.163 DH au cours de l'exercice sous revue.

Cette évolution a permis de dégager un bénéfice avant impôts de 3 MDH, presque égal à celui de l'exercice précédent, et de constituer des provisions pour un montant de 7,45 MDH, portant ainsi leur cumul à 21,58 MDH au terme de l'exercice 1975.

Le bilan synthétisé de la société au 31 décembre 1975 se présente comme suit :

(En millions de dirhams)

ACTIF	PASSIF
— Immobilisations .....	0,99
— Autres valeurs immobilisées .....	1,22
— Réalisable et disponible .....	85,43
TOTAL .....	87,64
	— Capitaux propres et réserves .....
	23,81
	— Dettes à court terme .....
	60,83
	— Bénéfice .....
	3,00
	TOTAL .....
	87,64

Par ailleurs, en vue de renforcer les moyens d'intervention de cette société, une augmentation de capital en numéraire interviendra au cours de l'exercice 1976 et portera le capital de 10 MDH à 15 MDH avec une prime d'émission de 55 DH par action de 100 DH. Ainsi le concours financier qui sera apporté par les actionnaires s'élèvera à 7,75 MDH.

Société d'équipement domestique et ménager (Eqdom)

— Capital social .....	5,00 MDH
— Participation C.D.G. ....	1,95 MDH
— Chiffre d'affaires .....	21,37 MDH
— Bénéfice .....	0,66 MDH

Constituée à la fin d'exercice 1974 par la C.D.G., de concert avec la S.N.I. et des professionnels en électro-ménager, la Société d'équipement domestique et ménager (Eqdom) a connu au cours

du présent exercice un développement rapide, malgré les difficultés de démarrage inhérentes au lancement de toute société.

Ainsi le chiffre d'affaires enregistré durant ce premier exercice, a été de 21,37 MDH correspondant au financement de 12,293 dossiers et à un total d'agios de 5,60 MDH.

Les charges, quant à elles, se sont élevées à 4,54 MDH dont 2,60 MDH au titre de provisions pour réescompte du portefeuille de la société, laissant un bénéfice net de 0,66 MDH.

Les résultats ainsi obtenus ont été atteints grâce à l'application d'une formule de gestion prudente, évitant d'encourir tout risque à cette société pendant ses premières années d'existence.

Aussi les crédits dispensés par la Société Eqdom, s'adressent à une catégorie de consommateurs présentant des garanties certaines de solvabilité (fonctionnaires, employés d'entreprises) et pour lesquels une formule de prélèvement à la source des mensualités a été mise au point.

Cette société, a par ailleurs, bénéficié au cours de cet exercice d'un concours financier de la part de la C.D.G. sous forme d'avance s'élevant à 1,5 MDH.

Enfin, les perspectives pour l'année 1976 se présentent favorablement puisque cette société s'est donnée pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de l'ordre de 63 MDH.

#### Banque marocaine du commerce extérieur (B.M.C.E.)

— Capital social .....	50,00 MDH
— Participation C.D.G. ....	6,25 MDH
— Bénéfice .....	11,09 MDH

L'activité de la B.M.C.E. au cours de l'exercice 1975 a été marquée par une expansion qui s'est manifestée aussi bien au niveau des dépôts qu'à celui des emplois. En effet le volume des dépôts de la clientèle a atteint 1.362,00 MDH en 1975 enregistrant ainsi un accroissement de 33,53 % en raison de l'évolution favorable de l'activité générale. Les crédits accordés quant à eux, ont connu une progression remarquable de 41,97 % s'établissant à 1.276 MDH au 31 décembre 1975.

Au niveau des résultats, le bénéfice net s'est élevé à 11,09 MDH contre 5,29 MDH au terme de l'exercice précédent soit une amélioration de 109,64 % permettant de ce fait une distribution d'un dividende de 9 %.

Par ailleurs, la B.M.C.E. a procédé, au cours de cet exercice, à l'absorption de la « Banco Espanol en Marruecos » et de la « Bank of America » dont les opérations ont été intégrées à celles de la B.M.C.E. avec effet au 1<sup>er</sup> avril 1975.

Aussi, et en vue de réajuster son coefficient de solvabilité suite à cette opération, la B.M.C.E., a procédé à l'augmentation de son capital social en le portant de 40 à 50 MDH. La Caisse de dépôt et de gestion a participé à cette augmentation à hauteur de ses droits préférentiels, soit 1,25 MDH.

Enfin, parallèlement à cette opération, le titre « B.M.C.E. » a été introduit en bourse à hauteur de 10 % du capital de cette société.

#### Crédit populaire du Maroc

— Capital social B.C.P. ....	40,32 MDH
— Participation C.D.G. ....	3,00 MDH
— Bénéfice .....	25,23 MDH

Le Crédit populaire du Maroc a consolidé sa position de premier collecteur d'épargne dans le système bancaire, au cours de l'exercice 1975.

L'amélioration de ses ressources reste marquée par l'évolution des dépôts qui ont atteint en 1975, 1.999,39 MDH contre 1.489,25 MDH en 1974, enregistrant une progression de 34,25 % imputable pour l'essentiel aux fonds transférés par les travailleurs marocains à l'étranger, qui se sont élevés à 1.252 MDH contre 765 MDH en 1974, soit une augmentation de 63,66 %.

Quant aux emplois, ils ont connu un accroissement de 40,90 % puisqu'ils sont passés de 1.267,5 MDH en 1974 à 1.785,9 MDH en 1975.

En conséquence, la part du Crédit populaire dans le marché des crédits à l'économie nationale est passée cette année à plus de 19 % au lieu de 16,8 % en 1974.

Pour ce qui est des résultats, l'exercice s'est soldé par un bénéfice net de 25,23 MDH contre 18,83 MDH en 1974, soit une amélioration de 33,98 %.

On assiste donc à un développement croissant des activités de cette institution qui s'est traduit par un doublement au cours des deux dernières années. C'est ainsi que le total des ressources est passé de 1.173 MDH à fin 1973 à 2.274 MDH au terme de l'exercice 1975.

Aussi, le Crédit populaire du Maroc a-t-il entrepris durant l'exercice sous revue, une importante action de renforcement de ses moyens en capitaux propres, en personnel et en création d'agences.

Son capital social est en effet passé, du 1<sup>er</sup> janvier 1975 au 31 mars 1976, de 26,67 MDH à 50,49 MDH, son effectif en personnel a été porté à 1.920 agents, suite au recrutement massif de 450 personnes durant l'exercice, tandis que son réseau d'agences a atteint 99 guichets au lieu de 93 l'année précédente.

#### Caisse marocaine des marchés (C.M.M.)

— Capital social .....	1,25 MDH
— Participation C.D.G. ....	0,16 MDH
— Chiffre d'affaires* .....	1.244,00 MDH
— Bénéfice .....	0,93 MDH

L'activité de la Caisse marocaine des marchés (C.M.M.) a progressé au cours de l'exercice 1975 d'une manière satisfaisante. C'est ainsi que le volume des marchés nantis en 1975 s'établit à 1.244 MDH contre 464 MDH en 1974, soit un accroissement de 168 %.

Quant aux utilisations par avals et acceptations, avances directes et créances techniques à recouvrer, elles s'établissent à 124,5 MDH au 31 décembre 1975, contre 67,4 MDH de l'exercice précédent. La moyenne pondérée des encours en fin de mois ressort à 98,1 MDH en 1975 contre 56,5 MDH en 1974.

Les résultats engendrés par ce regain d'activité se sont traduits par une progression remarquable, puisqu'ils sont passés de 0,30 MDH en 1974 à 0,93 MDH au terme du présent exercice permettant ainsi la distribution d'un dividende de 12 %.

Les perspectives de l'année 1976 s'annoncent des plus favorables eu égard à l'actualisation du plan quinquennal.

#### Banque nationale pour le développement économique (B.N.D.E.)

— Capital social .....	70,00 MDH
— Participation C.D.G. ....	0,70 MDH
— Prêts agréés .....	1.042,00 MDH
— Bénéfice brut .....	19,05 MDH

Au cours de l'exercice 1975, l'activité de la B.N.D.E. a connu une expansion remarquable confirmant ainsi la tendance enregistrée en 1974. En effet, les opérations agréées durant cet exercice ont, pour la première fois, dépassé le cap du milliard de dirhams. Le concours de cette banque a atteint au 31 décembre 1975, pour 331 dossiers de crédit, un montant global de 1.042 MDH contre 630 MDH en 1974, marquant ainsi un accroissement de 65,40 %. Le crédit moyen par dossier ressort à 3,15 MDH au lieu de 2,78 MDH l'exercice précédent, soit une progression de 13,31 %.

Au niveau des résultats, la gestion a dégagé, malgré le renchérissement du loyer de l'argent, un bénéfice brut de 19,05 MDH contre 11,30 MDH en 1974, soit une amélioration de 68,58 %.

Par ailleurs, pour faire face aux besoins croissants en moyens de financement, la B.N.D.E. a procédé à l'augmentation de son capital de 32 MDH à 70 MDH et a lancé un emprunt obligataire, sur le marché financier international, pour un montant de 116 MDH.

Aussi, la B.N.D.E. a-t-elle fait appel à la C.D.G. pour une prise de participation dans l'augmentation de son capital. Cette prise de participation est intervenue sous deux formes, l'une à titre définitif pour 0,77 MDH, et l'autre à titre de relais, en attendant des souscriptions étrangères, pour 9,67 MDH. C'est ainsi que la C.D.G. a rétrocedé par la suite 30.000 actions à l'« Arab Investment » Company », ce qui ramène la participation à titre de relais à 8,02 MDH.

\* Marchés nantis.

Il est à signaler que la C.D.G. a été sollicitée pour l'octroi d'un prêt et la consolidation d'avances à court terme en prêt à moyen terme, soit un montant global de 70 MDH au 31 décembre 1975.

#### B. — Industrie.

##### Lafarge-Maroc

— Capital social .....	44,20 MDH
— Participation C.D.G. ....	6,63 MDH
— Chiffre d'affaires .....	120,72 MDH
— Résultat .....	0,16 MDH

La consommation nationale du ciment poursuit, sous l'effet du développement intense des secteurs de la construction et du bâtiment, son rythme de croissance qui a atteint au titre de l'année 1975 un taux estimé à 17 %.

La production de Lafarge-Maroc suit cette évolution en atteignant 904.493 tonnes (T) de ciment contre 890.150 T. l'an dernier, soit un accroissement de 1,61 %. En revanche, les ventes enregistrent une progression de 26,04 % en passant d'un exercice à l'autre de 890.000 T. à 1.121.800 T. dont 217.300 T. importées. Le chiffre d'affaires, quant à lui, s'établit à 120,72 MDH au terme de l'exercice 1975, contre 86,20 MDH pour l'exercice précédent marquant ainsi une progression remarquable de 40,05 % qui s'explique en partie par le relèvement du prix du ciment, intervenu au cours de l'année 1975.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont considérablement augmenté en passant de 78,80 MDH à 144,41 MDH en 1975 en raison de la hausse enregistrée au niveau du poste « Achats » qui est passé de 37,19 MDH à 83,28 MDH en 1975 soit une variation de 123,93 % due notamment à une aggravation des coûts de productions.

Cet accroissement des charges s'est répercuté défavorablement sur le résultat de l'exercice, qui s'élève à 0,16 MDH contre 4,74 MDH en 1974.

Par ailleurs, un projet d'extension de Lafarge-Maroc concernant l'acquisition d'un concasseur et de deux transporteurs, a été mis au point, ce qui nécessitera un investissement global de 44,43 MDH.

En outre Lafarge-Maroc a participé pour 30 % à la création de la société « Grandes Carrières Marocaines » dotée d'un capital social de 2 MDH. Celle-ci ayant pour objet l'exploitation d'une carrière à Casablanca pour la production des pierres et gravettes, envisage la réalisation d'un investissement pour un montant de 10,60 MDH.

##### Société Carnaud Maroc

— Capital social .....	30,60 MDH
— Participation C.D.G. ....	3,06 MDH
— Chiffre d'affaires .....	109,66 MDH
— Bénéfice .....	3,09 MDH

La mauvaise campagne des produits agricoles — abricots, huile alimentaire — d'une part et les difficultés d'écoulement de la production nationale sur le marché européen d'autre part, ont réduit considérablement la demande des emballages en fer-blanc. Le niveau de production de la Société marocaine des établissements Carnaud Maroc se trouve de ce fait sensiblement affecté.

C'est ainsi que le tonnage transformé a enregistré un recul en passant de 24.398 tonnes (T) en 1974 à 21.700 T. en 1975. Cependant, le chiffre d'affaires marque une progression de 5,55 % d'une année à l'autre, passant de 103,89 MDH à 109,66 MDH en 1975. Cette évolution s'explique par la suppression au cours du présent exercice des réductions de prix octroyées en 1974.

Sur le plan des résultats, l'exercice se solde par un bénéfice net de 3,09 MDH contre 2,12 MDH au 31 décembre 1974. Les perspectives pour 1976 laissent prévoir une activité sensiblement égale à celle qui a prévalu en 1975.

Malgré cette tendance, la politique d'investissement sera poursuivie en vue d'obtenir une meilleure productivité et un potentiel accru. C'est ainsi que le programme d'investissement dont la réalisation est envisagée entre 1976 et 1979 est estimé à 41,21 MDH dont 22,65 MDH au titre de la construction de bâtiments et 18,56 MDH pour les acquisitions de matériel.

##### La Cellulose du Maroc

— Capital social .....	55,33 MDH
— Participation C.D.G. ....	10,99 MDH
— Chiffre d'affaires .....	55,44 MDH
— Bénéfice d'exploitation * .....	5,94 MDH

En raison d'une mauvaise conjoncture commerciale, la Cellulose du Maroc a dû stocker en 1975, 4 mois de production ce qui l'a amené, au cours du second semestre, à ralentir le rythme de sa production. C'est ainsi que celle-ci est passée d'une année à l'autre, de 54.810 tonnes (T) à 53.108 T. soit une baisse de 3,11 %. Le volume des ventes quant à lui ne s'est élevé qu'à 34.223 T. contre 54.469 T. de l'exercice précédent, soit une diminution de 37,17 %. En revanche, le prix moyen de vente qui était en 1974 de 1.382 DH la tonne a marqué un accroissement de 17,22 % pour s'établir en 1975 à 1.620 DH la tonne.

Cette situation s'est traduite par une régression du chiffre d'affaires qui s'établit au 31 décembre 1975 à 55,44 MDH au lieu de 75,27 MDH l'exercice précédent soit une diminution de 26,35 % atténuée par l'augmentation des prix.

Ainsi, au niveau du résultat, la gestion de la Cellulose du Maroc s'est soldée par un bénéfice d'exploitation de 5,94 MDH contre 14,44 MDH un an auparavant.

Par ailleurs, la Cellulose du Maroc a procédé au cours de cet exercice à l'absorption de la société « Produits Chimiques du Gharb » qui a pour principale activité la fabrication de produits chimiques. A cet effet, le résultat net, afférent à l'ensemble de l'activité qui se dégage du bilan consolidé au 31 décembre 1975, s'élève à 3,37 MDH.

Le programme d'investissement relatif à l'extension de la capacité productive de la Cellulose du Maroc, de 60.000 T à 100.000 T, est en cours de réalisation. C'est ainsi que les investissements pendant la seule année 1975 ont atteint 55,38 MDH portant ainsi le total des réalisations à 80,80 MDH et celui des engagements à 163,35 MDH.

C'est en partie, pour faire face à ces dépenses d'investissement qu'une augmentation du capital a été réalisée en 1975. Celle-ci a été précédée d'une opération d'assainissement financier destinée à résorber les déficits antérieurs. Ainsi, après une réduction du capital de 44,98 MDH à 40,13 MDH, le capital social de cette société a été porté à 55,33 MDH souscrit partie en numéraires et partie par compensation de créances.

La part souscrite par la C.D.G. en octobre 1975, s'est élevée à 6,73 MDH dont 5 MDH ont été libérés en numéraire et 1,71 MDH par compensation de la créance née sur cette société à la suite du rachat du privilège et du règlement des dividendes privilégiés au titre des exercices 1972, 1973 et 1974.

#### C. — Société de portefeuille.

##### Société nationale d'investissement (S.N.I.)

— Capital social .....	100,00 MDH
— Participation C.D.G. ....	15,56 MDH
— Bénéfice .....	12,10 MDH

\* Uniquement celui de la cellulose.

Au cours de l'exercice 1975, la S.N.I. a poursuivi efficacement sa mission d'élargissement de la bourse en contribuant à la fois à l'introduction de nouvelles affaires et à l'animation du marché.

C'est ainsi qu'elle a amené les sociétés « Berliet Maroc », « Épargne Croissance » et « S.E.M. Maghreb » à s'inscrire à la côte officielle. Les transactions sur ces valeurs se sont élevées à 29,90 MDH soit 14,10% du chiffre d'affaires de la bourse.

En ce qui concerne sa propre action en bourse, la S.N.I. a contribué à hauteur de 17,08% du chiffre d'affaires de celle-ci, en opérant un total de transactions de 36,23 MDH, soit 32,26 MDH au titre des ventes et 3,97 MDH pour les achats.

Sur le plan promotionnel, la S.N.I. a consolidé ses investissements dans les affaires déjà lancées ou en cours de constitution. C'est ainsi qu'elle a participé à l'augmentation de capital d'un certain nombre de sociétés, notamment la société ASMAR (Cimenterie de Marrakech), la Société nouvelle de construction immobilière (S.N.C.I.) et a procédé à la libération intégrale de sa part dans le capital de la Société Eqdom. Globalement, les activités de promotion ont nécessité, au cours de l'exercice 1975, un effort financier de 7,9 MDH.

Aussi, en vue de développer ses moyens d'intervention, la S.N.I. a davantage fait appel aux concours financiers, notamment de la Banque centrale populaire et de la Caisse de dépôt et de gestion. Dans ce cadre, le total des créances sur la S.N.I., a atteint 77,44 MDH en 1975, contre 38,50 MDH en 1974, soit une progression de 101,14%. Ceci lui a permis de couvrir en partie ses besoins de financement qui ont atteint 33 MDH au titre des prises de participations (achats et libération de ses souscriptions) et 49,64 MDH sous forme d'avances et divers concours accordés à ses filiales.

Il convient de signaler que le portefeuille-titres de la S.N.I. s'est élevé à fin 1975 à une valeur bilancielle de 158,34 MDH abstraction faite des titres non libérés, contre 133,68 MDH l'exercice précédent, enregistrant une progression de 18,45%.

Enfin, l'exercice s'est soldé par un bénéfice de 12,10 MDH contre 9,56 MDH en 1974, soit un accroissement de 26,57% permettant de relever la distribution du dividende à 9,00 DH par action au lieu de 8,5 DH l'exercice précédent.

Le bilan synthétisé de la S.N.I. au 31 décembre 1975 se présente comme suit :

(En millions de dirhams)

ACTIF		PASSIF	
— Immobilisations .....	0,51	— Capitaux propres et réserves .....	123,45
— Portefeuille titres .....	161,17	— Dettes à court terme .....	77,44
— Valeurs réalisables et disponibles .....	51,28	— Résultats .....	12,10
TOTAL .....	212,99	TOTAL .....	212,99

## D. — Transport

## Compagnie de Transports au Maroc - Lignes Nationales (C.T.M./L.N.).

— Capital social .....	17,15 MDH
— Participation C.D.G. ....	2,13 MDH
— Chiffre d'affaires .....	39,20 MDH
— Résultat * .....	1,08 MDH

La C.T.M./L.N. a amélioré en 1975 le niveau général de ses activités, puisque le chiffre d'affaires réalisé dans les principales branches d'activité s'établit au 31 décembre 1975 à 39,20 MDH contre 33 MDH en 1974 accusant ainsi une augmentation de 18,79% et ce, malgré la vive concurrence des autres moyens de transport.

Par branche, on note une faible diminution du trafic voyageur puisque les recettes dégagées en 1975 se sont élevées à 26,36 MDH au lieu de 26,60 MDH pour l'exercice précédent,

alors que le produit encaissé au titre de locations touristiques a accusé une légère augmentation, passant d'une année à l'autre de 3,85 MDH à 3,94 MDH. Les activités annexes, quant à elles, enregistrent un total de 8,90 MDH.

La gestion de la C.T.M./L.N. s'est soldée au cours de l'exercice sous revue par un résultat d'exploitation, avant amortissements, de 1,08 MDH contre 0,15 MDH seulement en 1974, traduisant ainsi une nette amélioration de l'activité de la compagnie qui a fait l'objet, au début de cette année, d'un assainissement financier se traduisant par une réduction et une augmentation de capital, lequel s'élève en définitive à 17,15 MDH.

Dans le cadre de l'extension de ses activités, cette société a créé en association avec l'O.C.E. la Compagnie mixte de transports de marchandises « COMITRAM ».

Par ailleurs, il importe de signaler que la structure financière de la C.T.M./L.N. s'est sensiblement améliorée malgré les amortissements différés d'un montant de 8,71 MDH.

## Bilan synthétisé au 31 décembre 1975

(En millions de dirhams)

ACTIF		PASSIF	
— Capitaux permanents .....	32,56	— Capitaux permanents .....	36,48
— Actif circulant .....	18,27	— Dettes à court terme .....	23,99
— Amortissements différés .....	8,71	— Résultats .....	0,07
TOTAL .....	59,54	TOTAL .....	59,54

\* Avant amortissements.

Enfin, dans le cadre du renouvellement de son parc existant, la C.T.M./L.N. a acquis au cours de l'exercice sous revue 36 unités de transport pour un montant de 6,12 MDH correspondant à la première tranche d'une commande portant sur l'achat de 82 véhicules.

*Lignes maritimes du Déroit — (Limadet)*

— Capital social .....	14,72 MDH
— Participation C.D.G. ....	2,58 MDH
— Chiffre d'affaires .....	19,91 MDH
— Résultat d'exploitation .....	3,33 MDH

Au cours de l'exercice 1975, la Limadet a absorbé avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1975, la société « Lignes maritimes de Ferry » (Mafer) et de ce fait, elle assure les lignes de Tanger-Algésiras en plus de la ligne Tanger-Malaga. Ceci engendre pour la Limadet un regain d'activité très sensible, puisqu'elle a pu transporter 269.259 passagers et 34.170 véhicules sur la ligne Algésiras, 34.868 passagers et 6.319 véhicules, sur la ligne Malaga. Ces chiffres représentent le trafic réalisé directement par la Limadet, auxquels, il y aura lieu d'ajouter pour la ligne Tanger-Algésiras 27.489 passagers et 5.660 véhicules.

Il est à noter que le trafic entre Tanger et Algésiras est assuré avec la Compagnie Trasméditerranée dans le cadre d'un accord de Pool, sur la base de partage de recettes à raison de 60 % pour la Trasméditerranée et 40 % pour la Limadet.

Ainsi, le chiffre d'affaires de la Limadet est passé de 8,36 MDH, en 1974 à 19,91 MDH en 1975, soit un accroissement de 138%, dégageant ainsi un bénéfice d'exploitation, après amortissements, de 3,33 MDH alors que l'exercice précédent s'était soldé par un déficit, avant amortissements de 1,13 MDH.

Par ailleurs, il a été décidé, dans le cadre de l'accord de Pool signé avec la Trasméditerranée, que la Limadet bénéficiera au cours de 1976, de 50% des recettes effectuées sur les lignes Algésiras et Malaga. Cette dernière ligne a été insérée récemment dans le Pool.

E. — Assurances.

Société centrale de réassurance (S.C.R.)

— Capital social .....	3,00 MDH
— Participation C.D.G. ....	2,70 MDH
— Chiffre d'affaires au 31-12-74 .....	94,76 MDH
— Bénéfice .....	0,88 MDH

Le chiffre d'affaires global de l'exercice 1974 au titre de toutes les affaires acceptées, s'est élevé à 94,76 MDH contre 73,49 MDH en 1973, soit une progression de 28,93% contre 15,25% de l'exercice précédent. Les primes conservées au Maroc, figurent pour 62,66 MDH contre 50,23 MDH, soit un accroissement de 24,75%.

Les affaires légales atteignent 47,85 MDH soit 50,50% du montant global des primes acceptées contre 54,56% en 1973. En raison de la détérioration des résultats techniques de la branche « Tous véhicules », la perte enregistrée au niveau des affaires légales, après rétrocession, se monte à 7,26 MDH contre 5,17 MDH en 1973.

Pour ce qui est des affaires conventionnelles, l'exercice 1974 a accusé un encaissement total de primes brut de 46,91 MDH contre 34 MDH en 1973 traduisant un accroissement de 37,97%. Après rétrocession, le bénéfice technique de la branche conventionnelle s'élève à 6,44 MDH contre 2,85 MDH en 1973.

Comme à l'accoutumée, ce sont les revenus financiers produits par le placement des réserves qui, en plus de la couverture de l'ensemble des frais généraux, résorbent le solde déficitaire de la gestion technique et dégagent en fin de compte un résultat bénéficiaire de 0,88 MDH en nette progression par rapport à celui de 1973, soit 120%.

Par ailleurs, les réserves techniques atteignent, à fin 1974, 145,48 MDH contre 121,61 MDH en 1973.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des primes acceptées, des résultats et des réserves techniques pendant les trois dernières années.

(En millions de dirhams)

EXERCICE	PRIMES acceptées	AUGMENTATION en %	RESULTATS nets	RÉSERVES techniques
1972 .....	63,79	11,49	0,45	99,83
1973 .....	73,49	15,31	0,39	121,61
1974 .....	94,76	28,93	0,88	145,48

Le bilan synthétisé de la S.C.R. au 31 décembre 1974, se présente comme suit :

(En millions de dirhams)

ACTIF		PASSIF	
— Immobilisations .....	12,67	— Capitaux propres .....	4,53
— Réalisable et disponible .....	164,57	— Réserves techniques .....	145,48
		— Dettes à court terme .....	26,35
		— Bénéfice de l'exercice .....	0,88
<b>TOTAL .....</b>	<b>177,24</b>	<b>TOTAL .....</b>	<b>177,24</b>

Compte tenu de l'évolution favorable de l'activité de la S.C.R., les perspectives de cette société s'annoncent prometteuses et se traduiront par un accroissement du chiffre d'affaires qui est estimé à 129,91 MDH et 182,25 MDH respectivement pour les exercices 1975 et 1976. Pour y faire face, la S.C.R. envisage de porter son capital social de 3 MDH à 5 MDH afin de rendre sa structure financière compatible avec le volume des opérations traitées.

Ce développement d'activité résulte des mesures tendant, au renforcement de la capacité de couverture des risques, et au relèvement du volume des cessions en réassurance des compagnies marocaines qui lui cèdent désormais 50 % de leurs portefeuilles.

C'est dans ce cadre que cette société a procédé à l'ouverture d'un bureau de liaison à Londres en septembre 1975 destiné à déployer une action commerciale plus dynamique tendant à développer son portefeuille étranger et à rechercher de meilleurs placements.

**Compagnie Nord-Africaine et intercontinentale d'assurances (C.N.I.A.)**

— Capital social .....	1,80 MDH
— Participation C.D.G. ....	0,90 MDH
— Primes .....	112,27 MDH
— Bénéfice .....	0,91 MDH

La C.N.I.A. a réalisé au cours de l'exercice 1975, une augmentation du chiffre d'affaires de 9,20% par rapport à 1974, contre 20,19% entre 1974 et 1973, ce qui a porté la production globale de l'exercice, y compris les primes acquises et non émises, au net de bonifications pour non sinistres et des annulations, à 112,27 MDH contre 102,81 MDH, en 1974.

La diminution du rythme d'accroissement du portefeuille de la société par rapport à 1974, s'explique par l'action menée en vue d'atténuer l'augmentation de la branche automobile, considérée jusqu'alors comme déficitaire.

C'est ainsi que le chiffre d'affaires, réalisé dans cette branche en 1975, n'a atteint que 41,39 MDH, soit 41,37% de l'ensemble des primes émises, alors qu'en 1974 il était de 43,34 MDH, soit 45,11%.

Quant à la branche « Accidents du travail » son chiffre d'affaires a pratiquement stagné puisqu'il s'est élevé à 17,48 MDH contre 17,31 MDH en 1974.

Par ailleurs, le montant total des commissions payées a atteint en 1975, 12,63 MDH contre 11,78 MDH en 1974 et représente par rapport aux primes émises 12,62% contre 12,27% en 1974.

Quant aux frais généraux, il se sont élevés à 6,83 MDH contre 5,99 MDH en 1974, et représentent 6,83% en 1975 contre 6,06%, en 1974, des primes émises.

Sur le plan des résultats techniques, la C.N.I.A. a enregistré un déficit de 5,06 MDH à cause surtout des effets de la branche automobile. Ce déficit n'a pu être compensé par la réassurance qui n'a pris en charge qu'une partie des sinistres.

En ce qui concerne les profits financiers nets, provenant de la gestion des réserves techniques, ils se sont élevés en 1975 à 5,97 MDH contre 5,30 MDH en 1974, soit une augmentation de 12,64%.

La conjugaison des résultats, à la fois techniques et financiers, dégage ainsi en définitive, un profit de 0,91 MDH contre 0,89 MDH en 1974. Ce résultat sera affecté à la réserve de garantie complémentaire qui s'élèvera à 3,30 MDH.

**F. — Bâtiment.****Compagnie générale immobilière (C.G.I.)**

— Capital social .....	8,35 MDH
— Participation C.D.G. ....	8,35 MDH
— Chiffre d'affaires .....	8,65 MDH
— Bénéfice .....	0,10 MDH

Au cours de l'exercice 1975, la C.G.I. a lancé de nouveaux chantiers de construction à côté des opérations déjà entamées l'exercice précédent et non encore achevées. Celles-ci concernent la réalisation de 1.124 logements répartis à travers le Royaume. Le montant de l'investissement y afférent s'élève à 30,38 MDH. Le nouveau programme porte, quant à lui sur la réalisation de 2.922 unités de logement et de centres à caractère commercial, nécessitant un investissement de l'ordre de 92,6 MDH.

Face à cet effort d'investissement intense, l'activité commerciale de la C.G.I. a été relativement modeste en raison du démarrage récent des chantiers. Néanmoins, le chiffre d'affaires, évalué au 31 décembre 1975 à 8,65 MDH, s'inscrit en augmentation sensible de 80,97% par rapport au niveau atteint à la même date l'année dernière. Il reste cependant inférieur au volume des ventes (25,23 MDH) réalisé en 1973. Au titre des recouvrements des créances, la C.G.I. a encaissé 8,61 MDH au cours de 1975.

Sur le plan des résultats, les charges d'exploitation n'ont pu être couvertes intégralement, en raison des dépenses inhérentes au volume des investissements effectués par la compagnie en 1975. Ces charges s'établissent à 32,48 MDH contre 21,28 MDH un an auparavant, soit une progression de 52,63%. Compte tenu des profits réalisés sur les exercices antérieurs et les profits exceptionnels, le bénéfice net s'établit à 0,10 MDH au 31 décembre 1975.

Par ailleurs, la structure financière de la C.G.I. fait apparaître les données suivantes :

En millions de dirhams)

ACTIF		PASSIF	
— Immobilisations nettes .....	4,06	— Capitaux permanents .....	55,11
— Stocks .....	45,88	• Capital social .....	8,35
— Actif circulant .....	18,01	• Réserves et report à nouveau .....	0,92
		• Dettes à long terme .....	45,84
		— Dettes à court terme .....	12,74
		TOTAL .....	67,95
	TOTAL .....		
	67,95		

La situation financière qui se dégage du bilan synthétisé ci-dessus est satisfaisante puisque les capitaux permanents financent les stocks de constructions et les immobilisations.

Par ailleurs et en vue de renforcer son activité par la constitution d'une réserve foncière propre, la C.G.I. a procédé, au cours du présent exercice, à l'augmentation de son capital pour un montant de 5,9 MDH, soit 4,9 MDH en numéraire et 1 MDH par incorporation de réserves.

Enfin, dans le but de donner plus de dynamisme à son action et de renforcer sa structure financière, la C.G.I. a eu recours en 1975, en plus de ses sources de financement traditionnelles, au marché financier pour un montant de 20,00 MDH

représentant l'émission partielle sur l'emprunt obligataire garanti par l'Etat, dont l'enveloppe financière a été fixée à 50,00 MDH.

**Société immobilière « Dalil »**

— Capital social .....	0,10 MDH
— Participation C.D.G. ....	0,025 MDH

Au cours de l'exercice 1975, la Société immobilière « Dalil » a continué à parfaire les conditions préliminaires de réalisation de son projet immobilier de Sahat Moulay Hassan à Rabat. Les études nécessaires à la mise au point du projet étant achevées, le lancement des travaux, prévu pour le début de l'année 1976, a été quelque peu retardé pour mieux cerner les différents aspects techniques et les limites financières du projet.

L'ensemble immobilier, qui sera édifié sur un terrain de 2.574 m<sup>2</sup> est destiné à l'usage administratif et commercial. Il comprendra notamment des salles de conférences et de réunions ainsi que des locaux commerciaux.

Le projet porte sur une surface construite de l'ordre de 15.110 m<sup>2</sup>. Le coût estimatif de cette construction et de l'équipement technique est évalué, compte tenu de la valeur du terrain, des frais d'études, de contrôle et d'établissement à 25 MDH.

#### Compagnie immobilière et foncière marocaine (C.I.F.M)

— Capital social .....	5,00 MDH
— Participation C.D.G. ....	1,68 MDH
— Chiffre d'affaires .....	5,30 MDH
(recettes locatives)	

Reprenant en 1975 sa politique d'intervention dans le secteur immobilier, la C.I.F.M. entreprend, sur sa réserve foncière, un effort appréciable dans le domaine de la construction de logements et de l'aménagement de lots destinés à la revente.

Les études techniques concernant l'édification à Casablanca d'un vaste programme immobilier comportant 450 logements sont achevées. La première tranche de ce programme, portant sur 99 logements et un centre commercial destinés à la vente et la location, a été lancée avec l'appui financier de la C.D.G. En outre, la C.I.F.M. a achevé à Casablanca les travaux de viabilité et d'aménagement de la première tranche de lotissement de 4 hectares destinée à la revente.

Par ailleurs, elle a achevé au cours de l'exercice en revue, la construction de 16 ouvrages pour le compte du ministère de l'enseignement primaire et secondaire et a entamé 3 autres projets qui seront achevés en 1976.

Enfin, la C.I.F.M. assure pour le compte de l'Etat ou de collectivités, la gestion de 64.440 unités de logements et locaux à usage commercial dont 2.880 locaux gérés pour le compte de la municipalité de Casablanca.

S'agissant du patrimoine propre de la C.I.F.M., celle-ci a vu le nombre de ses unités diminuer, d'une année à l'autre, de 3.732 à 3.714 unités, suite à la transformation de certaines d'entre elles.

En ce qui concerne l'activité courante, la C.I.F.M. a réalisé un chiffre d'affaires locatif de 5,3 MDH, légèrement supérieur à celui de 1974. Elle a procédé d'autre part, à la vente de logements et de lots de terrains équipés pour un montant de 2,19 MDH.

Le bénéfice net, résultant de l'activité de gestion de son patrimoine qui s'établit cette année à 1,00 MDH, a été affecté à la réduction du déficit cumulé, que la compagnie a enregistré au cours de la période 1957-1969, à la suite des difficultés rencontrées dans la location de certains immeubles situés à la périphérie de Casablanca.

Elle a perçu en rémunération de la gestion du patrimoine immobilier étatique, un montant de 1,04 MDH contre 1,20 MDH en 1974, ce qui lui a permis de distribuer un dividende de 10%.

Par ailleurs, il importe de signaler que la C.I.F.M. a procédé au cours de l'exercice 1975 au doublement de son capital social qui est passé de 2,5 MDH à 5 MDH, par incorporation d'une partie des réserves pour éventualités diverses, lui permettant ainsi, la distribution de titres gratuits aux actionnaires.

#### Société auxiliaire maghrébine (Auximag).

— Capital social .....	1,00 MDH
— Participation C.D.G. ....	0,50 MDH

Parallèlement au financement et à l'orientation de l'activité de ses filiales immobilières, la Caisse de dépôt et de gestion a renforcé au cours du présent exercice son intervention dans le secteur immobilier par la constitution en association avec un partenaire étranger, la Société auxiliaire d'entreprise « S.A.E. »

d'une entreprise de construction « L'Auxiliaire maghrébine » doté d'un capital social de 1,00 MDH réparti sur une base paritaire entre les deux partenaires.

Cette initiative est d'autant plus opportune, qu'elle s'inscrit dans les actions des pouvoirs publics en vue d'introduire des techniques modernes en matière de construction.

L'exercice 1975 a été pour l'Auxiliaire maghrébine une année de lancement et de mise en place des différents types d'organisation compatibles avec les buts qui lui ont été assignés et l'environnement dans lequel elle est appelée à évoluer.

Cette société a été dès le premier mois de sa création adjudicataire d'un marché représentant la construction d'un village de vacances d'une capacité d'hébergement de 900 lits à Agadir, pour le compte de la Société Maroc-Tourist. L'enveloppe d'intervention de l'Auximag, dans ce projet, s'élève à 12,00 MDH.

Elle envisage de réaliser, en 1976, un chiffre d'affaires de l'ordre de 25,00 MDH, compte tenu de l'importance des projets qui lui seront confiés, en particulier, la construction de deux usines de préfabrication pour le compte de la Sicopar, et de l'ensemble immobilier « Dalil » pour le compte de la C.D.G.

#### Société centrale pour l'équipement du territoire-Maroc (S.C.E.T.-Maroc).

— Capital social .....	3,20 MDH
— Participation C.D.G. ....	1,22 MDH

Les négociations relatives à la création d'une société d'études, ont abouti à la fin de 1975.

La nouvelle société dénommée « Société centrale pour l'équipement du territoire-Maroc » a été dotée d'un capital de 3,2 MDH dans lequel la C.D.G. a pris une participation de 38% — le total de la participation marocaine étant de 50% —.

Selon les accords intervenus entre les différents fondateurs, la présidence a été confiée à la C.D.G. ; S.C.E.T. - International, filiale de la Caisse des dépôts et consignations française, assurera le soutien technique.

Cette création qui s'inscrit dans le cadre de l'intégration des activités immobilières de la C.D.G. a, entre autres objectifs, la formation de cadres nationaux devant assurer la relève du personnel étranger dans un proche avenir.

#### G. — Autres participations.

##### Toto-Pari Sportif (Toto-Foot).

— Capital social .....	0,50 MDH
— Participation C.D.G. ....	0,50 MDH
— Chiffre d'affaires .....	1,94 MDH
— Bénéfice .....	0,11 MDH

En dépit de l'application d'un ensemble de mesures visant à accroître les chances de gains et à rationaliser la commercialisation des bulletins de pronostics, la situation financière de cette société n'a pas connu le redressement escompté.

L'interruption du championnat 1974-1975 a constitué également un frein pour le mouvement de relance qui s'était dessiné en début des compétitions pour ce jeu.

Néanmoins, la société a réalisé durant la saison 1974-1975 un chiffre d'affaires de 1,94 MDH contre 1,44 MDH l'exercice précédent soit une progression de 34,72%.

Ainsi l'exercice s'est soldé par un déficit d'exploitation de 0,16 MDH qui a été compensé en totalité par un profit exceptionnel de 0,27 MDH provenant d'un dégrèvement fiscal obtenu par la société sur ses impositions antérieures, dégageant ainsi en fin de compte un résultat bénéficiaire de 0,11 MDH au lieu de 0,005 MDH un an auparavant.

## Loterie nationale.

— Capital social .....	0,50 MDH
— Participation C.D.G. ....	0,50 MDH
— Chiffre d'affaires .....	8,70 MDH
— Bénéfice .....	0,98 MDH

L'activité de la Loterie nationale en 1975 a été caractérisée par la poursuite de l'effort de rationalisation de la commercialisation et notamment la recherche de nouveaux points de vente, l'étude et la mise au point de nouveaux plans de lots pour la diversification du produit (introduction des tranches du zodiaque, des tranches des fleurs, etc.).

En dépit de cet effort, le chiffre d'affaires est passé de 9,55 MDH en 1974 à 8,70 MDH au terme du présent exercice, accusant de ce fait une diminution de 8,90% qui s'explique par la désaffection de la clientèle.

Cette évolution a nécessité une compression des charges d'exploitation lesquelles sont passées de 10,43 MDH à 8,79 MDH en 1975 enregistrant ainsi une baisse annuelle de 15,72%. Elles sont constituées notamment, par les lots distribués aux gagnants pour un montant de 4,45 MDH, par les redevances versées à l'Etat, soit 1,34 MDH et enfin par les commissions pour 1,32 MDH.

L'exercice 1975 s'est soldé par un bénéfice de 0,98 MDH contre un déficit de 0,85 MDH en 1974.

Par ailleurs et en vue d'assainir la situation financière de la Loterie nationale, il a été procédé, au cours du présent exercice, à la révision de la convention Etat-C.D.G. qui s'est traduite par un allègement des redevances versées à l'Etat avec effet rétroactif à partir de 1974.

## TITRE V

## Les résultats

L'exercice 1975 s'achève par un bénéfice net de 44.355.882,01 dirhams contre 35.901.104,09 dirhams en 1974, soit un accroissement de 23,55% qui s'explique par le volume plus important des ressources centralisées en 1975 ainsi que par les rendements plus importants des opérations réalisées sur le marché financier.

En effet, les ressources « stables » constituées par les fonds propres et les dépôts, ont augmenté de 148.019.084,92 DH ou 12,84% en passant de 1.153.080.752,08 DH au 31 décembre 1974 à 1.301.099.837,00 DH au terme du présent exercice.

En ce qui concerne les produits, la révision des taux d'intérêt créditeurs, décidée en 1974, a eu pour corollaire une amélioration des résultats, puisqu'au titre de l'exercice sous revue 67,3% des emplois ont été placés à des taux de rémunération supérieurs à 5%, coût estimé des ressources, contre 57,1% pour l'année précédente.

Concernant les emplois, une attention particulière a été accordée aux investissements directs, au niveau desquels il a été procédé pendant l'année 1975, à l'assainissement financier

de plusieurs filiales et au recouvrement d'une partie des prêts qui leur ont été accordés. Grâce à ces mesures, la constitution des provisions pour dépréciation n'a pas été jugée nécessaire car les titres de participation et les avances aux filiales n'ont pas perdu de valeur au titre de l'exercice sous revue. Seule a été prélevée sur les résultats une dotation globale de 2.535.765,98 DH correspondant notamment à la part patronale relative au régime de retraite et aux compléments d'intérêts à verser aux déposants.

Le bénéfice de l'exercice est réparti comme suit :

— Part de l'Etat .....	20.000.000,00
— Parts bénéficiaires attribuées aux déposants	19.446.357,99
— Dotation aux réserves .....	4.909.524,02
Total .....	44.355.882,01

## I — EXAMEN DU BILAN

En fin d'exercice le total du bilan de la C.D.G. se chiffre à 1.371.221.155,35 DH contre 1.218.335.347,20 DH l'année précédente, soit un accroissement de 12,55% inférieur à celui de 18,1% enregistré en 1974. Cette diminution relative est due aux retraits importants effectués sur leurs dépôts par les Caisses des pensions, au cours du dernier trimestre 1975.

Compte tenu des amortissements et des provisions qui figurent au bilan pour 22.510.737,15 DH les ressources globales passent à 1.393.731.892,50 DH au lieu de 1.225.384.165,01 DH à fin décembre 1974, soit une progression de 13,74%.

Les principales variations ayant marqué les postes du passif et de l'actif en 1975 se présentent comme suit :

## A. — Passif.

## 1. — Les capitaux permanents :

Ils s'établissent à 49.980.661,62 DH contre 49.776.661,62 DH en décembre 1974, soit une augmentation de 204.000 DH représentant la dotation supplémentaire constituée en 1975 et destinée à couvrir la part de la C.D.G. pour le régime de prévoyance, en faveur de son personnel.

Parmi les rubriques composant ce chapitre figurent le compte « Fonds de prêts au logement » et pour la première fois le compte « Fonds de prêts au personnel » créé en cours d'exercice, pour faire apparaître les crédits consentis au personnel de l'établissement, alimentés respectivement à raison de 1.500.000 DH et 50.000 DH en totalité par prélèvement sur le compte « Fonds de dotation et réserves ».

Il convient de noter qu'à titre exceptionnel, la partie non distribuée des bénéfices de l'exercice 1974, soit 17.189.517,84 DH a été affectée à la constitution de provisions pour dépréciations financières de certains emplois. Le tableau ci-après donne la répartition de ces provisions entre les éléments d'actif concernés :

ELEMENTS	MONTANT au 31-12-1974	PROVISIONS PRÉLEVÉES sur les résultats de 1974
AVANCES AUX FILIALES		
Groupe Maroc Motels .....	16.419.181,57	3.846.187,31
Société hôtelière Nador .....	3.521.907,62	858.949,18
Société hôtelière Riad .....	604.873,55	133.404,58
Société hôtelière Sidi Harazem .....	894.138,90	386.728,95
Société Ambassador .....	53.550,00	30.345,00
Société Maroc Tourist .....	28.492.810,00	5.913.402,82
TITRES DE PARTICIPATION		
Maroc Tourist .....	14.400.000,00	4.032.000,00
G.F.M./L.N. ....	3.561.000,00	1.425.000,00
Cellulose du Maroc .....	5.232.500,00	563.500,00
TOTAL .....	73.179.961,64	17.189.517,84

## 2. — Les dettes à court terme :

Ce poste, qui se compose de l'ensemble des dépôts et des autres dettes à court terme, s'élève à 1.276.884.611,72 DH ou 93,12% du total du passif contre 1.132.657.581,49 DH à fin 1974, soit une hausse de 144.227.030,23 DH ou 12,73%.

## a) Dépôts.

Les dépôts atteignent à eux seuls 1.251.119.175,38 DH ou 97,98% des dettes, dépassant de 147.815.084,92 DH ou 13,40% leur niveau de l'exercice 1974. Parmi les éléments constitutifs de cette rubrique, qui ont accusé des augmentations notables, on enregistre :

— Les fonds de C.N.S.S. qui, figurant pour 657.945.626,52 DH ou 52,59% des dépôts contre 521.684.707,60 DH en 1974, laissent ainsi apparaître une hausse de 136.260.918,92 DH ;

— Les fonds des secrétaires-greffiers qui passent à 51.121.863,59 DH marquant ainsi un accroissement de 12.558.595,70 DH ;

— Les dépôts de la C.E.N. qui augmentent de 25.144.630,43 DH pour s'établir à 299.538.276,04 DH au terme de l'exercice 1975 ;

— Les dépôts des filiales qui s'élèvent à 12.928.979,95 DH contre 4.126.414,51 DH en 1974.

Les autres dépôts, parmi lesquels figurent pour la première fois, les fonds des Habous pour 3.031.999,99 DH, ont aussi augmenté, à l'exception de la Caisse marocaine des retraites dont le solde créditeur se ramène à 75.301.680,19 DH au lieu de 139.579.141,76 DH au terme de l'exercice précédent.

Il est à signaler que les chiffres ci-dessus expriment les variations brutes, en ce sens qu'ils tiennent compte des intérêts servis aux déposants au titre de l'exercice 1975.

## b) Autres dettes à court terme.

Avec un total de 25.765.436,34 DH, les autres dettes à court terme sont en baisse de 3.588.054,69 DH par rapport à leur niveau de l'exercice précédent. Sont à l'origine de cette diminution les souscriptions à libérer qui s'élèvent à 2.226.350 DH contre 5.861.350 DH en 1974, les comptes de régularisation qui régressent de 3.262.722,26 DH et les avances de la Banque du Maroc sur les bons C.I.H. qui ne sont que de 2.000.000 DH contre 3.230.000 DH au 31 décembre 1974.

En revanche, les créiteurs divers passent d'un exercice à l'autre de 2.378.893,07 DH à 4.951.377,15 DH et tiennent compte de certaines obligations non remboursées à la fin de l'exercice. De même les comptes d'attente se traduisent par une progression pour s'établir à 12.317.131,04 DH au terme de l'exercice sous-revu, contre 10.049.947,55 DH l'année précédente.

## B. — Actif.

Les différentes valeurs composant l'actif se chiffrent, avant amortissements et provisions, à 1.393.731,50 DH enregistrant ainsi par rapport à l'année précédente une progression de 13,74 %.

Il convient de signaler qu'en fin d'exercice, les avances aux filiales et aux participations ont fait l'objet d'un examen particulier, ayant conduit à une nouvelle classification basée sur les capacités de remboursement des sociétés.

Sont ainsi transférés du moyen au long terme, les prêts accordés à la Société Maroc Tourist et au groupe Maroc Motels pour un total, avant provisions, de 58.683.312,84 DH. Les facilités de trésorerie faites à certaines filiales ou participations figurent, quant à elles, pour 31.600.000 DH parmi les autres avances temporaires dans les valeurs à court terme.

## 1. — Valeurs immobilisées :

Elles apparaissent pour un montant net d'amortissements de 39.507.755,31 DH, en hausse de 287.805,80 DH provenant essentiellement de l'achat de terrains, ainsi que des travaux d'aménagement de bureaux, effectués en cours d'exercice.

## 2. — Valeurs à long terme :

Elles s'élèvent à 745.215.207,52 DH et interviennent pour 54,35 % du total des emplois contre 547.062.861,33 DH au 44,90 % de la masse du bilan à fin décembre 1974, soit une augmentation importante de 198.152.346,19 DH ou 36,22 % provenant de toutes les rubriques composant ces valeurs, à l'exception des titres de participation non encore libérés qui accusent une diminution.

L'augmentation, ainsi constatée, tient compte d'un montant de 46.243.590,06 DH représentant des prêts consentis à certaines filiales et portés pour la première fois dans les valeurs à long terme.

Les obligations d'Etat à 15 ans passent à 205.500.000 DH en hausse de 53,83 % par rapport à leur niveau de l'exercice précédent. Les autres obligations atteignent 293.956.488,39 DH suite à la souscription par la C.D.G. aux émissions du C.I.H. pour 32.000.000 DH et de la B.N.D.E. pour 38.600.000 DH.

D'un total de 130.782.689,16 DH net de provisions, les titres de participation libérés se traduisent par une hausse de 11.489.695,83 DH qui s'explique par :

— la participation de la C.D.G. à l'augmentation du capital de plusieurs filiales notamment la Cellulose du Maroc pour 5.760.707 DH et la C.G.I. pour 4.900.000 DH.

— la prise de participation ou la création de nouvelles sociétés parmi lesquelles on peut noter : la B.N.D.E., l'Auximag, la S.C.E.T. Maroc, et la Sicopar.

Par contre, les titres C.T.M./L.N. ont baissé de 1.425.000 DH, suite à la diminution du capital de cette société par absorption des pertes. D'autre part, les actions Farah Maghreb, détenues par la C.D.G., ont été entièrement cédées à des investisseurs privés pour 1.000.000 DH, en cours d'année.

Les prêts au logement, atteignant 1.876.896,93 DH contre 718.101,57 DH en 1974, accusent une progression de 161,37 % qui s'explique par les crédits accordés par la C.D.G. à son personnel au titre de l'année 1975.

## 3. — Valeurs à moyen terme :

Le total de ce chapitre figure au bilan pour 245.887.151,41 DH contre 254.014.426,94 DH à fin décembre 1974, accusant ainsi une baisse de 8.127.275,53 DH qui provient des mouvements suivants :

## a) en baisse :

— Les prêts aux filiales d'une valeur de 46.243.590,06 DH sont transférés du moyen au long terme en raison des difficultés financières rencontrées par ces sociétés ;

— Les bons du Trésor à 5 ans ainsi que les prêts aux collectivités publiques diminuent respectivement de 20.870.000 DH et 718.455,87 DH suite aux remboursements intervenus pendant l'exercice ;

— Les effets F.E.C. à recevoir se ramènent à 55.361.634,82 DH contre 93.886.669,44 DH en 1974 en raison des opérations de réescompte effectuées par la C.D.G. sur son portefeuille à la fin de l'année 1975.

## b) en hausse :

— L'apparition pour la première fois dans cette rubrique des bons C.G.I. à 5 ans pour 6.090.000 DH ;

— L'augmentation des autres prêts à moyen terme de 91.478.156 DH suite à la consolidation des avances à court terme accordées à la B.N.D.E. et au C.I.H. ;

— L'importance prise par les valeurs à revenu variable qui passent à 9.993.125,03 DH contre 5.372.721,68 DH en 1974 ;

## 4. — Valeurs à court terme :

Elles s'établissent à 331.232.937,77 DH contre 359.251.896,88 DH en 1974, laissant ainsi apparaître une baisse de 28.018.959,11 DH. Sont à l'origine de cette baisse les avances faites au système bancaire, qui en fin d'exercice totalisent 202.650.000 DH contre 243.370.000 DH en 1974.

Il convient de signaler que les avances accordées momentanément aux filiales et aux participations, qui figuraient dans deux comptes distincts au bilan de l'exercice précédent, sont incorporées pour un montant global de 31.600.000 DH dans la rubrique « avances temporaires » qui s'élève à 234.250.000 DH.

Les débiteurs divers augmentent de 286.911,93 DH pour atteindre 9.254.383,56 DH, suite notamment aux dépenses de 276.459,93 DH engagées par la C.D.G. pour le compte de l'Agence mauritanienne et marocaine de coopération (Amamco).

Les comptes de régularisation actif qui se chiffrent à 20.699.505,64 DH contre 17.722.704,39 DH en 1974, représentent des coupons d'obligations et des intérêts des prêts à long terme, à recevoir au cours de l'année 1976.

Les comptes d'attente, apparaissant pour 8.029.048,57 DH tiennent compte essentiellement de la souscription relais de la C.D.G. à l'augmentation du capital de la B.N.D.E. pour 8.021.915 DH.

Les bons du Trésor à un an, inscrits au bilan de l'exercice 1974 pour 30.000.000 de DH, ont été entièrement remboursés et convertis pour la même valeur en bons de Trésor à 6 mois.

#### 5. — Liquidités :

Constituées par les disponibilités conservées par la C.D.G. à la trésorerie générale, en caisse et dans les banques, ces valeurs s'élèvent au 31 décembre 1975 à 9.378.103,34 DH, en baisse de 9.408.109,20 DH par rapport au solde constaté l'exercice précédent.

### II. — COMPTE D'EXPLOITATION

Les produits procurés par l'ensemble des placements réalisés par la C.D.G. en 1975, s'élèvent à 77.115.350,24 DH contre 69.236.109,90 DH à la fin de l'année précédente, soit une augmentation de 11,38 % due notamment aux intérêts des prêts à moyen terme, aux rendements des obligations et aux commissions d'escompte. Ce taux d'accroissement est d'autant plus satisfaisant que les charges afférentes à l'exercice, n'enregistrent qu'une progression de 8,46 %, passant d'un exercice à l'autre de 30.104.776,37 DH à 32.650.610,42 DH.

Les provisions, constituées au terme de l'exercice sous-revue, n'atteignent que 1.337.969,98 DH alors qu'une dotation de 6.475.122,22 DH a été constituée en 1974 pour couvrir les dépréciations subies par certains éléments d'actif et les compléments d'intérêt destinés aux déposants.

#### 1. — Les produits d'exploitation.

Ils se composent essentiellement des produits financiers, réalisés sur les opérations d'avances et de prêts, des coupons d'obligations et des revenus des participations.

Les produits financiers atteignent 38.993.590,19 DH et interviennent pour 50,57% du total des revenus, en accroissement de 14,20% par rapport à l'exercice 1974. Ils comprennent :

— Les intérêts sur les avances à court terme pour 10.507.261,03 DH en baisse de 13,93% en raison du volume réduit des avances temporaires accordées par la C.D.G. au système bancaire ;

— Les intérêts des prêts à moyen terme qui passent à 8.707.931,19 DH, se sont accrus de 88,21%. Cette amélioration s'explique par le volume des prêts consentis en 1975 à la B.N.D.E. et au C.I.H. pour 92.320.000 DH ;

— Les intérêts dégagés sur les opérations d'escompte d'un montant de 7.622.410,97 DH en hausse 48,45% ;

— Les intérêts des bons figurant pour 5.114.056,95 DH, en diminution de 1.740.341,71 DH par rapport à leur niveau de l'exercice précédent, une partie importante des bons de Trésor à 5 ans arrivés à échéance ayant été remboursée ;

— Les intérêts des avances aux filiales qui s'établissent à 4.939.081,48 DH contre 3.454.259,07 DH en 1974 sont en hausse en raison du volume plus important des avances accordées en 1975 ;

— Les commissions bancaires et autres revenus pour 2.102.848,57 DH.

Les produits sur titres, apparaissant pour 32.247.658,41 DH augmentent de 10,74% par rapport au montant de 29.121.262,31 DH enregistré au 31 décembre 1974. Ainsi, les coupons d'obligations, représentant 89,78% de l'ensemble des produits inclus dans cette rubrique, se montent à 28.951.769,15 DH au lieu de 27.235.329,97 DH l'exercice précédent, soit un accroissement de 6,30%.

Quant aux primes d'émission d'obligations encaissées en 1975, elles s'élèvent à 2.656.480 DH, marquant ainsi une hausse importante de 64% qui traduit la participation active de la C.D.G. aux émissions ayant eu lieu au cours du présent exercice.

Les dividendes et les plus values perçus sur les valeurs à revenu variable passent, d'un exercice à l'autre, de 266.570,34 DH à 639.409,26 DH au 31 décembre 1975, suite aux rendements élevés dégagés par certains titres et à la cession des actions de la Société Zellidja.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 5.874.101,64 dirhams et comprennent les différents revenus des participations et quelques produits accessoires. Les produits des participations qui figurent pour 5.258.212,51 dirhams sont en accroissement de 14,7 % par rapport à leur niveau de l'exercice précédent. Ainsi, le taux de rendement moyen qui en découle est de 4,45 % contre 4,73 % et 4,03 % respectivement pour 1974 et 1973.

#### 2. — Charges d'exploitation.

Elles se composent des charges financières, des frais généraux et des dotations aux amortissements et aux provisions. Elles s'établissent à fin décembre 1975 à 32.650.610,42 dirhams contre 30.104.776,37 dirhams en 1974, soit une progression modérée de 8,46 % qui s'explique par le montant plus limité des provisions constituées au titre de l'exercice sous-revue.

Les frais financiers interviennent pour 80,17 % de l'ensemble des charges et atteignent 26.177.162,98 dirhams contre 19.291.906,03 dirhams en 1974, enregistrant un accroissement de 35,7 % dû aux intérêts plus importants servis en 1975 aux déposants ainsi qu'aux agios de réescompte.

En effet, les charges financières de rémunération des dépôts sont de 21.769.216,31 dirhams, en hausse de 20,5 % par rapport au montant de 18.057.406,43 dirhams atteint en 1974, en raison de l'augmentation du volume de fonds centralisés à la C.D.G. et du relèvement des taux d'intérêt servis à certains déposants. Les agios de réescompte passent à 3.849.016,06 dirhams contre 611.653,77 dirhams à la fin de l'exercice 1974.

Les charges financières d'exploitation, constituées essentiellement par les commissions bancaires et les frais de gestion des titres, se réduisent à 455.795,96 dirhams contre 622.845,83 dirhams en 1974. Les charges publicitaires, supportées par la C.D.G. dans le cadre de la campagne de vulgarisation menée par la Caisse d'épargne nationale, figurent en frais financiers pour 103.134,65 dirhams.

Les dépenses administratives figurent dans le compte d'exploitation pour 4.738.937,57 dirhams, en hausse de 808.542,76 dirhams ou 20,57 % qui s'explique par les nouveaux recrutements et les frais engagés pour les publications de la caisse.

Les amortissements interviennent pour 396.539,89 dirhams contre 407.353,31 dirhams en 1974 et concernent essentiellement les bâtiments. Quant aux provisions passées en compte d'exploitation, elles s'établissent à 1.337.969,98 dirhams et se comparent, comme suit, à celle de l'exercice précédent.

NATURE	1975	1974
<i>Provisions pour dépréciations</i>		
— Titres de placement .....	176.277,98	54.071,57
— Prêts .....	—	203.416,95
— Avances aux filiales .....	—	1.308.189,94
<i>Provisions pour pertes et charges</i>		
— Compléments d'intérêts .....	—	4.739.443,76
— Primes de fidélité C.E.N. ....	957.692,00	—
— Retraite du personnel .....	204.000,00	170.000,00
TOTAL .....	1.337.969,98	6.475.122,22

## III. — COMPTE PERTES ET PROFITS

Les produits et les charges afférents à l'activité de la C.D.G. pour l'exercice 1975, s'équilibrent par un résultat d'exploitation de 44.464.739,82 dirhams, en augmentation de 13,63 % par rapport au montant de 39.131.333,53 dirhams dégagé à la fin de l'année 1974.

Les opérations inscrites au compte de pertes et profits, en raison de leur caractère exceptionnel ou parce qu'elles concernent les exercices antérieurs, proviennent essentiellement des mouvements suivants :

— Les profits qui se chiffrent à 1.894.025,92 DH représentent en particulier la valeur de cession du privilège attaché aux actions de la Cellulose du Maroc pour 732.550 DH ainsi que les dividendes de ces mêmes actions pour les années 1972 et 1973

pour un total de 627.900 DH. Ces produits tiennent compte aussi des reprises de provisions pour dépréciation d'un montant de 257.126,52 DH ;

— Les moins-values, s'élevant à 2.002.883,73 DH, comprennent notamment le complément d'intérêts de 1.197.796 DH revenant à la C.N.S.S. au titre de l'exercice 1974 et la dépréciation, non couverte par les provisions, des actions de la Cellulose du Maroc pour 402.500 DH.

Compte tenu de ces opérations, la gestion de l'exercice se traduit par un résultat net de 44.355.882,01 DH.

## IV. — ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 1975, la C.D.G. a donné des engagements s'élevant à un total de 550.059.816,33 DH. Le tableau ci-après retrace le détail de ces engagements comparativement à ceux de l'exercice précédent :

	1975	1974
Aval .....	145.112.911,81	153.792.470,63
dont :		
— groupe réescompteur C.D.G. - F.E.C. ....	44.468.911,81	53.669.470,63
— groupe réescompteur C.D.G. - C.I.H. ....	100.000.000,00	100.000.000,00
— groupe réescompteur C.D.G. - C.N.C.A. ....	644.000,00	123.000,00
Nantissement de titres .....	250.000.000,00	145.000.000,00
Réescompte des effets F.E.C. ....	154.946.904,52	63.689.745,36
TOTAL .....	550.059.816,33	362.482.215,99

Ainsi, les engagements pris par la Caisse dans les opérations d'aval sont en diminution et passent de 153.792.470,63 DH à 145.112.911,81 DH au 31 décembre 1975, ce qui s'explique par le volume moins important des effets soumis à la signature du groupe réescompteur C.D.G. - F.E.C.

Les titres donnés en nantissement par la C.D.G. au profit du Trésor, en garantie des avances accordées à ce dernier par l'Institut d'émission, sont en augmentation de 105.000.000 de DH.

Les effets F.E.C. réescomptés par la C.D.G. auprès de la Banque du Maroc passent à 154.946.904,52 DH, faisant ainsi apparaître une hausse de 91.257.159,16 DH.

RUBRIQUE	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS et provisions	VALEUR NETTE	SOUS-TOTAL
<b>VALEURS IMMOBILISÉES</b>				
Terrains .....	37.779.356,36		37.779.356,36	39.507.755,31
Bâtiments .....	6.323.046,24	5.190.414,38	1.132.631,83	
Matériel de transport .....	132.625,80	60.048,90	72.576,90	
Autres immobilisations corporelles .....	1.097.978,33	574.788,11	523.190,22	
<b>VALEURS A LONG TERME</b>				
Obligations d'Etat à 15 ans .....	205.500.000,00		205.500.000,00	745.215.207,52
Autres obligations .....	293.956.488,39		293.956.488,39	
Titres de participations - partie libérée .....	134.814.689,16	4.032.000,00	130.782.689,16	
Titres de participations - partie non libérée .....	2.226.350,00		2.226.350,00	
Prêts aux filiales .....	58.683.312,84	12.139.722,78	46.243.590,06	
Prêts au logement .....	1.876.896,93		1.876.896,93	
Prêts H.B.M. ....	61.629.192,98		61.629.192,98	
<b>VALEURS A MOYEN TERME</b>				
Bons C.G.I. à 5 ans .....	6.090.000,00		6.090.000,00	245.887.151,41
Bons C.I.H. à 5 ans .....	15.150.000,00		15.150.000,00	
Bons du Trésor à 5 ans .....	27.900.000,00		27.900.000,00	
Effets F.E.C. à recevoir .....	55.361.634,62		55.361.634,62	
Prêts aux collectivités publiques .....	4.475.638,93		4.475.638,93	
Autres prêts .....	95.976.354,66		95.976.354,66	
Valeurs à revenu variable .....	10.169.403,01	176.277,98	9.993.125,03	
Avances aux filiales .....	30.977.883,17	37.485,00	30.940.398,17	
<b>VALEURS A COURT TERME</b>				
Débiteurs divers .....	9.254.383,56		9.254.383,56	331.232.937,77
Comptes de régularisation - actif .....	20.699.505,64		20.699.505,64	
Comptes d'attente et à régulariser .....	8.029.048,57		8.029.048,57	
Bons du Trésor à 6 mois .....	59.000.000,00		59.000.000,00	
Avances temporaires .....	234.250.000,00		234.250.000,00	
<b>LIQUIDITÉS</b>				
Trésorerie générale .....	8.213.036,11		8.213.036,11	9.378.103,34
Chèques à l'encaissement .....	585.348,23		585.348,23	
Banque du Maroc .....	99.176,97		99.176,97	
Divers .....	480.542,03		480.542,03	
<b>TOTAL</b> .....	<b>1.393.731.892,50</b>	<b>22.510.737,15</b>	<b>1.371.221.155,35</b>	<b>1.371.221.155,35</b>

## ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Titres en nantissement .....	250.000.000,00
Groupe réescompteur C.D.G.-F.E.C. ....	44.468.911,81
Groupe réescompteur C.D.G.-C.I.H. ....	100.000.000,00
Groupe réescompteur C.D.G.-C.N.C.A. ....	644.000,00
Réescompte effets F.E.C.-B.M. ....	154.946.904,52
	<b>550.059.816,33</b>

RUBRIQUE	MONTANT	SOUS-TOTAL	TOTAL
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>		49.980.661,62	49.980.661,62
Fonds de dotation et réserves .....	46.556.661,62		
Fonds de prêts au logement .....	3.000.000,00		
Fonds de prêts au personnel .....	50.000,00		
Provisions pour retraite .....	374.000,00		
<b>DETTES A COURT TERME</b>		1.276.884.611,72	1.276.884.611,72
Dépôts à vue .....	1.030.110.786,43		
Cautionnement et consignations .....	72.128.841,61		
Services gérés .....	5.841.089,12		
Fonds gérés .....	129.980.601,72		
Dépôts des filiales .....	12.928.979,95		
Dépôts en comptes bloqués .....	128.876,55		
<b>TOTAL DES DÉPÔTS</b> .....	1.251.119.175,38		
Souscriptions à libérer .....	2.226.350,00		
Créditeurs divers .....	4.951.377,15		
Comptes de régularisation - passif .....	4.270.578,15		
Comptes d'attente et à régulariser .....	12.317.131,04		
Avances Banque du Maroc s/Bons C.I.H. ....	2.000.000,00		
<b>TOTAL DES AUTRES DETTES</b> .....	25.765.436,34		
<b>RÉSULTATS</b>			44.355.882,01
Bénéfice de l'exercice .....	44.355.882,01	44.355.882,01	
<b>TOTAL</b> .....	1.371.221.155,35	1.371.221.155,35	1.371.221.155,35

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>	4.738.937,57	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	38.993.590,19
— Frais du personnel .....	3.568.383,47	— Intérêts des avances à court terme .....	10.507.261,03
— Impôts et taxes .....	5.678,42	— Intérêts des bons .....	5.114.056,95
— Travaux, fournitures et services extérieurs..	248.373,38	— Intérêts des prêts à long terme .....	8.707.931,19
— Transports et déplacements .....	195.363,95	— Intérêts des comptes à vue .....	149.390,04
— Frais divers de gestion .....	640.888,15	— Intérêts sur escompte .....	7.622.410,97
— Autres frais .....	80.250,20	— Intérêts des avances aux filiales .....	4.939.081,48
<b>FRAIS FINANCIERS</b>	26.177.162,98	— Commissions reçues .....	1.825.148,49
— Intérêts servis aux déposants .....	21.574.207,10	— Autres produits financiers .....	128.310,04
— Intérêts des consignations .....	195.009,21	<b>PRODUITS SUR TITRES</b>	32.247.658,41
— Agio de réescompte .....	3.849.016,06	— Coupons d'obligations .....	28.951.769,15
— Commissions bancaires .....	265.771,75	— Primes d'émission d'obligations .....	2.656.480,00
— Autres commissions .....	88.751,84	— Dividendes des actions cotées .....	547.287,97
— Frais de gestion de titres .....	101.272,37	— Plus-values sur actions et obligations ....	92.121,29
— Charges publicitaires C.E.N. ....	103.134,65	<b>AUTRES PRODUITS</b>	5.874.101,64
<b>DOTATION DE L'EXERCICE</b>	1.734.509,87	— Produits sur participations .....	5.258.212,51
— Aux amortissements .....	396.539,89	— Produits accessoires .....	615.889,13
— Aux provisions .....	1.337.969,98		
— Bénéfice d'exploitation .....	44.464.739,82		
<b>TOTAL</b> .....	77.115.350,24	<b>TOTAL</b> .....	77.115.350,24

DÉBIT	MONTANT	CREDIT	MONTANT
— Provision pour complément d'intérêts C.N.S.S	1.197.796,00	— Bénéfice d'exploitation .....	44.464.739,82
— Pertes sur exercices antérieurs .....	315.254,37	— Profits sur exercices antérieurs .....	779.349,49
— Pertes exceptionnelles .....	489.833,36	— Profits exceptionnels .....	857.549,91
— Bénéfice de l'exercice .....	44.355.882,01	— Reprise sur provisions antérieures .....	257.126,52
	46.358.765,74		46.358.765,74

COMPTES	1974	1975
— Intérêts des avances à court terme .....	12.207.210,11	10.507.261,03
— Intérêts des bons à 6 mois et 1 an .....	1.980.683,90	2.236.083,51
— Intérêts des bons à 5 ans .....	4.873.714,76	2.877.973,44
— Intérêts des dépôts à vue .....	356.190,12	149.390,04
— Intérêts sur escomptes .....	5.134.577,69	7.622.410,97
— Intérêts des prêts à long terme .....	4.626.745,42	8.707.931,19
— Intérêts des avances aux filiales .....	3.454.259,07	4.939.081,48
— Intérêts sur prêts aux logements .....	3.104,05	50.698,93
— Commissions d'aval .....	891.072,94	1.382.661,74
— Commissions de placement .....	254.250,00	57.000,00
— Commissions de service financier .....	362.560,00	385.486,75
— Intérêts souscription relai B.N.D.E. ....	—	77.611,11
TOTAL .....	34.144.368,06	38.993.590,19

	SOLDES au 31-12-73		VARIATIONS 74-73		SOLDES au 31-12-74		VARIATIONS 75-74		SOLDES au 31-12-75		EN % du total
	Absolue	Relative	Absolue	Relative	Absolue	Relative	Absolue	Relative	Absolue	Relative	
C.E.A. ....	331.484.309,89	9,11	22.911.335,73	—	371.393.645,61	25.144.630,43	9,10	299.538.276,04	33,96		
C.C.G. ....	3.358.332,21	3,09	47.164,64	—	2.405.306,85	48.107,93	2,00	2.453.364,77	0,19		
C.N.S.S. Fonds de réserves techniques	—	—	—	—	451.456.048,60	62.401.715,06	13,92	513.857.763,66	61,07		
C.N.S.S. Fonds de réserves. Allocations familiales	—	—	—	—	65.339.019,55	69.091.314,39	105,60	134.340.933,94	10,74		
C.N.S.S. Fonds de réserves. Prestations à court terme	—	—	—	—	4.889.039,45	4.857.889,47	99,34	9.746.928,92	0,78		
<b>Total C.N.S.S.</b> .....	<b>436.808.654,00</b>	<b>19,41</b>	<b>84.975.753,60</b>	<b>19,41</b>	<b>521.684.797,60</b>	<b>136.260.918,93</b>	<b>26,11</b>	<b>657.945.626,52</b>	<b>52,59</b>		
F.A.I.L. ....	3.394.646,18	11,45	388.801,91	11,45	3.783.448,09	563.313,94	14,88	4.346.762,03	0,35		
F.A.N. ....	2.114.050,54	34,80	737.118,26	34,80	2.851.168,80	177.858,23	6,23	3.029.027,03	0,25		
D.O.N. ....	1.193.558,35	—	—	—	1.193.558,35	1.525,29	—	1.195.083,64	0,10		
D.L.N. ....	2.061.334,40	17,79	526.902,22	17,79	3.488.236,62	1.899.473,14	54,45	5.387.709,76	0,43		
Greffiers et oukils et gbiab	32.578.858,21	21,30	6.958.850,62	21,30	39.537.708,83	12.975.273,33	31,80	52.113.982,16	4,17		
C.D.C. Paris	1.036.819,87	1,89	19.881,86	1,89	1.076.701,73	—	—	1.069.814,49	0,08		
Fonds des Habous	—	—	—	—	—	—	—	3.031.999,99	0,24		
Dépôts à vue	733.948.763,65	15,87	116.465.808,83	15,87	850.414.572,38	179.696.213,95	21,13	1.030.110.786,43	82,34		
Cautionnements et consignations	56.730.562,93	14,97	8.495.619,72	14,97	65.226.182,65	6.882.658,96	10,54	72.128.841,61	5,76		
C.N.R.A. ....	4.572.409,63	—	2.044.449,32	—	2.527.960,31	2.188.465,85	86,57	4.716.426,16	0,38		
F.E.C. ....	575.079,02	—	358.653,26	—	217.325,76	97.337,29	417,50	1.124.662,96	0,09		
F.G.A. ....	2.935.691,42	9,12	3.593,88	9,12	2.039.585,30	3.146.757,97	72,34	5.066.322,97	0,40		
Fonds des pensions	94.696.655,25	47,77	45.144.825,66	47,77	139.641.480,91	674.238.479,29	—	75.383.010,62	6,03		
Fonds du travail	39.716.371,92	27,85	8.485.794,30	27,85	38.032.116,22	11.490.376,31	30,21	49.522.492,53	3,96		
Mutuelle des douanes	41.499,44	—	33.567,15	—	8.463,29	352,71	4,18	8776,00	—		
Services et fonds gérés	132.369.317,68	38,53	50.997.544,11	38,53	183.366.861,79	—	—	135.821.690,81	10,86		
Dépôts des filiales	1.927.923,20	14,03	2.198.461,31	14,03	4.126.414,51	8.802.565,44	213,32	12.928.979,95	1,03		
Dépôts en comptes bloqués	198.582,03	16,68	21.447,00	16,68	150.099,03	—	—	128.876,55	0,01		
<b>TOTAUX</b> .....	<b>925.125.209,69</b>	<b>19,30</b>	<b>178.178.880,97</b>	<b>19,30</b>	<b>1.103.364.090,46</b>	<b>147.815.084,92</b>	<b>13,40</b>	<b>1.251.119.175,38</b>	<b>100,00</b>		

	SOLDES des opérations sur le portefeuille	SOUSCRIPTIONS	AMORTISSEMENTS	COUPONS	PRIMES à l'émission	FRAIS DIVERS
C.N.R.A. ....	1.495.886,23	17.860.000,00	13.892.188,40	5.188.113,27	285.760,00	10.175,44
FONDS DES PENSIONS						
C.M.R. ....	— 3.101.707,51	4.560.227,78	725.043,23	762.434,47	—	28.957,43
C.M.R.V. ....	13.203,91	—	—	13.332,23	—	148,32
<b>Total</b> .....	<b>— 3.688.503,60</b>	<b>4.560.227,78</b>	<b>725.043,23</b>	<b>775.786,70</b>	<b>—</b>	<b>29.105,79</b>
FONDS DU TRAVAIL						
F.M. « A » .....	1.298.801,25	—	874.367,00	426.341,09	—	1.096,84
F.M. « B » .....	37.591,94	—	35.091,87	2.784,74	—	284,77
F.S.E. ....	40.707,08	—	25.950,00	15.153,88	—	396,80
F.G.V.A.T. ....	90.000,00	—	50.000,00	40.000,00	—	—
<b>Total</b> .....	<b>1.467.100,27</b>	<b>—</b>	<b>985.408,97</b>	<b>484.279,71</b>	<b>—</b>	<b>2.588,41</b>
F.G.A. ....	1.004.940,58	5.610.000,00	5.800.100,00	818.072,25	—	3.231,67
Mutuelles des douanes .....	266,84	—	—	289,59	—	22,75
<b>Total général</b> .....	<b>879.690,32</b>	<b>28.030.227,78</b>	<b>21.402.740,60</b>	<b>7.266.541,52</b>	<b>285.760,00</b>	<b>45.124,02</b>

DEPOSANTS	VARIATION BRUTE 1975-74	INTERETS	PARIS beneficiaires	SOLDES des opérations sur le portefeuille	VARIATION NETTE
C.E.N. ....	25.144.636,43	18.368.870,07 (1)	—	—	11.775.766,36
C.G.G. ....	48.107,92	48.107,92	—	—	—
C.N.S.S. Fonds de réserves techniques	62.401.719,06	8.096.793,25	9.064.922,81	—	45.240.000,00
C.N.S.S. Fonds de réserves allocations familiales	69.001.314,39	1.511.035,37	1.370.379,02	—	66.120.000,00
C.N.S.S. Fonds de réserves prestation à court terme	4.857.889,47	112.483,36	105.406,11	—	4.640.000,00
<b>TOTAL C.N.S.S.</b> .....	<b>136.360.918,93</b>	<b>9.720.310,98 (1)</b>	<b>10.540.607,94</b>	<b>—</b>	<b>116.000.000,00</b>
F.A.I.L. ....	563.313,94	—	—	—	563.313,94
F.A.N. ....	177.858,23	—	—	—	177.858,23
D.O.N. ....	1.533,29	—	—	—	1.533,29
D.L.N. ....	1.899.473,14	—	—	—	1.899.473,14
Greffiers et ouâls el Ghab	12.575.273,33	—	—	—	12.575.273,33
C.D.C. Paris	6.887,34	37.196,73	—	—	41.084,07
Fonds des Babous	3.031.999,99	31.999,99	—	—	3.000.000,00
Cautiounements et consignations	6.882.658,96	—	—	—	6.882.658,96
C.N.R.A. ....	2.188.665,85	48.175,32	170.978,31	1.495.886,23	473.453,90
F.E.C. ....	997.337,20	—	—	—	997.337,20
F.G.A. ....	2.126.737,27	39.519,33	—	—	1.087.287,94
Fonds des pensions	64.238.470,29	2.578.720,37	—	1.004.960,58	1.087.287,94
Fonds du travail	11.490.376,31	633.633,37	—	3.088.503,60	63.748.687,16
Mutuelle des douanes	352,71	85,87	—	1.467.100,27	9.589.622,47
Dépôts des filiales	8.802.565,44	104.483,80	—	266,84	—
Dépôts en comptes bloqués	21.152,48	511,72	—	—	8.698.581,64
<b>TOTAUX</b> .....	<b>147.815.084,93</b>	<b>16.403.998,96</b>	<b>10.711.586,25</b>	<b>879.690,32</b>	<b>109.819.809,89</b>

DESIGNATIONS	SOLDES au 31-12-73	VARIATIONS 74-73		SOLDES au 31-12-74	VARIATIONS 75-74		SOLDES au 31-12-75	EN % du total
		Absolue	Relative		Absolue	Relative		
Liquidités .....	27.111.564,43	8.325.351,69	30,71	18.786.212,74	9.408.109,20	50,08	9.378.103,54	6,68
Emplois à court terme .....	353.472.466,42	105.982.847,21	41,81	359.455.313,63	28.222.376,06	7,85	331.232.937,57	23,76
Emplois à moyen terme .....	279.198.504,89	14.821.816,66	5,48	294.020.321,55	9.372.775,06	3,63	246.100.914,39	17,66
Emplois à long terme .....	485.922.096,95	105.813.853,76	21,77	591.735.950,71	215.223.086,81	36,37	807.019.937,00	57,59
<b>TOTAUX</b> .....	<b>1.031.635.122,20</b>	<b>188.640.339,39</b>	<b>18,19</b>	<b>1.220.275.472,60</b>	<b>168.347.727,49</b>	<b>13,74</b>	<b>1.392.731.899,50</b>	<b>100,00</b>
Amortissements .....	5.090.510,49	383.628,86	7,54	5.474.139,35	342.112,04	6,25	5.895.251,39	4,23
Provisions .....	—	1.565.078,46	—	1.565.078,46	15.119.807,30	—	16.685.185,76	12,14
<b>TOTAUX</b> .....	<b>1.031.635.122,20</b>	<b>186.700.225,00</b>	<b>18,10</b>	<b>1.218.335.347,20</b>	<b>152.285.208,15</b>	<b>12,55</b>	<b>1.371.221.155,35</b>	<b>103,47</b>

(1) Dont 990.843,52 = complément intérêts 1974 versés en 1975.  
 (2) Dont 3.832.948,34 = complément intérêts 1974 versés en 1975.

NATURE	SOLDES au 31-12-73	VARIATIONS 74-73		SOLDES au 31-12-74	VARIATIONS 75-74		SOLDES au 31-12-75	EN % du total
		Absolue	Relative		Absolue	Relative		
Obligations d'Etat à 15 ans .....	130.570.000,00	3.030.000,00	2,31	133.590.000,00	71.910.000,00	53,83	205.500.000,00	33,27
C.I.H. ....	104.100.000,00	45.140.000,00	43,31	149.290.000,00	31.830.000,00	21,32	181.120.000,00	29,32
O.N.E. ....	30.900.000,00	—	—	19.315.000,00	—	—	16.573.800,00	2,68
B.N.D.E. ....	14.970.000,00	35.790.000,00	239,03	50.760.000,00	38.600.000,00	76,04	89.360.000,00	14,46
C.N.C.A. ....	5.000.000,00	910.000,00	18,20	5.910.000,00	—	—	5.910.000,00	0,96
Autres obligations .....	1.134.017,74	83.505,69	7,36	1.050.512,05	—	—	992.688,39	— 0,6
TOTAL OBLIGATIONS .....	276.790.017,74	83.125.194,31	30,08	359.915.512,05	139.540.976,34	38,77	499.456.488,39	80,85
Bons du Trésor à 6 mois et 1 an .....	73.000.000,00	—	—	59.000.000,00	—	—	59.000.000,00	9,55
Bons du Trésoro à 5 ans .....	59.770.000,00	—	—	48.770.000,00	—	—	27.900.000,00	4,52
Bons C.U.H. à 5 ans .....	15.150.000,00	—	—	15.150.000,00	—	—	15.150.000,00	2,45
Bons C.G.I. à 5 ans .....	—	—	—	—	6.090.000,00	—	6.090.000,00	0,99
TOTAL BONS .....	147.920.000,00	—	—	132.920.000,00	—	—	108.140.000,00	17,51
Actions cotées en bourse .....	3.487.040,06	1.855.681,02	54,08	5.372.721,08	4.796.681,33	89,28	10.169.403,01	1,64
TOTAUX .....	438.197.057,80	60.011.175,93	14,01	488.208.233,73	129.557.657,67	26,54	617.765.891,40	100,00

DESIGNATIONS	SOLDES au 31-12-73	VARIATIONS 74-73		SOLDES au 31-12-74	VARIATIONS 75-74		SOLDES au 31-12-75	EN % du total
		Absolue	Relative		Absolue	Relative		
Concours au Trésor .....	350.673.625,99	—	—	327.591.012,35	43.172.096,39	13,79	372.763.108,74	26,75
Crédits à l'économie .....	436.914.519,23	152.371.569,27	34,87	589.286.088,50	117.090.223,88	19,87	706.376.312,38	50,68
Investissements directs .....	249.146.487,56	59.360.576,60	23,82	308.507.064,16	6.085.407,22	1,97	314.592.471,38	23,57
TOTAUX .....	1.036.734.632,69	188.649.532,32	18,19	1.225.384.165,01	168.347.727,40	13,74	1.393.731.892,50	100,00

DESIGNATION	NATURE de l'investissement	EMPLACEMENT	CAPACITÉ créée	INVESTISSEMENT par secteur (en MDH)		RÉALISATION	
				Tourisme	Immobilier	MDH	%
<b>SOCIÉTÉS PROMOTRICES</b>							
<b>MAROC-TOURIST</b>	Village de vacances	Dunes d'Or à Agadir	900 lits	37,00	—	4,14	11,19
<b>GRUPE MAROC-MOTELS</b>	Extension de capacité Logements et villas	Fès Marrakech Rabat-Salé, Casablanca, Oujda, etc... Casablanca	126 lits 126 lits 4.046 logements 314 lots 450 logements	5,61 5,50 — —	112,94 5,00 14,68	2,02 0,60 30,38 2,50	36,01 10,90 18,04 50,00
● Fès Motel	Logements	Cabo-Negro	—	—	10,00	—	—
● Marrakech Motel	Aménagements et lotissements	Rabat	15.110 m <sup>2</sup>	—	25,00	—	—
C. G. I.	Immeuble à usage de bureaux	Londres	17.000 m <sup>2</sup>	—	0,11	0,11	100,00
C. I. F. M.	Bureau de représentation	Tours-Atlas à Casablanca	—	—	41,98	33,98	55,00
S. A. T.	Immeuble à usage de bureau	—	—	—	—	—	—
DALM.	—	—	—	—	—	—	—
S. C. R.	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAUX PARTIELS</b>	— Lits ..... — Logements ..... — Lots ..... — Immeubles .....	— Lits ..... — Logements ..... — Lots ..... — Immeubles .....	1.152 m <sup>2</sup> 4.496 m <sup>2</sup> 314 m <sup>2</sup> 32.110 m <sup>2</sup>	48,11	209,71	46,08	21,97
<b>TOTAL</b>					257,83	52,84	20,49

DESIGNATION	NATURE de la souscription	PARTICIPATION PAR SECTEUR EN MDH					RÉALISATION	
		Tourisme	Immobilier	Services	Industrie	Crédit	MDH	%
Société immobilière de Sidi Ifni	Création	0,02					0,02	100
Société civile pour le développement touristique du Sahara (SIDEISA)	»	0,02					0,02	100
Société nationale d'aménagement touristique d'Al Hoceima (SNATA)	»	0,10	0,30				0,10	100
Auxiliaire marocaine (AUXIMAG)	»			0,15			0,15	100
IMEG - Centre de calcul	»			1,33			1,33	100
SOCIÉTÉ MAROC	»				0,10		0,10	100
ELCAPAN	»				1,30		1,30	100
SIGOPAR	»				5,80		5,80	100
Cellulose du Maroc	Augmentation de capital		4,90				4,90	100
C.G.I.	»					10,44 (1)	10,44	100
B.N.D.E.	»					1,50	1,50	100
B.C.P. (Crédit populaire)	»					1,47	1,47	100
B.M.C.E.	»							
<b>TOTAUX PARTIELS</b>		0,14	5,40	2,37	7,40	13,41	27,64	96,24
<b>TOTAL</b>				28,73				

(1) Dont 9,57 MDH de souscription-relai.

SOCIÉTÉS	CAPITAL SOCIAL *	PARTICIPATION DE LA C.D.G.		COUT * d'acquisition en DH	DIVIDENDES, jetons de présences et tantième en DH	% par rapport au coût d'acquisition (1974)
		Montant nominal souscrit *	% du capital			
<b>TOURISME</b>						
— Maroc-Tourist .....	16.000.000,00	14.400.000,00	90	14.400.000,00	—	—
— Société africaine de tourisme ....	11.000.000,00	5.500.000,00	50	5.500.000,00	2.703,99	—
— Société immobilière ALTAIR .....	6.000.000,00	2.576.900,00	42,95	2.576.900,00	—	—
— Société immobilière YASMINE .....	3.800.000,00	1.300.000,00	34,21	1.300.000,00	—	—
— Société immobilière AGENA .....	5.000.000,00	2.200.000,00	44,00	2.200.000,00	—	—
— Étapes touristiques africaines ...	1.350.000,00	52.500,00	3,89	52.500,00	13.000,00	24,76
— S.N.A.B.T. ....	15.000.000,00	2.999.700,00	19,99	2.999.700,00	1.000,00	—
— Groupe Maroc-Motels .....	6.668.000,00	6.668.000,00	100,00	6.668.000,00	—	—
— Société hôtelière de Nador .....	1.400.000,00	700.000,00	50,00	700.000,00	—	—
— Société Chellah immobilière .....	20.732.500,00	500.000,00	2,00	500.000,00	—	—
— Société hôtelière El Riad .....	2.375.000,00	1.242.300,00	52,31	1.242.300,00	—	—
— Société hôtelière Sidi Harazem .....	1.600.000,00	400.000,00	25,00	400.000,00	—	—
— COTHERMY .....	1.000.000,00	294.600,00	29,00	294.600,00	—	—
— SOMADET .....	7.805.000,00	423.600,00	5,43	369.300,00	14.125,50	3,82
— Centre hôtelier R.A.M. ....	20.000,00	6.500,00	32,50	6.500,00	—	—
— SOTORAM .....	4.000.000,00	50.000,00	1,25	50.000,00	1.500,00	3,00
— Société immobilière El Boughaze .....	1.400.000,00	180.000,00	12,86	180.000,00	—	—
— Société immobilière Etapex-Fès .....	250.000,00	50.000,00	20,00	50.000,00	—	—
— Société immobilière Etapex-Agadir .....	1.700.000,00	75.000,00	4,51	75.000,00	—	—
— SONABA .....	100.000,00	9.500,00	9,50	9.500,00	—	—
— Société immobilière de Sidi Inni .....	100.000,00	20.000,00	20,00	20.000,00	—	—
— SIFETSA .....	100.000,00	20.000,00	20,00	5.000,00	—	—
— SNATA .....	1.000.000,00	100.000,00	10,00	25.000,00	—	—
<b>TOTAL .....</b>				<b>38.015.302,24</b>	<b>32.329,49</b>	<b>0,09</b>
<b>CRÉDIT :</b>						
— Crédit immobilier et hôtelier ...	60.000.000,00	22.416.875,00	37,36	22.089.999,00	1.211.850,74	5,48
— Sofac-Crédit .....	10.000.000,00	5.200.000,00	52,00	4.080.000,00	643.832,22	15,78
— B.M.C.E. ....	50.000.000,00	6.250.000,00	12,50	5.226.215,00	215.385,00	5,74
— Banque centrale populaire .....	40.000.000,00	3.000.000,00	7,50	3.000.000,00	66.022,22	4,46
— EQDOM .....	5.000.000,00	1.950.000,00	39,00	1.950.000,00	—	—
— Frab-Bank .....	70.000.000,00 (1)	540.000,00	0,77	531.348,70	21.988,18	2,97
— Caisse marocaine des marchés ...	1.250.000,00	155.550,00	12,44	155.500,00	12.330,00	7,93
— B.N.D.E. ....	70.000.000,00	695.950,00	—	769.945,00	1.000,00	0,35
<b>TOTAL .....</b>				<b>37.803.007,70</b>	<b>2.174.408,36</b>	<b>6,63</b>
<b>SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE</b>						
— Société nationale d'investissement .....	100.000.000,00	15.559.000,00	15,55	17.090.573,00	1.348.830,60	7,89
— SOMACOVAM .....	100.000,00	40.000,00	40,00	49.000,00	19.600,00	40,00
— Frab-Holding .....	500.000.000,00 (2)	5.300.000,00	1,06	622.798,89	2.023,00	0,03
<b>TOTAL .....</b>				<b>17.762.371,98</b>	<b>1.370.543,60</b>	<b>7,61</b>
<b>INDUSTRIE</b>						
— Lafarge-Maroc .....	44.200.000,00	6.630.000,00	15,00	6.630.000,00	662.851,40	9,99
— Établissements J.J. Carnaud .....	30.600.000,00	3.060.000,00	10,00	1.020.350,00	175.140,50	17,17
— Cellulose du Maroc .....	55.331.470,00	10.993.207,00	19,80	10.993.207,00	370.331,00	7,07
— EUCAPAN .....	1.000.000,00	100.000,00	10,00	25.000,00	—	—
— SCET-Maroc .....	3.200.000,00	1.216.000,00	38,00	1.216.000,00	—	—
<b>TOTAL .....</b>				<b>19.884.457,00</b>	<b>1.208.322,90</b>	<b>9,38</b>
<b>TRANSPORTS</b>						
— C.T.M.-L.N. ....	17.153.000,00	2.136.000,00	12,45	2.136.000,00	5.000,00	0,14
— LIMADET .....	14.720.000,00	2.299.000,00	15,61	2.299.000,00	6.500,00	0,29
— R.A.I. ....	4.000.000,00	200.000,00	5,00	200.000,00	—	—
<b>TOTAL .....</b>				<b>4.635.000,00</b>	<b>11.500,00</b>	<b>0,19</b>

SOCIÉTÉS	CAPITAL SOCIAL *	PARTICIPATION DE LA C.D.G.		COUT * d'acquisition en DH	DIVIDENDES, jetons de présences et tantième en DH	% par rapport au coût d'acquisition (1974)
		Montant nominal souscrit *	% du capital			
<b>ASSURANCES</b>						
— Société centrale de réassurance ..	3.000.000,00	2.700.000,00	90,00	2.700.000,00	229.000,00	8,48
— C.N.I.A. ....	1.800.000,00	900.000,00	50,00	1.035.000,00	5.000,00	0,48
<b>TOTAL .....</b>				<b>3.735.000,00</b>	<b>234.000,00</b>	<b>6,27</b>
<b>BÂTIMENTS ET IMMOBILIER</b>						
— C.G.I. ....	8.350.000,00	8.350.000,00	100,00	7.350.000,00	173.437,00	7,07
— S.A.R.L. Ambassador .....	100.000,00	51.000,00	51,00	51.000,00		
— S.A. Immobilière DALIL .....	100.000,00	25.000,00	25,00	25.000,00		
— C.I.L. ....	50.000,00	50.000,00	100,00	50.000,00		
— SICOPAR .....	30.000.000,00	1.500.000,00	5,00	750.000,00		
— AUXIMAG .....	1.000.000,00	500.000,00	50,00	500.000,00		
— C.I.F.M. ....	5.000.000,00	1.684.000,00	33,68	3.344.659,24	104.602,08	3,12
<b>TOTAL .....</b>				<b>12.070.659,24</b>	<b>278.039,08</b>	<b>4,70</b>
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>						
— Toto-Pari-Sportif .....	500.000,00	500.000,00	100,00	375.000,00	3.500,00	9,33
— Loterie nationale .....	500.000,00	500.000,00	100,00	500.000,00	1.500,00	0,30
— Imcg C.C. ....	1.500.000,00	150.000,00	10,00	37.500,00		
<b>TOTAL .....</b>				<b>912.500,00</b>	<b>5.000,00</b>	<b>0,57</b>
<b>TOTAL LIBÉRÉ .....</b>				<b>134.818.289,16</b>	<b>5.314.053,43</b>	<b>4,45</b>

Montant non encore libéré ..... 2.226.350,00

**TOTAL GÉNÉRAL .....** 137.044.639,16

\* Montant incluant les actions de garantie cédées par la C.D.G.

(1) Francs français.

(2) Francs luxembourgeois

**Décret n° 2-76-265 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) relatif au transfert à l'Office des logements militaires des biens meubles et immeubles de l'ex-Office chérifien des logements militaires et de l'ex-Office chérifien des logements maritimes.**

LE PREMIER MINISTRE.

Vu le dahir n° 1-72-092 du 21 safar 1392 (6 avril 1972) portant création de l'Office des logements militaires, tel qu'il a été modifié ;

Vu le décret n° 2-76-38 du 20 joumada II 1396 (19 juin 1976) portant approbation et publication du protocole d'accord domanial et de ses annexes, signés à Rabat, le 24 chaoual 1395 (30 octobre 1975), entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume du Maroc,

LÉCRÈTE :

**ARTICLE PREMIER.** — Sous réserve des dispositions du 2° alinéa du présent article, les éléments de l'actif et du passif des ex-Offices chérifiens des logements militaires et des logements maritimes, transférés à l'Etat à compter du 27 safar 1392 (12 avril 1972) sont, conformément aux dispositions de l'article 3-2° du dahir susvisé n° 1-72-092 du 21 safar 1392 (6 avril 1972), transférés à l'Office des logements militaires à compter de la date de publication du présent décret.

A compter de la même date, sont transférés audit office les droits de propriété sur les immeubles, transférés à l'Etat à compter du 24 chaoual 1395 (30 octobre 1975) en application de l'article 2 du protocole d'accord domanial susvisé.

**ART. 2.** — Le directeur de l'Office des logements militaires, gestionnaire des ex-offices précités depuis leur dissolution, en est nommé liquidateur à compter de la date de publication du présent décret.

A ce titre :

Il établit, en liaison avec le ministre des finances, un inventaire des biens, meubles et immeubles, et des créances et dettes transférés à l'Office des logements militaires ;

Il assure le recouvrement des recettes et l'ordonnancement des dépenses afférentes aux marchés d'études, de travaux, de fournitures ou de transports ainsi qu'aux autres contrats conclus par les ex-offices, non définitivement réglés à la date de publication du présent décret.

L'agent comptable de l'Office des logements militaires est le comptable assignataire des règlements y relatifs.

**ART. 3.** — Les marchés et contrats visés à l'article 2 sont réglés par le directeur de l'Office des logements militaires dans la forme et suivant les conditions dans lesquelles ils ont été conclus.

**ART. 4.** — Le directeur de l'Office des logements militaires signifiera, sous pli recommandé, aux titulaires des marchés et contrats visés à l'article 2 ci-dessus et à tous les tiers intéressés,

le changement intervenu dans la personne de l'ordonnateur et annotera les exemplaires des marchés publics d'une mention constatant la modification apportée dans la désignation du comptable.

ART. 5. — Les dépenses et les recettes effectuées au titre de la liquidation sont imputées à un compte de liquidation de l'Office chérifien des logements militaires et de l'Office chérifien des logements maritimes, ouvert à la trésorerie générale au vu de l'état des restes à payer, après visa du ministre des finances.

Ce compte est alimenté par les ressources des ex-offices et, le cas échéant, par une subvention du budget général de l'Etat.

Après solde du compte, l'excédent des recettes sera versé au budget général de l'Etat.

ART. 6. — Le personnel et les agents en fonction dans les ex-offices à la date du 27 safar 1392 (12 avril 1972) conservent les avantages et la situation acquis à cette date. Ils continueront de bénéficier des conditions actuelles de rémunération et d'avancement jusqu'à ce qu'il soit statué définitivement sur leur situation administrative.

ART. 7. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977).

AHMED OSMAN.

Pour contresaigner :

Le ministre des finances,  
ABDELKADER BENSLIMANE.

Décret n° 2-77-756 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant revalorisation des rentes attribuées aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à leurs ayants droit.

#### LE PREMIER MINISTRE.

Vu le dahir n° 1-60-223 du 12 ramadan 1382 (6 février 1963) portant modification en la forme du dahir du 25 hija 1345 (25 juin 1927) relatif à la réparation des accidents du travail ;

Vu le dahir du 26 jourmada I 1362 (31 mai 1943) étendant aux maladies professionnelles les dispositions de la législation sur la réparation des accidents du travail, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir du 11 hija 1362 (9 décembre 1943) accordant des majorations et des allocations aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à leurs ayants droit, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-64-036 du 19 kaada 1383 (2 avril 1964) relatif à la détermination des rentes des victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles et de leurs ayants droit ainsi qu'au calcul des majorations de ces rentes ;

Vu le décret n° 2-74-619 du 2 safar 1395 (14 février 1975) portant revalorisation des rentes attribuées aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à leurs ayants droit ;

Vu l'arrêté du 12 hija 1362 (10 décembre 1943) déterminant les conditions d'application, du dahir susvisé du 11 hija 1362 (9 décembre 1943), tel qu'il a été modifié et complété,

#### DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 10 moharrem 1397 (1<sup>er</sup> janvier 1977) les rentes allouées pour les accidents du travail survenus antérieurement au 9 moharrem 1397 (31 décembre 1976), soit aux victimes dont l'incapacité résultant d'un ou plusieurs accidents est au moins égale à 10% soit aux ayants droit de victimes d'accidents mortels, sont revalorisées en prenant comme base les coefficients prévus au tableau annexé au présent décret. Ce tableau remplace celui qui était annexé au décret susvisé n° 2-74-619 du 2 safar 1395 (14 février 1975).

Il est fait application des coefficients prévus audit tableau au salaire de base ayant servi au calcul de la rente. Cependant, si le salaire de base était inférieur au salaire réel, l'application du coefficient portera sur ce dernier salaire.

ART. 2. — Les dispositions de l'article premier sont applicables aux victimes des maladies professionnelles ou à leurs ayants droit.

ART. 3. — Il est tenu compte, pour le calcul des majorations à allouer en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 des dispositions du décret susvisé n° 2-64-036 du 19 kaada 1383 (2 avril 1964).

ART. 4. — Le ministre du travail et des affaires sociales et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977).

AHMED OSMAN.

Pour contresaigner :

Le ministre du travail  
et des affaires sociales,

MOHAMED LARBI AL KHATTABI.

Le ministre des finances,  
ABDELKADER BENSLIMANE.

\*  
\*  
\*

#### ANNEXE

PÉRIODE OU ANNEE GREGORIENNE au cours de laquelle est survenu l'accident	COEFFICIENT
Du 16 décembre 1973 au 31 décembre 1976 ....	1,15
Du 1 <sup>er</sup> janvier 1968 au 15 décembre 1973 .....	1,38
Du 1 <sup>er</sup> janvier 1962 au 31 décembre 1967 .....	1,59
Du 1 <sup>er</sup> novembre 1959 au 31 décembre 1961 ..	1,67
Du 16 février 1958 au 31 octobre 1959 .....	1,77
Du 1 <sup>er</sup> février 1956 au 15 février 1958 .....	2,12
Du 1 <sup>er</sup> avril 1955 au 31 janvier 1956 .....	2,56
Du 1 <sup>er</sup> novembre 1953 au 31 mars 1955 .....	2,82
Du 1 <sup>er</sup> mars 1952 au 31 octobre 1953 .....	3,03
Du 1 <sup>er</sup> janvier 1948 au 29 février 1952 .....	5,95
1947 .....	10,95
1946 .....	12,25
1945 .....	18,21
1944 .....	27,41
1943 .....	36,77
1942 .....	45,81
1941 .....	60,99
1940 .....	70,16
1939 .....	73,23
1938 .....	79,36
1937 .....	85,50
1928 à 1936 .....	91,63
1927 et années antérieures .....	106,47

**TEXTES PARTICULIERS**

**Décret n° 2-77-618 du 18 kaada 1396 (11 novembre 1976) approuvant la délibération du conseil communal de Meknès autorisant la cession, de gré à gré, par la ville d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal à un particulier.**

**LE PREMIER MINISTRE,**

Vu le dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1<sup>er</sup> jourmada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion du domaine municipal, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu la délibération du conseil communal de Meknès au cours de sa séance du 5 ramadan 1396 (31 août 1976) ;

Sur proposition du ministre d'Etat chargé de l'intérieur, après avis du ministre des finances,

**DÉCRÈTE :**

**ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération du conseil communal de Meknès en date du 5 ramadan 1396 (31 août 1976)**

autorisant la cession, de gré à gré, par la ville à M. Belcaïd Mohamed ben Driss, d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal d'une superficie de six cent douze mètres carrés (612 m<sup>2</sup>) environ, à distraire des propriétés dites « Ras Aghil VII » et « Jnane El Ouafi », objet des titres fonciers n<sup>os</sup> 12445 K et 8829 K, et telle que cette parcelle est délimitée par un liseré rouge sur le plan annexé à l'original du présent décret.

**ART. 2. —** Cette cession sera réalisée au prix de quarante cinq dirhams (45 DH) le mètre carré soit pour la somme globale de vingt sept mille cinq cent quarante dirhams (27.540 DH).

**ART. 3. —** Le président du conseil communal de Meknès est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

*Fait à Rabat, le 18 kaada 1396 (11 novembre 1976).*

**AHMED OSMAN.**

Pour contreseing :

*Le ministre d'Etat  
chargé de l'intérieur,*

**D: MOHAMED BENHIMA.**

Décret n° 2-76-90 du 2 jourmada II 1397 (21 mai 1977) déclarant d'utilité publique la construction du réseau d'irrigation du barrage Hassan Dakhil — Emprise du canal principal au RD1, du P.K. 1+311,33 au P.K. 3+352,73 et frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires (province et cercle d'Errachidia).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 26 jourmada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le décret royal n° 833-66 du 7 rejeb 1386 (22 octobre 1966) portant création de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet, notamment son article 6 ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 24 moharrem 1393 (28 février 1973) au 24 rebia I 1393 (28 avril 1973) dans les bureaux du cercle d'Errachidia ;

Sur proposition du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique l'exécution de l'emprise du canal principal au RD 1, du P.K. 1+311,33 au P.K. 3+352,73, comprise dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet (cercle et province d'Errachidia).

ART. 2. — Sont, en conséquence, frappées d'expropriation les parcelles de terrain figurées par une teinte rouge sur le plan parcellaire au 1/500 annexé à l'original du présent décret et désignées au tableau ci-après :

NUMÉRO de la parcelle	NUMÉRO de titre et dénomination	PROPRIÉTAIRES OU PRÉSUMÉS TELS		SURFACE		OBSERVATIONS
		Noms et prénoms	Adresse	A.	CA.	
30	Non immatriculée.	Abdelkbir ben Bachir.	Tirhiourine, K.S.K.		84	Terrain nu.
31	id.	El Issaoui En Fakha.	Tazouka, K.S.K.	51		1 palmier, 2 oliviers et 5 fruitiers.
32	id.	Moulay Abdellah ben Ali ben Habib.	id.	22		Terrain nu.
33	id.	El Ouazzani ben Mohamed Baslam.	id.	99		2 oliviers et 1 fruitier.
34	id.	Moulay Hachem ben Touhami.	id.	93		1 palmier et 2 oliviers.
35	id.	Kaddou ben Abdelkbir.	id.	99		1 olivier.
36	id.	Terrain appartenant à la mosquée de Tazouka.	id.	44		11 palmiers et 2 oliviers.
37	id.	Mohamed ben Ahmed Bouchan.	id.	76		4 palmiers, 1 olivier et 1 non fruitier.
38	id.	Moulay Ali ben El Hassan ben Taya.	id.	84		3 palmiers, 2 oliviers et 6 fruitiers.
39	id.	Moulay Ahmed ben Hamed.	id.	80		4 palmiers, 1 fruitier et 1 non fruitier.
40	id.	Héritiers Jilali ben Omar.	id.	1	42	1 palmier et 2 amandiers.
41	id.	Mohamed ou Ahmed Bouchan.	id.		86	Terrain nu.
42	id.	Moulay Ahmed ben Touhami ben Lamine.	id.		31	id.
43	id.	Hammou Baâka.	id.		52	1 palmier et 1 fruitier.
44	id.	Taya Moulay El Habib ben Ghali.	id.		62	4 palmiers, 1 olivier, 2 fruitiers et 1 non fruitier.
45	id.	Abderrahman ben Jilali.	id.	1	06	3 palmiers, 8 fruitiers et 3 non fruitiers.
46	id.	Azalmate El Hou Bihi.	id.		39	1 palmier.
47	id.	Héritiers Abdelhafid.	id.	1	12	2 palmiers, 1 olivier, 8 fruitiers et 2 non fruitiers.
48	id.	Ali ou M'Barek.	Ksar Kéba, K.S.K.			1 palmier et 2 oliviers.
49	id.	Taya Moulay El Habib ben El Ghali.	Tazouka, K.S.K.	1	44	Terrain nu.
50	id.	Moulay Abdellah ben Seddik.	id.		76	4 palmiers.
51	id.	Moulay Lakhlafa ben Lahbib.	Ksar My. Abdelkader, Rissani.	1	45	1 olivier.
52	id.	Moulay Abdellah ben Seddik.	Tazouka, K.S.K.		14	Terrain nu.
53	id.	Moulay El Hassan ben Mohamed.	id.		84	id.
54	id.	Moulay Abdellah ben Seddik.	id.		49	id.
55	id.	Moulay Ahmed ben Taleb ben Ahmed.	id.		52	id.
56	id.	Jilali ben Taleb El Houceine.	id.	3	39	id.
57	id.	Lalla Chrifa bent El Hassan.	id.		85	2 palmiers.
58	id.	Moulay Hachem ben El Ghali.	id.	1	27	2 palmiers, 1 olivier et 4 fruitiers.

NUMÉRO de la parcelle	NUMÉRO de titre et dénomination	PROPRIÉTAIRES OU PRÉSUMÉS TELS		SURFACE		OBSERVATIONS
		Noms et prénoms	Adresse	A.	CA.	
60	Non immatriculée	Brahimi Ahmed ou Assou.	A. Mouha Ali, K.S.K.		60	5 oliviers et 1 non fruitier.
62	id.	Haddou Hammadi.	Tazouka, K.S.K.	1	35	Terrain nu.
64	id.	id.	id.		16	id.
65	id.	Hrou ou Ajghou.	Mouch-Kellal, K.S.K.	1	42	id.
66	id.	Lahcen Achoukh.	A. Ouaraïne, K.S.K.		26	id.
67	id.	Taya Moulay El Habib ben El Ghali.	Tazouka, K.S.K.	1	48	id.
70	id.	Terrain appartenant à la mosquée de Tazouka.	id.		86	id.
71	id.	Héritiers Mouha ou Abou.	A. Mouha Ali, K.S.K.		76	id.
72	id.	Brahimi Ahmed ou Assou.	id.		54	id.
73	id.	Moulay El Mokhtar ben Mohamed.	Tazouka, K.S.K.		47	id.
74	id.	Mosquée Tazouka.	id.	1	45	id.
76	id.	Ali ou Ahmed.	Tagounit, K.S.K.		44	3 oliviers.
77	id.	Bassou ou Aka.	Mouch-Kellal, K.S.K.			2 palmiers et 2 oliviers.
78	id.	Mouha Kertouss.	id.		45	3 palmiers et 1 olivier.
79	id.	Assou ou Daddaka.	id.		34	Terrain nu.
80	id.	Brahimi Ahmed ou Assou.	A. Mouha Ali, K.S.K.	1	48	id.
81	id.	Hrou ou Jghou.	Mouch-Kellal, K.S.K.	1	39	id.
82	id.	id.	Tagounit, K.S.K.	1	56	3 palmiers.
83	id.	id.	Tazouka, K.S.K.	1	56	Terrain nu.
84	id.	id.	Tagounit, K.S.K.		44	1 palmier et 5 oliviers.
85	id.	Moulay Ahmed ben Takki.	Mouch-Kellal, K.S.K.		44	5 fruitiers.
86	id.	Assou Moha ben Naâman.	id.	1	74	2 palmiers, 4 oliviers, 4 fruitiers et 2 non fruitiers.
87	id.	Hrou ou Ajghou.	id.		98	2 palmiers.
88	id.	id.	Tagounit, K.S.K.	2	31	Terrain nu.
89	id.	Moulay Abdellah ben Abdeslem.	Mouch-Kellal, K.S.K.	1	34	1 olivier.
90	id.	Jellouj ben Lâaziz.	Azrou, K.S.K.	1	60	id.
91	id.	Assou ou Hadouch.	Mouch-Kellal, K.S.K.	3	15	1 olivier et 3 non fruitiers.
92	id.	Ali ou Ahmed.	Tagounit, K.S.K.		62	Terrain nu.
93	id.	Héritier Bassidi.	Beni Moussa, K.S.K.		92	3 fruitiers.
94	id.	El Ouazani ben El Hadj.	Azrou, K.S.K.	1	27	2 oliviers.
96	id.	Hceïn ou Moha.	Tagounit, K.S.K.	1	54	1 olivier et 8 fruitiers.
97	id.	Hrou ou Ajghou.	Mouch-Kellal, K.S.K.	1	32	18 fruitiers.
99	id.	Ali ou Ahmed.	Tagounit, K.S.K.		68	Terrain nu.
100	id.	Assou ou Moha ben Naâmen.	Mouch-Kellal, K.S.K.		28	id.
101	id.	Assou ou Hadouch.	id.	1	18	1 palmier et 1 olivier.
102	id.	Ali ou Aga.	id.		30	Terrain nu.
103	id.	Lehou ou Saddaka.	id.	3	73	id.
104	id.	Ali ou Ahmed Aajli.	id.	1	68	id.
105	id.	Ali ou Aga.	id.	1	62	id.
106	id.	Assou Moha ben Naâmen.	id.	1	08	id.

ART. 3. — Le directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture  
et de la réforme agraire,

SALAH MZILY.

Fait à Rabat, le 2 jourmada II 1397 (21 mai 1977).

AHMED OSMAN.

Décret n° 2-76-93 du 2 jourmada II 1397 (21 mai 1977) déclarant d'utilité publique la construction du réseau d'irrigation du barrage Hassan Dakhil : les canaux SG :  
 33A du P.K. 0+000,00 au P.K. 0+200,00,  
 33B du P.K. 0+000,00 au P.K. 0+394,80,  
 34 du P.K. 0+000,00 au P.K. 0+691,80,  
 35 du P.K. 0+000,00 au P.K. 0+393,60 et frappant d'expropriation les parcelles de terrain nécessaires (province et cercle d'Errachidia).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 26 jourmada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le décret royal n° 833-66 du 7 rejev 1386 (22 octobre 1966) portant création de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet, notamment son article 6 ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 25 chaoual 1393 (21 novembre 1973) au 27 hija 1393 (21 janvier 1974) dans les bureaux du cercle d'Errachidia ;

Sur proposition du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique l'exécution de l'emprise des canaux SG :

33A du P.K. 0+000,00 au P.K. 0+200,00,

33B du P.K. 0+000,00 au P.K. 0+394,80,

34 du P.K. 0+000,00 au P.K. 0+691,80,

35 du P.K. 0+000,00 au P.K. 0+393,60, comprise dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet (cercle et province d'Errachidia).

ART. 2. — Sont, en conséquence, frappées d'expropriation les parcelles de terrain figurées par une teinte rouge sur le plan parcellaire au 1/500<sup>e</sup> annexé à l'original du présent décret et désignées au tableau ci-après :

NUMERO de la parcelle	NUMERO de titre et dénomination	PROPRIÉTAIRES OU PRÉSUMÉS TELS		SURFACE	PALMIERS		OLIVIERS			DIVERS
		Noms et prénoms	Adresse		A	J et P.	A	J	P	
1580	Non titrée.	Mmes, M <sup>l</sup> rs et MM. : Moulay Sedik ben Elhassan et héritiers de feu Jilali ben Ali.	Beni Moussa.	A. CA. 94						
1581	id.	Héritiers Jilali ben Ali.	id.	84						
1583	id.	Héritiers El Hadj El Arbi.	Griourgaz	65						
1600	id.	Moulay Mustapha ben Hachem.	K. Lakdima.	2 11						
1601	id.	Si Lahbib ben Mohamed.	id.	1 73						
1603	id.	Héritiers El Hadj Omar.	id.	1 43						
1604	id.	Abderrahmane Taleb Ali.	id.	84						1
1605	id.	Mohamed ben Hmidou.	id.	49				1		
1607	id.	Moulay El Hassan ben El Arbi.	id.	86						
1608	id.	Terrain appartenant à la mosquée Kasba Lakdima.	id.	14						
1609	id.	Si Mohamed ben El Hassan.	Gaouz.	14						
1610	id.	Jilali ben Taleb.	K. Lakdima.	1 07						3
1611	id.	El Hadj Mohamed ben Lahcen.	id.	1 18						
1536	id.	Si Mohamed ben Tahar.	Gaouz.	1 59						
1538	id.	Mina bent Abdallah.	Beni Moussi.	1 05						
1539	id.	Terrain appartenant à la mosquée Beni Moussi.	id.	1 22						
1540	id.	Si Mohamed ben Hachem.	id.	2 17						
1541	id.	Haddou El Hedded.	id.	2 00						
1543	id.	Terrain appartenant à la mosquée Beni Moussi.	id.	1 42						
1544	id.	Si Mohamed ben Tahar.	Gaouz.	78						
1545	id.	El Ouazani Bahamou.	Beni Moussi.	47						
1546	id.	Terrain appartenant à la mosquée Beni Moussi.	id.	47						
1547	id.	Abderrahmane Bahamou.	id.	52		2				
1548	id.	Terrain appartenant à la mosquée Beni Moussa.	id.	36						
1549	id.	Hajja bent Hamdan.	Titaf.	36						
1550	id.	Moulay El Mehdi Chakri.	Beni Moussa.	19						
1551	id.	Terrain appartenant à la mosquée Beni Moussa.	id.	19						
1553	id.	Terrain appartenant à la mosquée.	id.	99						
1555	id.	Moulay El Mehdi ben Hachem.	id.	81						
1556	id.	Si Mohamed ben Tahar.	Gaouz.	1 11						

NUMÉRO de la parcelle	NUMÉRO de titre et dénomination	PROPRIÉTAIRES OU PRÉSUMÉS TELS		SURFACE	PALMIERS			OLIVIERS			DIVERS
		Noms et prénoms	Adresse		A	J	P	A	J	P	
1557	Non titrée.	Terrain appartenant à la mosquée Beni Moussi.	K. Lakdima.	34							
1559	id.	Terrain appartenant à la mosquée Beni Moussi.	Beni Moussi.	80							
1560	id.	Moulay Hachem ben El Hassan.	id.	38							
1561	id.	Moulay El Mehdi ben Bas-sidi.	id.	1 32							
1562	id.	Moulay El Mokhtar ben Mo-hamed.	id.	1 44							
1563	id.	Moulay Omar ben Hachem.	id.	28							
1564	id.	Terrain appartenant à la mosquée Beni Moussi.	id.	75							
1678	id.	Moulay L'Marssada.	Gaouz.	33							
1679	id.	Moulay Abdelmoumen ben Hachmi.	id.	60							
1680	id.	Si Mohamed ben Lamine.	id.	47							
1606	id.	Abderrahmane ben Hammedi	id.	95						4	
1682	id.	Si Mohamed ben El Mehdi.	id.	50							
1683	id.	Si Mohamed ben Tahar.	id.	68							
1684	id.	Zhor bent Larbi.	Griourgaz.	66							
1686	id.	Lakbir ben Ali.	Gaouz.	1 32							
1688	id.	Larbi ben Mohamed.	id.	44							
1689	id.	Mohamed Ou Ali.	id.	31							

ART. 3. — Le directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au prochain *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 2 jourmada II 1397 (21 mai 1977).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture  
et de la réforme agraire,

SALAR MZILY.

Décret n° 2-77-192 du 2 jourmada II 1397 (21 mai 1977) déclarant d'utilité publique l'exécution de l'emprise du canal principal P.3 du P.K. 12+110,16 au P.K. 13+226,89 (réseau d'irrigation du barrage Hassan Dakhil), comprise dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet et frappant d'expropriation les parcelles nécessaires (province d'Errachidia).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 26 jourmada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le décret royal n° 833-66 du 7 rejab 1386 (22 octobre 1966) portant création de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet, notamment son article 6 ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 19 rebia I 1395 (2 avril 1975) au 21 jourmada I 1395 (2 juin 1975), dans les bureaux du cercle d'Erfoud ;

Sur proposition du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique l'exécution de l'emprise du canal principal P.3 du P.K. 12+110,16 au P.K. 13+226,89 (réseau d'irrigation du barrage Hassan Dakhil), comprise dans le ressort de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet, et frappant d'expropriation les parcelles nécessaires (province d'Errachidia, cercle d'Erfoud).

ART. 2. — Sont, en conséquence, frappées d'expropriation les parcelles de terrain figurées par une teinte rouge sur le plan parcellaire au 1/500<sup>e</sup> annexé à l'original du présent décret et désignées au tableau ci-après :

NUMÉRO de la parcelle	NUMÉRO du titre foncier	PROPRIÉTAIRES OU PRÉSUMÉS TELS		SURFACE	PALMIERS		OLIVIERS			DIVERS
		Noms et prénoms	Adresse		A	J. et P.	A	J	P	
2344	Non immatriculée	M <sup>me</sup> et MM. : Mohamed ben Hassan.	Siffa, Erfoud.	A. 10 CA. 45						
2345	id.	Terrain appartenant à la mosquée. Ouled Hssin.	Oulad Hssin	5 42						
2346	id.	Aïcha bent El Arabi ben M'Hamed.	Siffa	2 47						
2347	id.	Mohamed ben Ahmed.	id.	2 47						
2348	id.	El Hachmi ben Hajji.	Oulad Hssin	5 89						
2349	id.	Terrain appartenant à la mosquée. Ouled Yahia.	Oulad Yahia	5 42						
2350	id.	Sidi Ahmed ben Omar.	id.	5 89	6	2				
2351	id.	Sidi Ahmed ben Omar.	id.	5 46						
2352	id.	Abdelouahed ben Omar.	id.	5 46						
2353	id.	Abdelouahed ben Omar.	id.	5 08						
2354	id.	Tayeb ben Hamza.	Siffa	3 80						
2355	id.	Mohamed ben Tayeb.	Oulad Hssin	3 75						
2356	id.	Abdelkrim ben Lafkih.	Siffa	5 51	3	3				
2357	id.	Sidi Hammou ben Larbi.	K. Oulad Mouman	2 00						
2358	id.	El Arabi ben Brik.	Oulad Hssin	2 57						
2359	id.	Ich ben Massoud.	Ksir Jir Rissani	1 62						
2360	id.	El Hadj ben Rabai.	Siffa	4 99		1				
2361	id.	Rahmoun.	Tizimi	5 51						
2362	id.	Terrain appartenant à la mosquée, Ksar Essifa.	Siffa, Erfoud	3 66	3					
2363	id.	El Hachmi ben Hajji.	Oulad Hssin	4 51						
2365	id.	Mohamed ben Seddik Zikni.	K. Ouled Mamoun	2 61						
2366	id.	El Ghali ben El Mehdi.	Oulad Hssin	3 66						
2368	id.	Ba Hnini ben El Hadj Mohamed.	Oulad Yahia	2 33						
2370	id.	El Hachmi ben Hajji.	Oulad Hssin	4 37						

ART. 3. — Le directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 2 jourmada II 1397 (21 mai 1977).

Pour contresigning :  
Le ministre de l'agriculture  
et de la réforme agraire,  
SALAH MZILY.

AHMED OSMAN.

Décret n° 2-77-313 du 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977) fixant la liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat (province de Marrakech).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat, notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté interministériel n° 877-76 du 15 rebia II 1396 (15 avril 1976) pris en application de l'article 4 du dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) précité,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La liste des attributaires de lots compris dans les lotissements mentionnés dans l'arrêté interministériel

n° 877-76 du 15 rebia II 1396 (15 avril 1976) susvisé, est fixée telle qu'elle est publiée en annexe du présent décret.

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977).

AHMED OSMAN.

Pour contresing :

Le ministre d'Etat  
chargé de l'intérieur,

D<sup>r</sup> MOHAMED BENHIMA.

Le ministre de l'agriculture  
et de la réforme agraire,

SALAH MZILY.

Le ministre des finances,

ABDELKADER BENSLIMANE.

\*  
\*  
\*

Liste des attributaires de la province de Marrakech (O.R.)

Distribution 1973 - 2<sup>e</sup> tranche (1972)

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
1	MM. Cherkaoui Mohamed	Saada Dar El Arja	Marrakech-Banlieue
2	Abdelkebir ben El Mokhtar	id.	id.
3	Haboula Mohamed	id.	id.
4	Oumalloul Abdelkader	id.	id.
5	Haboula El Houcine	id.	id.
6	Abdeslem ben Brahim	id.	id.
7	Lairissi Miloud	id.	id.
8	Essaber M'Barek	id.	id.
9	Bouhou Mohamed	id.	id.
10	Bouih ben Lhousseine	id.	id.
11	Benkhazra M'Barek	id.	id.
12	Benkhazra Ramdane	id.	id.
13	Abderrahman ben Miloud	id.	id.
14	Timoumi Boujemaa	id.	id.
15	Essaghir Mohamed	id.	id.
16	Hammou ben Taïeb ben Hammou	id.	id.
17	Abdeslem ben Hassan	id.	id.
18	Laghrini Mohamed	id.	id.
19	El Aoud Driss	id.	id.
20	Izhi Kabbour	id.	id.
21	Saadaoui Brahim	id.	id.
22	Rachiq El Housseine	id.	id.
23	Radouane Abbes	id.	id.
24	Radouane Mohamed	id.	id.
25	Ihbach El Housseine	id.	id.
26	Babanou El Housseine	id.	id.
27	Zaha El Housseine	id.	id.
28	El Korde Lafdil	id.	id.
29	El Hilal Ahmed	id.	id.
30	Bouras El Housseine	id.	id.
31	Affour Larbi	id.	id.
32	Babanou M'Barek	id.	id.
33	Babanou Boujemâa	id.	id.
34	El Mahjoub ben Mohamed	id.	id.
35	Messaoud ben Abderrahman	id.	id.
36	Mohamed ben Boujemâa	id.	id.
37	Tabit Mohamed	id.	id.
38	Bou'outaïne Abdellah	id.	id.
39	Amhaoud Houmad	id.	id.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
40	MM. Boughim Hammou Taïeb	Saada Dar El Arja	Marrakech-Banlieue
41	Boumaiz Boujemaa	id.	id.
42	Larbi ben H'Mad	id.	id.
43	Boumdir Abderrahman	id.	id.
44	El Filloul El Mahfoud	id.	id.
45	Bahloul Ahmed	id.	id.
46	Lahcen ben Brahim	id.	id.
47	Meskine Moulay El Yazid	id.	id.
48	El Mahjoub ben Allal	id.	id.
49	Maiqiba Boujemâa	id.	id.
50	Ahacham Mohamed	id.	id.
51	Bouih Abdelghani	id.	id.
52	El Ghoufiri Moulay Hassan	id.	id.
53	Aït Mehdite El Houceine	id.	id.
54	El Mamoun Miloud	id.	id.
55	Hassan ben Aïssa	id.	id.
56	Lahbib ben Rahou	id.	id.
57	Mohamed ben Lahcen	id.	id.
58	Larbi ben Dahan	id.	id.
59	Mobti Omar	id.	id.
60	Idrissi Hassani Moulay Lahcen	id.	id.
61	Immi Mohamed	id.	id.
62	Anadif Ahmed	id.	id.
63	Karroum Mohamed	id.	id.
64	Mohamed ben Abdeslem	id.	id.
65	Tahar ben H'Mad	id.	id.
66	Lamsaraf Mohamed	id.	id.
67	Abderrahman ben Mohamed	id.	id.
68	Abdeslem ben Kabbour	id.	id.
69	Abouzæd Mohamed ben Omar	id.	id.
70	Mohamed ben Omar	id.	id.
71	Loubab Omar	id.	id.
72	Abouzad Mohamed ben Maâti	id.	id.
73	Moulay Omar ben Moulay Abderrahman	id.	id.
74	Mohamed ben Ahmed	id.	id.
75	Bouftoi Ahmed	id.	id.
76	Bounagua Hamid	id.	id.
77	Tamnati Brahim	id.	id.
78	Mellal El Housseine	Tameslohte	Marrakech-Tahannaoute
79	Laâtiq Ahmed	id.	id.
80	Bouïssa Lahcen	id.	id.
81	Echraâ Boujemâa	id.	id.
82	El Arj Ahmed	id.	id.
83	Aït Hammou Omar	id.	id.
84	Ramoz Mohamed	id.	id.
85	Aboutaieb El Housseine	id.	id.
86	Amghar Mohamed	id.	id.
87	Akrout Omar	id.	id.
88	Ben Zahra Brahim	id.	id.
89	El M'Nabhi Omar	id.	id.
90	Aït Fekhar Mohamed	id.	id.
91	Ben Hijja Mohamed	id.	id.
92	Balba Moulay M'Barek	id.	id.
93	Achbani Mohamed	id.	id.
94	Hajjoub ben Maâti	id.	id.
95	Anim Hamid	id.	id.
96	Balba Moulay M'Hamed	id.	id.
97	Goucheq Lahcen	id.	id.
98	Khourssani Ider	id.	id.
99	Omar ben Ahmed	id.	id.
100	Bel Abbès Mohamed	id.	id.
101	Kaleb Ounes Ider	id.	id.

Décret n° 2-77-630 du 16 chaoual 1397 (29 septembre 1977) fixant la liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat (province de Beni-Mellal).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat, notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté interministériel n° 1195-76 du 3 rejev 1396 (2 juillet 1976) pris en application de l'article 4 du dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) précité,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La liste des attributaires des lots compris dans les lotissements mentionnés dans l'arrêté interministériel

n° 1195-76 du 3 rejev 1396 (2 juillet 1976) susvisé, est fixée telle qu'elle est publiée en annexe du présent décret.

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre d'Etat  
chargé de l'intérieur,

D<sup>r</sup> MOHAMED BENHIMA.

Le ministre de l'agriculture  
et de la réforme agraire,

SALAH MZILY.

Le ministre des finances,

ABDELKADER BENSLIMANE.

\*  
\*  
\*

Liste des attributaires du lotissement de la province de Beni-Mellal (S.P.)

Distribution 1973

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
1	MM. El Ouahli Bouchaïb Jillali	Ouled Yaïch	Ouled Yaïch - Beni-Mellal
2	El Bouhali ben M'Barek	id.	id.
3	Nadir Salah	Guettaya	Guettaya - Beni-Mellal
4	El Ouidadi Zouini ben Ahmed	Semguett	Semguett - Beni-Mellal

Décret n° 2-77-631 du 16 chaoual 1397 (29 septembre 1977) fixant la liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat (province de Khouribga).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat, notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté interministériel n° 1194-76 du 3 rejev 1396 (2 juillet 1976) pris en application de l'article 4 du dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) précité,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La liste des attributaires des lots compris dans les lotissements mentionnés dans l'arrêté intermi-

nistériel n° 1194-76 du 2 rejev 1396 (2 juillet 1976) susvisé, est fixée telle qu'elle est publiée en annexe du présent décret.

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre d'Etat  
chargé de l'intérieur,

D<sup>r</sup> MOHAMED BENHIMA.

Le ministre de l'agriculture  
et de la réforme agraire.

SALAH MZILY.

Le ministre des finances,

ABDELKADER BENSLIMANE.

\*  
\*  
\*

Liste des attributaires du lotissement de la province de Khouribga

Distribution 1973

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
1	M. Salih ben Mouloudi ben Ali	Gueffaf	Gueffaf - Khouribga

Décret n° 2-77-311 du 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977) fixant la liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat (province d'El-Kelâa-des-Srarhna).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat, notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté interministériel n° 878-76 du 15 rebia II 1396 (15 avril 1976) pris en application de l'article 4 du dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) précité,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La liste des attributaires de lots compris dans les lotissements mentionnés dans l'arrêté interministériel

n° 878-76 du 15 rebia 1396 (15 avril 1976) susvisé est fixée telle qu'elle est publiée en annexe du présent décret.

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre d'Etat  
chargé de l'intérieur,  
D<sup>r</sup> MOHAMED BENHIMA.

Le ministre de l'agriculture  
et de la réforme agraire,

SALAH MZILY.

Le ministre des finances,

ABDELKADER BENSLIMANE.

\*  
\*  
\*

Liste des attributaires de la province d'El-Kelâa-des-Srarhna (O.R.)

Distribution 1974

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRENOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
1	MM. Aït Allal Ahmed	Tamelelt	El-Kelâa-des-Srarhna
2	Tabaalite Mohamed	id.	id.
3	Abderrahman ben Ahmed ben M'Barek	id.	id.
4	Abdessadek ben Abdelkader	id.	id.
5	Omar ben Rahal ben Tebaâ	id.	id.
6	Goultaine Brick ben Ali	id.	id.
7	Mohamed ben Brahim ben M'Barek	id.	id.
8	Barkache Lahcen ben Housseine	id.	id.
9	Belamkadem Abdelkebir ben Abdeslem	id.	id.
10	Ben Dahane Hamid ben Mohamed	id.	id.
11	El Houj Rahal ben Maâti	id.	id.
12	El Haddioui Messaoud ben M'Barek	id.	id.
13	Lamnasra Mokhtar ben Ahmed	id.	id.
14	Omar ben Mohamed ben Rahal	id.	id.
15	Ben Terrad Omar ben Mohamed	id.	id.
16	El Barkou Mohamed ben Hammou	id.	id.
17	Anaïssa Allal ben Khlifa	id.	id.
18	Allal Abderrahman ben Ali	id.	id.
19	Askouri Bouzekri ben Salah	id.	id.
20	El Hadad Larbi ben Jilali	id.	id.
21	Ngagcha Mohamed ben Mohamed	id.	id.
22	Maâlaoui Mustapha ben Allal	id.	id.
23	Khalifa ben Mehdi ben Mohamed	id.	id.
24	Mustapha ben Mohamed ben Sadek	id.	id.
25	Oulaid Mohamed ben Housseine	id.	id.
26	Louridi Brahim ben Hammadi	id.	id.
27	El Hao Hachemi ben Boualem	id.	id.
28	Mustapha ben Allal ben Mahjoub	id.	id.
29	Mohamed ben Salah ben Kaddour	id.	id.
30	Engagcha El Houssein ben Omar	id.	id.
31	Chafai ben Abdellah ben Hammadi	id.	id.
32	Housseine ben Mokhtar ben Mohamed	id.	id.
33	El Khalouqui Hassan ben Housseine	id.	id.
34	Allal ben Rahal ben Mohamed	id.	id.
35	Ben Hadda Mehdi ben Ahmed	id.	id.
36	Aït Lahmidi Brahim ben Mohamed	id.	id.
37	Rahal ben Mohamed ben Housseine	id.	id.
38	Housseine ben Mehdi ben Ghali	id.	id.
39	El Hamri Ahmed ben Abdeslem	id.	id.
40	El Kourchi Omar ben Jilali	id.	id.
41	Barkach Hassan ben Ali	id.	id.
42	Bel Hourchia Kabbour ben Rahal	id.	id.

NUMÉRO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
43	MM. Kourssa Jilali ben Abderrahman	Tameleit	El-Kelâa-des-Srarhna
44	Mouden Brick ben Rahal	id.	id.
45	Haddouz Nacer ben Mohamed	id.	id.
46	Aït Rahali Abdelkader ben Jilali	id.	id.
47	Tati Omar ben Lakbir	id.	id.
48	Aydar Lahcen ben Ali	id.	id.
49	Rahal ben Mahjoub	id.	id.
50	Ahmed ben Mohamed ben Brahim	id.	id.
51	Saïd ben Ahmed ben Mohamed	id.	id.
52	Jakane Rahal ben Bouabid	id.	id.
53	Ben Chalh Abid ben Lahcen	id.	id.
54	Goultaine Larbi ben Salah	id.	id.
55	Ben Ahmed Omar ben Mohamed	id.	id.
56	Omar ben Jilali ben Mohamed	id.	id.
57	Ben Slimane El Housseine ben Brik	id.	id.
58	Lahmidi Nacer ben Mohamed	id.	id.
59	Larbi ben Lahcen ben Omar	id.	id.
60	Lahcen ben M'Barek ben Lahcen	id.	id.
61	Azzouz ben Abdelkader	id.	id.
62	Assous ben Rahal ben Salah	id.	id.
63	El Bohati Abderrahman ben Omar	id.	id.
64	Abderrahman ben Lahbib	id.	id.
65	Hassan ben Mohamed ben Salah	id.	id.
66	Brick ben Khlifa ben Dahbi	id.	id.
67	Toufik Mohamed ben Saïd	id.	id.
68	Aït Ghanem Abderrazak ben Omar	id.	id.
69	Aït El Mostadraf Abdelkader	id.	id.
70	El Hachemi ben Ali ben Saddek	id.	id.
71	Tadili Ahmed ben Rahali	id.	id.
72	Bel Fassi Mohamed	id.	id.
73	Feddouli Mohamed ben Thami	id.	id.
74	Aït Nacer Mehdi ben Rahal	id.	id.
75	Lamhamdi Salah ben Rahal	id.	id.
76	Magdoul Mohamed ben Houssein	id.	id.
77	Mahjoub ben Mekki	id.	id.
78	El Ouarraki Boujemâa	id.	id.
79	Boujemâa ben Mohamed ben Abdellah	id.	id.
80	Ben Jabbar Khlifa ben Omar	id.	id.
81	Fakrach Housseine ben Brahim	id.	id.
82	Lamhachi Mustapha ben Dahane	id.	id.
83	Lakrifa Abderrahman ben Ahmed	id.	id.
84	Snag Haj Mohamed	id.	id.
85	Mohamed ben Omar ben Mokhtar	id.	id.
86	Aït Chaïb Driss ben Mohamed	id.	id.
87	Engagcha Mohamed ben Omar	id.	id.
88	Aït Chanem Driss ben Rahal	id.	id.
89	Ben Abbou Mohamed ben Mahjoub	id.	id.
90	Mahjoub Ahmed ben Rahal	id.	id.
91	Lahkimj Boujemaq ben Abderrahman	id.	id.
92	Omar ben Abdeslem ben Jilali	id.	id.
93	Aït Omar Rahal ben Mokhtar	id.	id.
94	Larbi ben Rahal ben Mohamed	id.	id.
95	Ben Mansour Mohamed	id.	id.
96	Mustapha ben Lahcen ben Hammadi	id.	id.
97	Omar ben Nacer ben Salah	id.	id.
98	Rhanimi Brick ben Khalifa	id.	id.
99	Aït Hammou Brick ben Abdelkader	id.	id.
100	Jakane Brahim ben Lafdali	id.	id.
101	Ahmed ben Mohamed ben Abbou	id.	id.
102	Mohamed ben Mohamed ben Dahane	id.	id.
103	Ahjibi Bachir ben Mohamed	id.	id.
104	Abdeslem ben Ahmed ben Mohamed	id.	id.
105	Boualem ben Hmida ben Allal	id.	id.
106	Mohamed ben Abdeslem ben Hammou	id.	id.
107	M'Hamed ben Jilali ben Lahcen	id.	id.
108	Loubardi El Housseine	id.	id.
109	Boulhit Abdellah	id.	id.
110	Aït Omar Layachi ben Abdelkader	id.	id.
111	Aït Moussa Mohamed ben Hadj Omar	id.	id.
112	Nacer ben Hammou ben Mansour	id.	id.

NUMERO l'ordre	NOM ET PRENOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
113	MM. El Ada Mohamed ben Omar	Tamelelt	El-Kelâa-des-Srathna
114	Agourram Lahcen ben Houssein	id.	id.
115	Er Rebaa Ahmed ben Nacer	id.	id.
116	Haddouz Brahim ben Houssein	id.	id.
117	Ez Zaalami Mohamed ben Ali	id.	id.
118	Mohamed ben Lafdali ben Jilali	id.	id.
119	Daoudi Abdelkader ben Rahal	id.	id.
120	Boulasdal Salah ben Omar	id.	id.
121	En Nakach Khalifa ben Mahjoub	id.	id.
122	Omar ben Abdelmalek ben Mohamed	id.	id.
123	El Hor Abdelkader ben Mohamed	id.	id.
124	Hassan ben Ahmed ben Allal	id.	id.
125	Lahcen ben Ahmed ben Lahcen	id.	id.
126	Ahmed ben M'Barek ben Ahmed	id.	id.
127	Boujemaa ben Ali ben Haddouch	id.	id.
128	Omar ben Mohamed Omar	id.	id.
129	Ben Moussa Mehdi ben Rachid	id.	id.
130	Omar ben Hmad ben Himmich	id.	id.
131	Ben Rahlou Abderrahman ben Mohamed	id.	id.
132	Jilali ben Larbi ben Omar	id.	id.
133	Mohamed ben Abdeslem ben Saïd	id.	id.
134	Bagdouri Abdelaziz ben Lahcen	id.	id.
135	Jilite Driss ben Ahmed	id.	id.
136	Terrabi Mohamed ben Brahim	id.	id.
137	El Attar Ahmed ben Lakbir	id.	id.
138	Aounil Ali ben Mohamed	id.	id.
139	Oul Haj Ahmed ben Mohamed	id.	id.
140	M'Barek ben Toumi ben Brick	id.	id.
141	Hadj Lahcen ben Brahim	id.	id.
142	Louriga Khelifa ben Ahmed	id.	id.
143	Bachkache Abdeslem	id.	id.
144	Jouaa Jilali ben Larbi	id.	id.
145	Agouram Mohamed ben Abderrahman	id.	id.
146	Boujane Lahcen ben Boujemaa	id.	id.
147	Khammal Miloud ben Mansour	id.	id.
148	Taoussi Abdelkrim ben Omar	id.	id.
149	Toumi El Houssein ben M'Barek	id.	id.
150	El Moujahid Thami ben Jilali	id.	id.
151	Khammal Mokhtar ben Brick	id.	id.
152	Ajbari Abbès ben Mohamed	id.	id.
153	Ben Bakri Mustapha ben Mohamed	id.	id.
154	Driss ben Mehdi ben Rahlou	id.	id.
155	El Khallouqui Driss ben Mohamed	id.	id.
156	Mohamed ben Ahmed ben Brahim	id.	id.
157	Ahmed ben Mohamed ben Taïbi	id.	id.
158	Jaatit Ahmed ben Mahjoub	id.	id.
159	Dyana Mohamed ben Khallouq	id.	id.
160	El Ghazi khelifa ben Mokhtar	id.	id.
161	Oulasri Larbi	id.	id.
162	El Bakhraoui Ahmed ben Mohamed	id.	id.
163	Bouaouda Mustapha ben Abdelkader	id.	id.
164	Touil Ahmed	id.	id.
165	Lahmidi Driss ben Abbès	id.	id.
166	Tahar ben Housseine ben Ahmed	id.	id.
167	Larbi ben Jilali ben Mohamed	id.	id.
168	Jaidour Omar ben Abdeslem	id.	id.
169	Boujemaa ben Ahmed	id.	id.
170	Lakrif Mohamed ben Jilali	id.	id.
171	Mohamed ben Kaddour ben Mekki	id.	id.
172	Ahmed ben Abdelhaq	id.	id.
173	Anibou Lhachmi	id.	id.
174	Ben Rahou Lahcen	id.	id.
175	Belkhatat El Bachir	id.	id.
176	Chouat Erik ben Lahcen	id.	id.
177	Bergui El Mokhtar ben Omar	id.	id.
178	Bennouna Abdelghani ben Omar	id.	id.
179	Lahmidi Mohamed	id.	id.
180	El Mehdi Omar ben Rahal	id.	id.
181	Jouichi En-Naji M'Barek	id.	id.
182	B. Chelha Khalifa	id.	id.

NUMERO d'ordre	NOM ET PRENOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
183	MM. Lhoussine ben Hammadi	Tamelelt	El-kelâa-des-Srarhna
184	Laatabi Larbi	id.	id.
185	Er-Rouis Ahmed ben El Fatmi	id.	id.
186	Rahal ben Ali ben Ali	id.	id.
187	Brahim ben Mohamed ben Dhan	id.	id.
188	Chakouri Abderrazek	id.	id.
189	Abdeslam ben Brahim	id.	id.
190	Abdelhadi ben Ali ben M'Hamed	id.	id.
191	Draoui Larbi ben Fatmi	id.	id.
192	Ennafati Mustapha ben Abbas	id.	id.
193	Jilali ben Boukali ben Ardih	id.	id.
194	Adrani Omar ben Mouh	id.	id.
195	Ech-Chabi Mohamed ben Lahcen	id.	id.
196	Bayafou Ahmed ben Brick	id.	id.
197	Mohamed ben Larbi	id.	id.
198	Boutrig Rahal ben Hammadi	id.	id.
199	Ben El Alouanj El Mehdi	id.	id.
200	Boujemaa ben M'Barek	id.	id.
201	En-Naffati Abderrahmane	id.	id.
202	Bouaouda El Mustapha ben Tahar	id.	id.
203	Larbi ben M'Barek ben Allal	id.	id.
204	Abderrahmane ben Lahcen	id.	id.
205	Anouijah Mohamed ben Lahcen	id.	id.
206	Es-Saouri Larbi	id.	id.
207	Mohamed ben Hommad ben Lahcen	id.	id.
208	Bouchebka Boualam	id.	id.
209	Ben Demnati Hassan	id.	id.
210	Abderrahmane ben Ayachi B.R.	id.	id.
211	Larbi ben Mohamed ben Larbi	id.	id.
212	Ahmida ben Mohamed ben Ali	id.	id.
213	Badri Lafdali	id.	id.
214	Boudziza Larbi ben Salah	id.	id.
215	Brahim ben Abdeslam ben Ali	id.	id.
216	Ahmed ben Mahjoub ben Ahmed	id.	id.
217	Ben Ghanem Jilali ben Mekki	id.	id.
218	Blal Abdeslam ben Saïd	id.	id.
219	Mohamed ben Blal ben Salah	id.	id.
220	Latrach Mohamed ben Mehdi	id.	id.
221	Lachhab Lahcen ben Mohamed	id.	id.
222	Mohamed ben Brahim ben Mohamed	id.	id.
223	El Jamaai Mohamed	id.	id.
224	Efihî Boujemaa ben Ali B.A.	id.	id.
225	Ferraq Rahal ben Lhousseine	id.	id.
226	Driss ben Brik El Baji	id.	id.
227	Es-Sahib Abderrahmane	id.	id.
228	El Mesdi El Ghali	id.	id.
229	Aouzal Brahim	id.	id.
230	Taïbi Rahal ben Jilali	id.	id.
231	Aït Lamkadem El Miloudi	id.	id.
232	El Rhandour Azzouz ben Aïssa	id.	id.
233	Touil Abdeslem	id.	id.
234	Ben El Aam Larbi ben Mohamed	id.	id.
235	Ben Toutou Larbi ben Tahar	id.	id.
236	Ahmed ben Larbi ben Allal	id.	id.
237	Mohamed ben Lahcen ben Lhousseine	id.	id.
238	Sghir ben Mohamed ben Abdeslam	id.	id.
239	Salah ben El Miloudi	id.	id.
240	Mahjoub ben Rahal ben Mohamed	id.	id.

Décret n° 2-77-310 du 16 chaoual 1397 (30 septembre 1977) fixant la liste des agriculteurs bénéficiaires de lots de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat (province d'El-Kelâa-des-Srarhna).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat, notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté interministériel n° 876-76 du 15 rebia II 1396 (15 avril 1976) pris en application de l'article 4 du dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) précité,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La liste des attributaires de lots compris dans les lotissements mentionnés dans l'arrêté interministériel

n° 876-76 du 15 rebia II 1396 (15 avril 1976) susvisé est fixée telle qu'elle est publiée en annexe du présent décret.

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 16 chaoual 1397 (30 septembre 1977).

AHMED OSMAN.

Pour contreséing :

Le ministre d'Etat  
chargé de l'intérieur,

D<sup>r</sup> MOHAMED BENHIMA.

Le ministre de l'agriculture  
et de la réforme agraire,

SALAH MZILY.

Le ministre des finances,

ABDELKADER BENSLIMANE.

\*  
\*  
\*

Liste des attributaires de la province d'El-Kelâa-des-Srarhna (O.R.)

Distribution 1973 - 2<sup>e</sup> tranche (1972)

NUMERO d'ordre	NOM ET PRENOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
1	MM. Lahcen ben Ahmed	Tamelelt	El-Kelâa-des-Srarhna - Attaouia
2	Omar ben Kaddour	id.	id.
3	Bouazza ben Rahal	id.	id.
4	Brik ben Lhoucine	id.	id.
5	Aït Aïssa Mohamed	id.	id.
6	Benaïcha Mohamed	id.	id.
7	Mohamed ben Ahmed	id.	id.
8	En Nabgui Mohamed	id.	id.
9	Boutrig Mustapha	id.	id.
10	Houman ben El Mekki	id.	id.
11	Abid Thami	id.	id.
12	Boujemâa ben Ahmed	id.	id.
13	Abdeslem ben Abida ben Jilali	id.	id.
14	El Gadi Jilali	id.	id.
15	Omar ben El Mahdi	id.	id.
16	Khalil El Mehdi	id.	id.
17	Abdeslem ben Mohamed	id.	id.
18	En Nabgui Mustapha	id.	id.
19	Brik ben Abdelkader	id.	id.
20	Jilali ben El Lahoucine	id.	id.
21	Errouagda Lahlali	id.	id.
22	Ahdir Abdellah	id.	id.
23	Jilali ben Rahal	id.	id.
24	El Mahjoub ben Jilali ben Ali	id.	id.
25	Rahal ben Mohamed	id.	id.
26	B. El Alaoui El Hachmi	id.	id.
27	Aït Saïd Layachi	id.	id.
28	Omar ben Hammou	id.	id.
29	Dennah Abdellah	id.	id.
30	Jouaa Driss	id.	id.
31	El Moufli Ali	id.	id.
32	Essadek Driss	id.	id.
33	Brik ben Jilali	id.	id.
34	Idaamar El Houssein	id.	id.
35	El Mir Abdellhadi	id.	id.
36	Bel Bounaguia Mokhtar	id.	id.
37	Naceur ben Abdellah	id.	id.
38	Halli Ahmed	id.	id.
39	Azouian Mohamed	id.	id.
40	El Hafiane Sgheir	id.	id.
41	Boujemâa ben El Mahjoub	id.	id.
42	Boujemâa ben Brik	id.	id.

NUMERO d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DE L'ATTRIBUTAIRE	COMMUNE RURALE	ADRESSE
43	MM. Idaamar Ahmed ben Abdeslem	Tamelelt	El-Kelâa-des-Srarhna - Attaouia
44	Kharbouch Mohamed	id.	id.
45	Tahar ben Mohamed	id.	id.
46	El Mokhtar ben Mohamed	id.	id.
47	Zeroual Ahmed	id.	id.
48	Boumajid Jilali	id.	id.
49	Mohamed ben El Housseine	id.	id.
50	Hakmani Abdelkader	id.	id.
51	Boumashoul M'Hamed	id.	id.
52	Ouagrare Brahim	id.	id.
53	Omar ben Ali	id.	id.
54	Faraji Khalifa	id.	id.
55	Lahcen ben Lhoucine	id.	id.
56	Omar ben Mahmoud	id.	id.
57	Hassan ben Mohamed ben Salah	id.	id.
58	Bargui Ahmed	id.	id.
59	Haddour Hassan	id.	id.
60	Mohamed ben Abderrahmane	id.	id.
61	Boudziza Naceur	id.	id.
62	Bargui Tahar ben Omar	id.	id.
63	Ouaamar Hassan	id.	id.
64	Boumajdi Abdelkader	id.	id.
65	Mohamed ben Salah	id.	id.
66	Ouazgar Ahmed	id.	id.
67	Ajbari Allal ben Mohamed	id.	id.
68	Ghlimi Mohamed	id.	id.
69	Mohamed ben Brahim	id.	id.
70	Jabour Mohamed	id.	id.
71	Lahcen ben Ali	id.	id.
72	Souihel Larbi	id.	id.
73	Oudra Lhoucine	id.	id.
74	Mansour ben Omar	id.	id.
75	El Abid Messaoud	id.	id.
76	Lahcen ben Brahim	id.	id.
77	Berrahlou Mohamed	id.	id.
78	El Houssine ben Ali ben Saddek	id.	id.
79	Mohamed ben Omar	id.	id.
80	El Habib ben Hmida	id.	id.
81	Aslimane Ahmed	id.	id.
82	Rhalmi Omar	id.	id.
83	Abdeslem ben Omar	id.	id.
84	El Houssine ben Mohamed	id.	id.
85	Brik ben Ali	id.	id.
86	El Habib ben Mohamed ben Mekki	id.	id.
87	Brahim ben Rachid ben Ahmed	id.	id.
88	El Beggat Omar	id.	id.
89	El Houssine ben Lahcen	id.	id.
90	Mohamed ben Lahcen	id.	id.
91	Chakir El Housseine	id.	id.
92	El Aarabi ben Ahmed	id.	id.
93	Baydar El Mokhtar	id.	id.

**Arrêté du Premier ministre n° 3-368-77 du 27 rebla II 1397 (16 avril 1977) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants.**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Vu le dahir n° 1-75-464 du 23 hija 1395 (26 décembre 1975) portant loi de finances pour l'année 1976, notamment son article 49 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont institués sous-ordonnateur et sous-ordonnateurs suppléants du compte spécial du trésor n° 36-08 pour ordonnancer les dépenses particulières au développement des provinces sahariennes, les fonctionnaires dont les noms suivent :

SERVICE	SOUS-ORDONNATEUR	SUPPLÉANTS	COMPTABLE ASSIGNATAIRE
Direction des routes.	M. Meziane Abdelaziz, chef de l'arrondissement de Laâyoune.	MM. Belmokadem Chaffai, El Hebil Abdelmajid et Ayad Allal, ingénieurs.	Recette des finances de Laâyoune.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 26 rebla II 1397 (16 avril 1977).

AHMED OSMAN.

**Arrêté du ministre de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement n° 824-77 du 10 ramadan 1397 (26 août 1977) portant délégation de signature.**

LE MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été complété par le dahir n° 1-58-269 du 9 safar 1378 (25 août 1958), notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation est donnée à M. Sekkat Rachid, délégué régional du ministère de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement à Settat, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement, les ordres de missions à effectuer dans le ressort territorial de la délégation régionale.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 10 ramadan 1397 (26 août 1977).

HASSAN ZEMMOURI.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation est donnée à M. Lazrak Abderrahmane, délégué régional du ministère de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement à Al Hoceima, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement, les ordres de mission à effectuer dans le ressort territorial de la délégation régionale.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 10 ramadan 1397 (26 août 1977).

HASSAN ZEMMOURI.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

**Arrêté du ministre de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement n° 826-77 du 10 ramadan 1397 (26 août 1977) portant délégation de signature.**

LE MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été complété par le dahir n° 1-58-269 du 9 safar 1378 (25 août 1958), notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation est donnée à M. Amrani Tahar, délégué régional du ministère de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement à Taza, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement, les ordres de missions à effectuer dans le ressort territorial de la délégation régionale.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 10 ramadan 1397 (26 août 1977).

HASSAN ZEMMOURI.

Le Premier ministre,

AHMED OSMAN.

**Arrêté du ministre de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement n° 825-77 du 10 ramadan 1397 (26 août 1977) portant délégation de signature.**

LE MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT,

Vu le dahir n° 1-72-474 du 13 chaoual 1392 (20 novembre 1972) portant constitution du gouvernement, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été complété par le dahir n° 1-58-269 du 9 safar 1378 (25 août 1958), notamment son article premier,

**Arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre du travail et des affaires sociales n° 462-77 du 9 ramadan 1397 (25 août 1977) portant nomination des assesseurs de la section sociale auprès du tribunal de première instance de Larache.**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES,

Vu l'article 4 du dahir portant loi n° 1-74-338 du 24 joumada II 1394 (15 juillet 1976) relatif à l'organisation judiciaire du Royaume ;

Vu les articles 270 et 271 du code de la procédure civile approuvé par le dahir portant loi n° 1-74-447 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) ;

Vu l'article premier du décret n° 2-74-633 du 11 ramadan 1394 (23 septembre 1974) portant nomination des assesseurs en matière sociale ;

Vu les propositions formulées par les organisations professionnelles les plus représentatives,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Les employeurs, salariés et ouvriers dont les noms suivent sont nommés en qualité d'assesseurs de la section sociale auprès du tribunal de première instance de Larache.

N O M	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
Catégorie commerce et professions libérales :		
<i>Employeurs</i>		
MM. M'Hamed Ahmed Nacer	1907	29. avenue Hassan-II, Larache.
Ahmed Mohamed Amekhoul	1935	54. Kissaria El-Jadida, Larache.
Hadj Hassani El Amine	1927	35. avenue Khaled-Ibn-Oualid, Larache.
Mohamed Ahmed Naddam	1932	46. avenue Mohammed-V, Larache.
<i>Salariés</i>		
MM. Mohamed Abbès El Hassouni	1936	1, Arset Taoud, Ksar-el-Kebir.
Abdeslam Ahmed Bouziani	1943	5, Lalla Aicha El Khadra, Ksar-el-Kebir.
Mohamed Larbi El Fassi	1939	4, Diouane el Maftouh, Ksar-el-Kebir.
Catégorie industrie :		
<i>Employeurs</i>		
MM. Omar Abdenbi Boughaba	1942	1, avenue Mouatamid Benabbad, Larache.
Tahar Thami Loulidi	1936	70, avenue Mohammed-V, Larache.
Ahmed Mohamed Lakchouch	1937	Villa, Bouhassania, rue Fès, Larache.
Mokhtar Ahmed Albou	1940	Rue Beni-Mellal, Larache.
<i>Ouvriers</i>		
MM. Mohamed Abdelkader Bouâcha	1931	2, Hay Mâtimar, Ksar-el-Kbir.
Mohamed Mohamed Saidi	1939	108, Hay Majouline, Ksar-el-Kbir.
Abdeslam Mohamed Shouli	1930	2, Hay Manakib, Ksar-el-Kbir.
Mohamed Mohamed Bouras	1910	5, avenue Tiznit, Ksar-el-Kbir.
El Kadiri Lakbir Mohamed	1914	2, Hay Souika, Ksar-el-Kbir.
Catégorie agriculture :		
<i>Employeurs</i>		
MM. Mohamed Abdeslam Chentouf	1922	76, avenue Moulay Mohamed ben Abdellah, Larache.
Mohamed Abdeslam El Kharraz	1927	18, rue Seffar, Tétouan.
Ahmed Mohamed Khammal	1927	2, avenue Zerktouni, Ksar-el-Kbir.
Mustapha Mohamed Hamada	1935	Douar Oulad Bouzid, tribu Khlot, circonscription de Ksar-el-Kebir.
<i>Salariés</i>		
MM. Hboul ben Larbi ben Mohamed ben Hadj	1935	Douar Kechachra, caïdat Ksar-el-Kbir.
Mohamed Mohamed El Haouzi	1935	20, Hay El Marsa, Ksar-el-Kebir.
Zoubir Ahmed Santo	1940	Douar Souir, caïdat d'Arbaoua.
Ahmed Abdellah Rihia	1936	Douar Ouled Hamou, caïdat El Ouamra.

ART. 2. — La durée du mandat des assesseurs susvisés est fixée à 3 ans à compter de la date de leur nomination.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 9 ramadan 1397 (25 août 1977).

Le ministre de la justice,  
ABBAS EL KISSI.

Le ministre du travail et des affaires sociales,  
MOHAMED LARBI AL KHATTABI.

Arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre du travail et des affaires sociales n° 463-77 du 9 ramadan 1397 (25 août 1977) portant nomination des assesseurs de la section sociale auprès du tribunal de première instance de Tétouan.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES,

Vu l'article 4 du dahir portant loi n° 1-74-338 du 24 jomada II 1394 (15 juillet 1976) relatif à l'organisation judiciaire du Royaume ;

Vu les articles 270 et 271 du code de la procédure civile approuvé par le dahir portant loi n° 1-74-447 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) ;

Vu l'article premier du décret n° 2-74-633 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) portant nomination des assesseurs en matière sociale ;

Vu les propositions formulées par les organisations professionnelles les plus représentatives,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Les employeurs, salariés et ouvriers dont les noms suivent sont nommés en qualité d'assesseurs de la section sociale auprès du tribunal de première instance de Tétouan.

NOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
Catégorie commerce et professions libérales :		
<i>Employeurs</i>		
MM. Hamadi Mohamed Taâbani	1921	13, avenue Mohammed-V, Tétouan.
Abdallah Mohamed Belhaj	1925	21, boulevard Bataille Anoual, Tétouan.
Mohamed Maâti El Amrani	1922	4, chemin Baïssa, Tétouan.
Ahmed El Hadi Omar Yadini	1936	6, avenue Moulay-Hassan-II, Tétouan.
<i>Salariés</i>		
MM. El Bachir Abdeslam ben Zekri	1943	11, boulevard Khalid Ibn Oualid, Tétouan.
Abdelaziz Omar El Khayat	1931	El Mellalyne, n° 7, M'Diq, province de Tétouan.
Abdelhai Aïssa Chaali	1936	5, Touilaâ, Jamaâ Afilal, Tétouan.
Mustapha Abdeslam Hayoun	1938	42, avenue Mohammed-V, Tétouan.
Mohamed Mouftiane	1933	Touilaâ, Dar Moursia, Tétouan.
Catégorie industrie :		
<i>Employeurs</i>		
MM. Ahmed Mustapha Tahiri	1938	Ex-gare, Tétouan.
Mohamed Ahmed Tahiri	1930	15, avenue Mohamed-ben-Abderrahmane, Tétouan.
Mustapha Hadj Ahmed Drief	1936	19, avenue de la Résistance, Tétouan.
Mohamed Ahmed Ghalab	1933	Immeuble Banida, avenue Abdallah ben Yassine, Tétouan.
<i>Ouvriers</i>		
MM. Ouidmane Abdallah Mohamed	1938	Touabal Soufla, Jenan Riouziou, maison Abdallah Soussi, Tétouan.
Abdelâli Mohamed Sarsri	1931	15, avenue Aïn-ben-Malika, Tétouan.
Mohamed Larbi Yousfi	1931	Route de Martil, Km 2, Tétouan.
Sallam Mohamed El Haddad	1933	9, Derb Benainou, Tétouan.
Catégorie agriculture :		
<i>Employeurs</i>		
MM. Al Ayachi Mohamed Machtat	1930	Avenue Trinkane, derb Azzimate, n° 3, Tétouan.
Mehdi Mohamed ben Alilou	1900	Douar Beni Hlou, Barkoukiyne, tribu Anjira, cercle de Jbala.
Ahmed Mohamed Benaïssa	1944	1, avenue du 10-Mai, Tétouan.
Ahmed Abdeslam	1905	Tribu Beni Saâd, Oued Lou, cercle de Tétouan-Banlieue.
<i>Salarié</i>		
M. Mustapha El Abdi	1935	Centre agricole de Mellalyne, route de Sebta, km 2, Tétouan.

ART. 2. — La durée du mandat des assesseurs susvisés est fixée à 3 ans à compter de la date de leur nomination.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 9 ramadan 1397 (25 août 1977).

Le ministre de la justice,  
ABBAS EL KISSI.

Le ministre du travail et des affaires sociales,  
MOHAMED LARBI AL KHATTABI.

**Arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre du travail et des affaires sociales n° 464-77 du 9 ramadan 1397 (25 août 1977) portant nomination des assesseurs de la section sociale auprès du tribunal de première instance de Taza.**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES,

Vu l'article 4 du dahir portant loi n° 1-74-338 du 24 joumada II 1394 (15 juillet 1974) relatif à l'organisation judiciaire du Royaume ;

Vu les articles 270 et 271 du code de la procédure civile approuvé par le dahir portant loi n° 1-74-447 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) ;

Vu l'article premier du décret n° 2-74-633 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974) portant nomination des assesseurs en matière sociale ;

Vu les propositions formulées par les organisations professionnelles les plus représentatives,

ARRÊTENT :

**ARTICLE PREMIER.** — Les employeurs, salariés et ouvriers dont les noms suivent sont nommés en qualité d'assesseurs de la section sociale auprès du tribunal de première instance de Taza.

NOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
Catégorie commerce et professions libérales :		
Employeurs		
MM. Hadj Ahmed Bennani	1922	Route principale de Taza, Fès.
Chaiboub Mohamed	1945	Avenue Mohammed-V, Taza.
Missaoui Abdelaziz	1935	id.
Hadj Mohamed El Maâmer	1917	Avenue Fès, Taza.
Layachi Azzouz	1927	id.
Salariés		
MM. Maârouf Abdeljalil	1936	190, ex-aéroport, Taza.
Bennani Abdellah	1925	Riad Aznag, Taza.
Mssioui Mohamed	1923	Rue Meknassa Bit Ghoulam, Taza.
Maâdi El Azrak	1929	Ex-aéroport, n° 22, Taza.
Catégorie industrie :		
Employeurs		
MM. Chami Abdeslam	1932	Bab Likour, avenue Moulay Hassan, Taza.
El Haddaj El Kbir	1949	Route principale de Fès, Taza.
Hadj Driss Belghit	1935	Rue Seb-el-Ma, Taza.
Ouvriers		
MM. Lalmidi Ahmed	1932	15, rue Sidi Abdallah, Beït Ghoulam, Taza.
Bakra Ali	1925	Avenue Allal ben Abdallah, Taza.
Mrini Mohamed	1924	Avenue Ziri ben Attia, Taza.
Rabbab Mokhtar ben Mohamed	1922	Avenue de Tétouan, Taza.
Catégorie agriculture :		
Employeurs		
MM. Hadj Mohamed El Hazzati	1925	Chambre d'agriculture, Taza.
Malik Driss	1930	id.
Bouziid Abdelkader	1924	id.
El Filali Mohamed	1938	id.
Bouâdraâ Mohammadine	1927	id.
Ben Lahcen Mohamed	1932	id.
Abid Mohamed Benasser	1923	id.
El Aïoune Hassan	1928	id.
Salariés		
MM. Souit Lahcen	1930	Sidi Abdellah, Beït Ghoulam, Taza.
Banis Mohamed	1935	10, rue douar Jdid, Taza.

ART. 2. — La durée du mandat des assesseurs susvisés est fixée à 3 ans à compter de la date de leur nomination.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 9 ramadan 1397 (25 août 1977).

Le ministre de la justice,  
ABBAS EL KISSI.

Le ministre du travail et des affaires sociales,  
MOHAMED LARBI AL KHATTABI.

**Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 938-77 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) fixant la date d'ouverture de la conservation foncière de Khouribga.**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur l'immatriculation des immeubles, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du 21 reheb 1333 (4 juin 1915) portant réglementation sur le service de la conservation de la propriété foncière, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-77-497 du 4 ramadan 1397 (20 août 1977) instituant une conservation de la propriété foncière à Khouribga et fixant son ressort ;

Sur proposition du directeur de la conservation foncière et des travaux topographiques,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'ouverture de la conservation de la propriété foncière de Khouribga, instituée par le décret n° 2-77-497 du 4 ramadan 1397 (20 août 1977) susvisé, est fixée au mardi 18 kaada 1397 (1<sup>er</sup> novembre 1977).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977).

SALAH MZILY.

#### Créations d'établissements postaux

Par arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 235-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) une agence postale de 1<sup>re</sup> catégorie est créée à Imrabten le 12 rebia I 1397 (3 mars 1977).

Ce nouvel établissement qui est rattaché au bureau d'Al Hoceima participe aux services postal, télégraphique et téléphonique ainsi qu'au service des mandats.

\* \* \*

Par arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 236-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) une agence postale de 1<sup>re</sup> catégorie est créée à Bni Gmil Mestassa le 12 rebia I 1397 (3 mars 1977).

Ce nouvel établissement qui est rattaché au bureau d'Al Hoceima participe aux services postal, télégraphique et téléphonique ainsi qu'au service des mandats.

\* \* \*

Par arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 237-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) une agence postale de 1<sup>re</sup> catégorie est créée à Anergui le 12 rebia I 1397 (3 mars 1977).

Ce nouvel établissement qui est rattaché au bureau d'Ouaouizarht participe aux services postal, télégraphique et téléphonique ainsi qu'au service des mandats.

\* \* \*

Par arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 239-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) une agence postale de 1<sup>re</sup> catégorie est créée à Sfassif le 12 rebia I 1397 (3 mars 1977).

Ce nouvel établissement qui est rattaché au bureau de Khemissèt participe aux services postal, télégraphique et téléphonique ainsi qu'au service des mandats.

\* \* \*

Par arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 240-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) une agence postale de 1<sup>re</sup> catégorie est créée à Arbaâ-Sehoul le 12 rebia I 1397 (3 mars 1977).

Ce nouvel établissement qui est rattaché au bureau de Salé participe aux services postal, télégraphique et téléphonique ainsi qu'au service des mandats.

\* \* \*

Par arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 241-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) une agence postale de 1<sup>re</sup> catégorie est créée à Farkhana le 12 rebia I 1397 (3 mars 1977).

Ce nouvel établissement qui est rattaché au bureau de Nador participe aux services postal, télégraphique et téléphonique ainsi qu'au service des mandats.

\* \* \*

Par arrêté du ministre des postes et télécommunications n° 242-77 du 9 rebia I 1397 (28 février 1977) une agence postale de 1<sup>re</sup> catégorie est créée à Sidi Ali Bourakba le 12 rebia I 1397 (3 mars 1977).

Ce nouvel établissement qui est rattaché au bureau d'Aknoul participe aux services postal, télégraphique et téléphonique ainsi qu'au service des mandats.

#### RÉGIME DES EAUX

##### Avis d'ouverture d'enquête

Par arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 956-77 en date du 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977) une enquête publique est ouverte du 25 novembre au 26 décembre 1977 dans le cercle de Berrechid, province de Settat, sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (1 puits), d'un débit continu de 3 l/s, au profit de M. Samadi Tahar, demeurant au douar Lambarkiyine Labrarga, cercle de Berrechid, province de Settat, pour l'irrigation d'une superficie de 15 hectares de la propriété dite « Boumansour », sise au douar Lambarkiyine Labrarga, cercle de Berrechid, province de Settat.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Berrechid, province de Settat.

\* \* \*

Par arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 957-77 en date du 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977) une enquête publique est ouverte du 25 novembre au 26 décembre 1977 dans le cercle d'El Hajeb, province de Meknès, sur le projet d'autorisation de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique (6 puits), d'un débit continu de 134 l/s, au profit de M. Kandoussi Hadj Ahmed, agriculteur à Souk El Gour, cercle d'El Hajeb, province de Meknès, pour l'irrigation de ses deux propriétés dites « El Goua », titres fonciers n°s 2092 K. et 4044 K., d'une superficie totale de 269 ha. 27 a. 97 ca., sises à Béni M'Tir, cercle d'El Hajeb, province de Meknès.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle d'El Hajeb, province de Meknès.

## ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

### TEXTES PARTICULIERS

#### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Décret n° 2-77-743 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) complétant le décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des adjoints techniques des administrations publiques.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des adjoints techniques des administrations publiques,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article 2 du décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) susvisé est complété ainsi qu'il suit :

« Article 2. — Les ingénieurs et adjoints techniques du corps interministériel sont en position normale d'activité dans les départements et services chargés :

- « De la métrologie légale ;
- « De l'enseignement supérieur. »

(Le reste sans changement.)

Fait à Rabat, le 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre  
de l'enseignement supérieur,  
ABDELLATIF BEN ABDELJALIL.

Le ministre  
des affaires administratives,  
secrétaire général du gouvernement,

M'HAMED BENYAKHLEF.

Le ministre des finances,  
ABDELKADER BENSLIMANE.

#### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Décret n° 2-77-748 du 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977) complétant le décret royal n° 1184-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) portant statut particulier du corps enseignant du ministère de l'éducation nationale.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret royal n° 1184-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) portant statut particulier du corps enseignant du ministère de l'éducation nationale, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 16,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 16 du décret royal n° 1184-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) susvisé est complété ainsi qu'il suit :

« Article 16. — .....

« 4° Les professeurs de l'enseignement secondaire du premier cycle ayant atteint au moins le 4<sup>e</sup> échelon de leur grade et ayant accompli avec succès un cycle spécial de formation d'une année. Toutefois, à titre transitoire et pour une période de 4 ans à compter du 16 septembre 1977, peuvent se présenter au concours d'admission au cycle spécial de formation les professeurs de l'enseignement secondaire du premier cycle ayant atteint au moins le 2<sup>e</sup> échelon de leur grade. »

(Le reste sans changement.)

ART. 2. — Le présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel* prend effet à compter du 16 septembre 1977.

Fait à Rabat, le 20 chaoual 1397 (4 octobre 1977).

AHMED OSMAN.

Pour contreseing :

Le ministre de l'enseignement  
primaire et secondaire,

MOHAMED BOUAMOUD.

Le ministre  
des affaires administratives,  
secrétaire général du gouvernement,

M'HAMED BENYAKHLEF.

Le ministre des finances,  
ABDELKADER BENSLIMANE.

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

### Résultats de concours et d'examens

#### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Concours du 5 janvier 1976 pour le recrutement de secrétaires  
(option : administration)  
à la faculté de droit de Fès

Sont déclarés définitivement admis, par ordre de mérite, les candidats dont les noms suivent M<sup>mes</sup>, M<sup>lles</sup> et M. :

LISTE A : El Gammouni Abdelhamid et Benabdallah Belbaraka Saïda.

LISTE B : néant.

LISTE C : El Mountassir Latifa et Rhazi Faouzia.

Concours du 4 octobre 1976  
pour le recrutement d'agents de service  
à la faculté Ach-Charia de Fès

Sont déclarés définitivement admis, les candidats dont les noms suivent :

LISTE A : MM. Mrabti Omar « ex aequo », Bennani Abdesslam « ex aequo » El Bouhaddaoui Mohammed « ex aequo » et Filali Mouaddabe Driss.

LISTE B : néant.

LISTE C : néant.

## MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'INTÉRIEUR

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3355, du 26 safar 1397  
(16 février 1977)

Concours pour le recrutement des secrétaires stagiaires  
(option : administration)

Province d'Essaouira :

## LISTE A :

Au lieu de :

« ..... M<sup>me</sup> Aoubad Touria ..... » ;

Lire :

« ..... M<sup>me</sup> Fahli Touria (épouse Aoubad) ..... »

(Le reste sans changement.)

## AVIS ET COMMUNICATIONS

## MINISTÈRE DES FINANCES

## DIVISION DES IMPÔTS

## Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perceptions intéressés :

LE 24 RAMADAN 1397 CORRESPONDANT AU 9 SEPTEMBRE 1977. —  
*Impôt sur les bénéfiques professionnels* : Rabat-Ville, émissions n°s 122, 123 de 1970, 124, 125 de 1971, 126, 127 de 1972, 128 et 129 de 1973 ; Casablanca—Aïn-es-Sebaâ, émission n° 19 de 1977 ; Casablanca—Roches-Noires, émission n° 23 de 1977 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émission n° 14 de 1974 ; Casablanca—Derb-Sidna, émissions n°s 20 de 1976 et 21 de 1977 ; Casablanca—Derb-Omar, émission n° 31 de 1977 ; Casablanca—Sidi-Othmane, émissions n°s 24 de 1974, 25, 37 de 1975, 39 et 40 de 1977 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émission n° 22 de 1977 ; Beni-Mellal, émission n° 3 de 1974 ; Tiznit, émission n° 1 de 1974 ; Tanger-Centre, émissions n°s 22 de 1974, 23 de 1975, 24 et 25 de 1976 ; Tanger-Médina, émissions n°s 20 de 1976, 17, 21 et 22 de 1977 ; Tétouan—Al-Adala, émission n° 34 de 1977 ; Asilah, émission n° 1 de 1977.

LE 24 RAMADAN 1397 CORRESPONDANT AU 9 SEPTEMBRE 1977. —  
*Contribution complémentaire* : Oujda-Ville nouvelle, émissions n°s 30 de 1975, 25, 29, 32 et 33 de 1977 ; Oujda-Médina, émissions n°s 33, 34, 35 et 36 de 1977 ; Berkane, émission n° 14 de 1977 ; Fès-Ville nouvelle, émissions n°s 16 de 1976 et 15 de 1977 ; Fès-Batha, émissions n°s 4 de 1974, 3 de 1975 et 1 de 1977 ; Fès-Fekharine, émission n° 1 de 1976 ; Kenitra—Recette-municipale, émissions n°s 14 de 1975, 10 et 15 de 1976 ; Kenitra-Médina, émission n° 1 de 1976 ; Rabat-Ville, émissions n°s 118 de 1974, 90, 97, 123 de 1975, 49, 52, 71, 83, 85, 91, 98, 100, 104, 111, 114 de 1976, 61 et 81 de 1977 ; Rabat-Océan, émission n° 4 de 1977 ; Rabat—Cité-Mabella, émissions n°s 20 de 1976, 24 et 32 de 1977 ; Temara, émissions n°s 9 de 1974 et 12 de 1977 ; Rommani, émissions n°s 2 de 1975, 3 de 1976 et 4 de 1977 ; Khemissét, émissions n°s 5 de 1975, 7 de 1976, 4, 6 et 8 de 1977 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions n°s 5 de 1975, 6 de 1976, 7, 8, 9 et 10 de 1977 ; Casablanca-Mâarif, émissions n°s 23, 24 et 25 de 1977 ; Casablanca-Bourgogne, émissions n°s 28 de 1974, 29, 30 et 31 de 1977 ; Mohammedia, émissions n°s 20 de 1976, 19 et 21 de 1977 ; Safi-Centre, émissions n°s 38 de 1976, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 40 de 1977 ; Marrakech-Guéliz, émission n° 18 de 1977 ; Marrakech—Arsèt-Lemâach, émission n° 2 de 1977 ; Quarzazate, émission n° 5 de 1977 ; Larache, émission n° 3 de 1974.

LE 24 RAMADAN 1397 CORRESPONDANT AU 9 SEPTEMBRE 1977. —  
*Réserve d'investissements* : Meknès-Batha, émission n° 18 de 1974 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émission n° 3 de 1975 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions n°s 8 de 1974, 13 de 1975, 12, 23 et 24 de 1976 ; Casablanca-Mâarif, émissions n°s 19 de 1972, 20 de 1973, 21 de 1974 et 10 de 1975 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émission n° 18 de 1976 ; Tanger-Centre, émissions n°s 27 de 1974 et 11 de 1975.

\*  
\*  
\*

LE 3 CHAOUAL 1397 CORRESPONDANT AU 17 SEPTEMBRE 1977. —  
*Impôts sur les bénéfiques professionnels* : Casablanca-Mâarif, émissions n°s 38 et 39 de 1977 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émission n° 39 de 1977 ; Tanger-Centre, émissions n° 21 de 1974, 26 et 27 de 1977.

LE 3 CHAOUAL 1397 CORRESPONDANT AU 17 SEPTEMBRE 1977. —  
*Contribution complémentaire* : Ahfir, émission n° 4 de 1977 ; Fès-Batha, émission n° 2 de 1976 ; Rabat-Ville, émissions n°s 82, 86 de 1974, 55, 87 de 1976, 62, 79 et 108 de 1977 ; Rabat—Cité-Mabella, émissions n°s 26, 29 et 35 de 1976 ; Casablanca—Aïn-es-Sebaâ, émission n° 11 de 1977 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émission n° 18 de 1977 ; El-Jadida—Plateau, émissions n°s 25 de 1975, 26 de 1976 et 27 de 1977 ; Tétouan—Al-Adala, émission n° 26 de 1977 ; Tétouan—Bab-Rouah, émissions n°s 16 et 17 de 1977.

LE 6 CHAOUAL 1397 CORRESPONDANT AU 20 SEPTEMBRE 1977. —  
*Impôts sur les bénéfiques professionnels* : Fès-Ville nouvelle, émissions n°s 11 de 1969, 11 de 1970, 13 de 1972, 14 de 1973, 11 de 1974, 8 et 9 de 1975 ; Fès-Batha, émission n° 8 de 1975 ; Fès-Fekharine et Rabat-Océan, émission n° 8 de 1975 ; Kenitra—Recette-municipale, émission n° 18 de 1972 ; Rabat—Yacoub-El-Mansour, émission n° 10 de 1975 ; Rabat-Ville, émission n° 29 de 1973 ; Salé-Tabriquet, émission n° 11 de 1974 ; Rabat—Cité-Mabella, émission n° 7 de 1975 ; Casablanca—Roches-Noires, émissions n°s 26 de 1969, 25 de 1970 et 14 de 1974 ; Casablanca—Derb-Sidna, émission n° 16 de 1973 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, Casablanca—Sidi-Othmane, émission n° 11 de 1974 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions n°s 10, 12 et 16 bis de 1974 ; Casablanca-Mâarif, émissions n°s 26 de 1970 et 13 de 1974 ; Casablanca—El-Fida, émission n° 12 de 1974 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émission n° 18 de 1973 ; Casablanca—Beauséjour, émission n° 11 de 1974 ; Benahmed et Benguerir, émission n° 7 de 1974 ; Ksar-el-Kebir et Nador, émission n° 9 de 1974.

LE 6 CHAOUAL 1397 CORRESPONDANT AU 20 SEPTEMBRE 1977. —  
*Impôt des patentes* : Fès-Ville nouvelle, Sidi-Kacem et Sidi-Slimane, émission n° 4 de 1975 ; Taza, émission n° 3 de 1975 ; Kenitra—Recette-municipale, émissions n°s 5 de 1975 et 3 de 1976 ; Kenitra-Médina, émissions n°s 3 de 1974, 1975, 1976 et 1 de 1977 ; Salé-Tabriquet, émissions n° 3 de 1976 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions n°s 3 de 1975 et 1 de 1977 ; Casablanca—Maârif, Khemis-Zemamra et Ksar-el-Kebir, émission n° 2 de 1976 ; Casablanca—Beauséjour, émissions n°s 2 et 4 de 1975 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émissions n°s 2 et 3 de 1975 ; Beni-Mellal—Ancienne-Médina, Kasba-Tadla, Safi-Centre, Benguerir Imi-n Tanout, Goulmine, Tanger-Médina et Tanger—Recette-municipale, émission n° 2 de 1975 ; Tétouan—Bab-Rouah, émissions n°s 2 de 1976 et 1 de 1977 ; Sefrou, Taza-Haut, Guercif, Tahala, Aknoul, Taineste, Azrou, Midelt, Errachidia, Goulmima, Rich, Beni-Tajjit, Sidi-Kacem, Ouezzane, Chaouèn, Rabat-Ville, Rabat-Océan, Rabat—Cité-Mabella, Casablanca—Roches-Noires, Casablanca—Sidi-Belyout, Casablanca—Derb-Omar, Casablanca—Derb-Sidna, Casablanca—Sidi-Othmane, Casablanca—El-Fida, Al Hoceima, Nador, Targuist, Zaïo et Midar, émission n° 1 de 1977.

LE 6 CHAOUAL 1397 CORRESPONDANT AU 20 SEPTEMBRE 1977. —  
*Taxe urbaine* : El-Hajeb, émissions n°s 2 et 3 de 1975 ; Benslimane, émission n° 2 de 1975.

LE 6 CHAOUAL 1397 CORRESPONDANT AU 20 SEPTEMBRE 1977. — *Taxe de licence* : Berkane, émission n° 1 bis de 1976 ; Fès-Ville nouvelle, émissions n°s 2 de 1976 et 1 de 1977 ; Casablanca—Ain-es-Sebaâ, Casablanca—Place-des-Nations-Unies, El-Jadida—Plateau et Al Hoceima, émission n° 2 de 1976 ; Casablanca—Roches-Noires, Casablanca—Sidi-Belyout, Casablanca—Derb-Omar, Mohammedia, Marrakech-Médina, émission n° 2 de 1975 ; Casablanca-Bourgogne, émissions n°s 3, 4 de 1975 et 3 de 1976 ; Tanger-Centre, émission n° 3 de 1975.

LE 6 CHAOUAL 1397 CORRESPONDANT AU 20 SEPTEMBRE 1977. — *Prélèvement sur les traitements et salaires* : Rabat-Océan, émissions n°s 3 de 1973 et 6 de 1974 ; Rabat—Cité-Mabella, émissions n°s 8 de 1973, 7 de 1974 et 4 de 1975 ; Temara, émission n° 2 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émission n° 4 de 1976 ; Oulad Teïma, émission n° 4 de 1974.

LE 6 CHAOUAL 1397 CORRESPONDANT AU 20 SEPTEMBRE 1977. — *Réserve d'investissements* : Fès-Ville nouvelle, émission n° 3 de 1972 ; Casablanca—Derb-Omar, émissions n°s 8, 9 de 1975 et 5 bis de 1976 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions n°s 2 bis de 1972 et 9 de 1975 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine,

émission n° 11 de 1975 ; Settat, émission n° 8 de 1975 ; El-Jadida—Plateau, émission n° 9 de 1973 ; Al Hoceima, émission n° 2 de 1973.

LE 6 CHAOUAL 1397 CORRESPONDANT AU 20 SEPTEMBRE 1977. — *Contribution complémentaire* : Kenitra—Recette-municipale, émission n° 7 de 1974 et 1975 ; Kenitra-Médina et Sidi-Kacem, émission n° 7 de 1975.

LE 6 CHAOUAL 1397 CORRESPONDANT AU 20 SEPTEMBRE 1977. — *Impôt agricole* : Amizmiz, émissions n°s 930 à 939 de 1976 ; Inezgane, émissions n°s 940 à 946 de 1976 ; Ifni, émissions n°s 947 à 951 de 1976 ; Zagora, émissions n°s 952 à 962 de 1976 ; Goulmine, émissions n°s 963 à 969 de 1976 ; Aït-Ouirir, émissions n°s 970 à 978 de 1976 ; Kenitra-Médina, émissions n°s 979 à 984 de 1976 ; Chaouën, émissions n°s 985 à 1008 de 1976 ; Nador, émissions n°s 1009 à 1017 de 1976 ; Zaïo, émissions n°s 1018 à 1024 de 1976 ; Midar, émissions n°s 1025 à 1035 de 1976.

*Le directeur adjoint,  
chef de la division des impôts,  
MOHAMED MEDAGHRI ALAOU.*